



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 22 janvier 2014**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.006** Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 décembre 2013

**10.007** Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 16 décembre 2013

**10.008** Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 décembre 2013

## 12 – Orientation

**12.001** Accord de principe / Mandat spécial

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1132124002

Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projets volet 8) / Mandater la Direction des stratégies et des transactions immobilières pour mettre en oeuvre les projets recommandés par le comité de sélection en accessibilité universelle

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 4 décembre 2013, 8 h 30, à l'article 30.004

Dossier déjà soumis à la séance du comité exécutif du 27 novembre 2013, à 10 h, à l'article 30.001

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135281006

Conclure avec L et M uniforme Inc. une entente cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons pour les unités spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 13-13096 (2 soumissionnaires - 1 seul conforme) (montant estimé: 79 591,90 \$)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1136134004

Conclure avec la firme Les emballages Carrousel Inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de sacs à ordures - Appel d'offres public 13-13107 - (6 soumissionnaires) - (Montant estimé de l'entente: 545 031,36 \$)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 15 janvier 2014, 8 h 30, à l'article 20.005

**20.004** Contrat de construction

CE Saint-Léonard , Direction des travaux publics - 1132266003

Octroyer un contrat à Coffrage Alliance Itée pour la construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi - Arrondissement: Saint-Léonard - Dépense totale de 6 080 001,03 \$, taxes incluses (contrat de 5 905 001,03 \$ incluant des travaux contingents (10 %) et des incidences de 175 000,00 \$) - Appel d'offres public numéro 101-43 - (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Dossier déjà inscrit à la séance du 4 décembre 2013, 8 h 30, à l'article 20.006

**20.005** Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1134822069

Accorder un contrat à Construction N.R.C. inc., pour la reconstruction de l'éclairage du boulevard Métropolitain et travaux connexes, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 1 330 112,79 \$ (contrat: 568 239,79 \$ + incidences: 761 873,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 289201 - (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.006** Contrat de construction

CG Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1134551009

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans la rue Sainte-Catherine, entre Atwater et Mansfield - Dépense totale de 2 877 581,09 \$, taxes incluses (contrat 2 827 581,09 \$ + incidences 50 000 \$) - Appel d'offres public 10125 - (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.007** Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334026

Accorder un contrat à Groupe Mécano inc., pour une somme maximale de 303 215,05 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'interconnexion Nord-Sud de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres public 1258-AE - (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.008** Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1130913001

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Dépense totale de 72 765 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10065 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

**20.009** Contrat de services professionnels

CM Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135034004

Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise 9290-2790 QUÉBEC INC. représentée par Marie-Claire Lagacé, pour la réalisation artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulé « Éloge à la lenteur » pour une somme maximale de 453 096,58 \$, taxes et contingences incluses (contrat de gré à gré) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 15 janvier 2014, 8 h 30, à l'article 20.013

**20.010** Entente

CM Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1134834008

Approuver la participation de la Ville de Montréal à un Projet conjoint de coopération décentralisée en Haïti dans le cadre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM2) avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et approuver la signature d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD)

**20.011** Immeuble - Location

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134069014

Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 17 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, un local situé au 90, rue de la Gauchetière Est pour des fins communautaires, moyennant un loyer total de 75 202,28 \$ taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.012** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131643005

Adopter le Bilan des réalisations de 2012 ainsi que la mise à jour du plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis au plan d'action triennal mis à jour

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 4 décembre 2013, 8 h 30, article 30.002

**30.002** Administration - Nomination de membres

CG Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1131528002

Nommer MM. Richard Guay et Manuel Guedes, respectivement conseiller de la Ville du district de La Pointe-aux-Prairies et conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (SODEC-RDP-PAT-ME), et nommer M. Manuel Guedes au sein du Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.)

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**30.003** Administration - Nomination de membres

CG Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1131333016

Nommer Mme Lorraine Pagé, conseillère de la ville du district du Sault-au-Récollet, à titre de représentante de l'arrondissement au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville, et Mme Émilie Thuillier, conseillère de la ville du district d'Ahuntsic, à titre de représentante de l'arrondissement au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**30.004** Administration - Nomination de membres

CE Finances , Financement trésorerie et caisses de retraite - 1135885005

Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat de trois ans

**30.005** Approbation des recommandations des comités et commissions

CM Direction générale , Direction du greffe - 1132714016

Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue)

**30.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.007** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1131082009

Autoriser un virement budgétaire de 81 226,81 \$, en provenance du P.T.I. 2014-2016 - Programme de protection des bâtiments - de la Direction des stratégies et transactions immobilières vers le P.T.I. 2014-2016 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour le démantèlement d'un réservoir d'huile souterrain, dans le cadre des travaux de réfection du système de chauffage au Centre Albert-Dumouchel

**30.008** Nomination / Désignation d'élus

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1131637001

Nommer Mme Elsie Lefebvre et M. Aref Salem, à titre de membres, pour un mandat de 2 ans et désigner le président, M. Aref Salem au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**30.009** Administration - Nomination de membres

CG Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1131867025

Nommer Mme Lucie Cardyn et Mme Mindy Pollak, conseillères de l'arrondissement d'Outremont, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts pour un mandat de deux ans

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**30.010** Administration - Nomination de membres

CG Ville de Mont-Royal , Direction - 1136386002

Nommer Mme Minh-Diem Le Thi conseillère et M. Daniel Robert conseiller de Ville de Mont-Royal à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est l'accueil des touristes effectué dans l'agglomération

**30.011** Administration - Nomination de membres

CG Ville de Westmount , Direction - 1141128001

Nommer Mmes Nicole Forbes et Christina Smith, conseillères, à titre de représentantes de la Ville de Westmount au conseil d'administration du Centre Local de Développement Les 3 Monts

*Compétence d'agglomération* : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

**30.012** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1143455001

Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS)



## 40 – Réglementation

**40.001** Règlement - Avis de motion

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134435010

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

**40.002** Règlement - Avis de motion

CG Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe - 1133950060

Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent (no 1279) »

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**40.003** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Direction générale , Direction du greffe - 1131165008

Adopter le règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement à la suite de l'élection générale tenue le 3 novembre 2013

**40.004** Règlement - Avis de motion

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1131179003

Adopter le règlement intitulé « règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal-Industrie) (RCG 07-029) »

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 4 décembre 2013, 8 h 30, article 40.001

**40.005** Règlement - Avis de motion

CM Direction générale , Cabinet du directeur général - 1140395002

Modifier le Règlement sur les services (12-015) afin de créer le Service du développement économique

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751025

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial du théâtre de Verdure du parc Lafontaine, arrondissement du Plateau-Mont-Royal

### 60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130913001: Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Dépense totale de 72 765 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10065 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.008

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>20</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>8</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>13</b>

CE : 10.002

2014/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003  
2014/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.004  
2014/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.005  
2014/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 11 décembre 2013 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général par intérim  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE13 1796**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 décembre 2013 en y retirant les articles 20.21, 20.22 et 60.01.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---



**CE13 1797**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE13 1798**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE13 1799**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels en planification participative des projets et en concertation dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest, et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1136086004

---

**CE13 1800**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un lancement d'appel d'offres public pour l'aménagement extérieur du Centre de soccer de Montréal au CESH comprenant un terrain extérieur de soccer éclairé, ses gradins et son pourtour.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1130380003

---

**CE13 1801**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013, pour la fourniture, sur demande des produits de l'éditeur Microsoft;
- 2- d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les produits mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13094 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler;
- 4- d'autoriser le Directeur principal du Service des technologies de l'information à signer avec les firmes Compugen inc. et Microsoft tous les accords et ententes en lien avec le présent dossier, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1130066003

---

**CE13 1802**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical, pour une période de 36 mois, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales mentionnées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13024 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firme</u>	<u>Article</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Ascenseur Innovatec inc.	lot 2 - Ouest	349 941,69 \$
Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limitée	lot 5 - SPVM	147 722,46 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1- d'accorder à Ascenseur Innovatec inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 1, le contrat pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 764 946,71 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13024 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1136292001

---

### **CE13 1803**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour l'achat ou la location de balais de rue de type aspirateur montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar;
- 2- d'accorder à Accessoires Outillage limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13050 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1133447006

---

### **CE13 1804**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Les Entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet de réfection des lanterneaux, Phase 4 du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BIO-9942-007 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1133046004

---

**CE13 1805**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels en architecture lors des chantiers de divers projets au Complexe sportif Claude-Robillard;
- 2 - d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et la firme Riopel et associés, architectes, maintenant nommée Riopel, Dion et St-Martin inc. (CE06 2179), majorant ainsi le montant total du contrat de 290 000 \$ à 330 000 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1130660022

---

**CE13 1806**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver 3 projets de convention, d'une durée approximative de trois ans, par lesquels Veolia ES Canada Services Industriels inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer le récurage et l'inspection télévisée par caméra conventionnelle (CCTV) des conduites et des regards d'égout du réseau secondaire de la Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12814 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Contrat 1 : 7 937 179,55 \$  
Contrat 2 : 2 929 287,63 \$  
Contrat 3 : 2 337 532,58 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134551004

---

**CE13 1807**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Phytronix Technologies inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude d'un concept d'aménagement du laboratoire environnemental de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 168 582,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12328 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1130362005

---

**CE13 1808**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9143-5818 Québec inc. une lisière de terrain vacant constituée du lot 5 331 144 du cadastre du Québec, située à l'est de la rue Pitfield, au nord du boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie totale de 2 337,5 mètres carrés, pour une somme de 370 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Me Gérald Cooper, notaire, et 9143-5818 Québec inc., le vendeur établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1134313001

---

**CE13 1809**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Gestion Cordevco ltée un emplacement constitué du lot 1 559 498 du cadastre du Québec, d'une superficie de 44 567,2 mètres carrés, situé sur le chemin Sainte-Marie, dans la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, à des fins d'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, pour la somme de 1 900 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'inscrire au registre du domaine public, comme parc, le lot 1 559 498 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1136037003

---

**CE13 1810**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 5 299 982 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Construction J.M.C. à des fins d'assemblage, une partie de ruelle située à l'est de la rue Joseph et au sud de la rue Henri-Duhamel, dans l'arrondissement de Verdun, constituée du lot 5 299 982 du cadastre du Québec, d'une superficie de 149,8 mètres carrés, pour la somme de 91 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1126037003

**CE13 1811**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de fermer, comme domaine public, les lots 4 077 397, 4 077 400, 4 121 824, 5 278 909, 5 283 093, 5 283 147 et 5 283 148 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'École de technologie supérieure, aux fins d'assemblage pour une construction institutionnelle, des parcelles de terrain constituées des lots 4 077 397, 4 077 400, 4 121 824, 5 278 909, 5 283 093, 5 283 147 et 5 283 148 du cadastre du Québec, situées entre les rues William, Murray, Notre-Dame Ouest et de la Montagne, pour le prix de 30 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1131368015

**CE13 1812**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 73 768 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Projet	Organisme	Contribution financière	Premier Versement 75 %	Deuxième versement 25 %
1- On traVERse les limites	Direction chrétienne – Innovation-Jeunesse	7 470 \$	5 602,50 \$	1 867,50 \$
2- Résonances	Coopérative de solidarité Mosaïques	9 990 \$	7 492,50 \$	2 497,50 \$

3- Montréal Atypique	Le regroupement pour la Trisomie 21	<b>15 000 \$</b>	11 250,00\$	3 750,00 \$
4- Projet Effixe	Centre Communautaire de Loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	<b>7 605 \$</b>	5 703,75 \$	1 901,25 \$
5- Impro-Action	Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	<b>9 000 \$</b>	6 750,00 \$	2 250,00 \$
6- Faire connaître la pensée et l'œuvre d'Antoine de Saint-Exupéry	Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est	<b>9 000 \$</b>	6 750,00 \$	2 250,00 \$
7- Mon quoti-D.I.-en	Compagnons de Montréal	<b>8 203 \$</b>	6 152,25 \$	2 050,75 \$
8- Les empreintes paternelles	Association des familles du Centre-Sud	<b>7 500 \$</b>	5 625,00 \$	1 875,00 \$
	<b>Total</b>	<b>73 768 \$</b>	<b>55 326 \$</b>	<b>18 442 \$</b>

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1131696004

### CE13 1813

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une quatrième série de soutiens financiers totalisant 245 117 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après désignés ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel

#### **Ahuntsic-Cartierville**

ALCHIMIES, CREATIONS ET CULTURES	387 \$
CENTRE QUEBECOIS POUR LA DEFICIENCE AUDITIVE	616 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT 5090, rue de Salaberry, bureau 102 Montréal H4J 1H9	561 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT 2331, rue Fleury est Montréal H2B 1K8	706 \$
ECO-QUARTIER CARTIERVILLE / VILLE EN VERT 10416, rue Lajeunesse Montréal H3L 2E5	1 450 \$
ENFANTS DU MONDE/CHILDREN OF THE WORLD	246 \$
ACADE-KICKS	2 016 \$

#### **Anjou**

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI ANJOU/SAINT-JUSTIN	597 \$
--	--------

#### **Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce**

FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE MONTREAL	515 \$
AMI-QUEBEC AGIR CONTRE LA MALADIE MENTALE	2 226 \$
CARREFOUR DE SOUTIEN AUX AIDANTS DE MONTREAL	1 138 \$
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRACE	1 643 \$
CENTRE CHABAD CHAI	2 145 \$
CENTRE DE BENEVOLAT DE SARPAD COTE-DES-NEIGES INC.	341 \$
CENTRE DE READAPTATION FOSTER	3 127 \$

CENTRE DE SERVICES PREVENTIFS A L'ENFANCE DE COTE-DES-NEIGES	2 338 \$
CENTRE DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES IMMIGRANTS	559 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT 5762, rue Sherbrooke Ouest Montréal H4A 1X1	5 000 \$
DEPOT ALIMENTAIRE NDG	441 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES SOCIETES ALZHEIMER	861 \$
LA COMMUNAUTE DE LA LIGUE DES FEMMES JAMAICAINES ET CANADIENNES DE MONTREAL INC.	282 \$
LA FEDERATION QUEBECOISE DES ASSOCIATIONS FOYERS-ECOLES	668 \$
SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN MONTREAL (BCAM) 5890, avenue Monkland, suite 201 Montréal H4A 1G2	137 \$
<b>Île-Bizard—Ste-Geneviève (L')</b>	
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	515 \$
CLUB DE GYMNASTIQUE GYMIBIK	2 280 \$
<b>Lachine</b>	
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE LASALLE-LACHINE (CDEC LASALLE-LACHINE) INC.	1 802 \$
<b>LaSalle</b>	
C.A.D.R.E. CENTRE D'ACTION, DE DEVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN EMPLOYABILITE	2 160 \$
CENTRE ACTION	2 928 \$
ECHANGE DE SERVICES DE LASALLE	686 \$
<b>Mercier—Hochelaga-Maisonneuve</b>	
KEROUL	1 132 \$
LE THEATRE PETIT A PETIT	1 060 \$
AED (ASSISTANCE D'ENFANTS EN DIFFICULTE) 1600-1612, rue Aylwin et 3501-3507, rue Adam Montréal H1W 3B8	1 808 \$
AED (ASSISTANCE D'ENFANTS EN DIFFICULTE) 1601, rue Aylwin Montréal H1W 3B8	519 \$
APPROCHE SECURISANTE DES POLYTOXICOMANES ANONYMES A.S.P.A.	1 337 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE POUR LA PROMOTION DE LA SANTE DES PERSONNES UTILISATRICES DE DROGUES	395 \$
CENTRE DES LETTRES ET DES MOTS (CLEM)	505 \$
CHANTIERS JEUNESSE	153 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT 3444, rue Ontario Est Montréal H1W 1P9	3 386 \$
ENTREPRISE SOCIALE EN SANTE MENTALE	5 000 \$
LA MARIE DEBOUT, CENTRE D'EDUCATION DES FEMMES	1 140 \$
LE C.A.R.R.E. COMPTOIR ALIMENTAIRE DE RENCONTRES, DE RÉFÉRENCES ET D'ENTRAIDE INC.	1 092 \$
L'UNITE D'INTERVENTION MOBILE L'ANONYME INC.	1 088 \$
MAISON INTERNATIONALE DES FEMMES	149 \$
OEUVRES HUMANITAIRES DU SALUT (O.H.S.)	185 \$
ORGANISATION POPULAIRE DES DROITS SOCIAUX-REGION MONTREAL (O.P.D.S.-R.M.)	838 \$
REVDEC	739 \$
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC. 8477-8487, rue Hochelaga Montréal H1L 2M1	2 724 \$
SERVICE D'AIDE A L'EMPLOI DE L'EST INC. 8238, rue de Marseille Montréal H1L 1P4	1 673 \$
Y'A QUELQU'UN L'AUT-BORD DU MUR	721 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CEREBRAUX	355 \$
FEDERATION DE RUGBY DU QUEBEC	244 \$
FEDERATION DE TENNIS DE TABLE DU QUÉBEC INC.	301 \$
FEDERATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUEBEC	2 564 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE NATURISME	117 \$



LA FEDERATION DE LA VOILE DU QUEBEC LTEE	581 \$
SOCIETE QUEBECOISE DE SPELEOLOGIE	406 \$
<b>Outremont</b>	
CORPORATION WAPIKONI MOBILE	1 636 \$
SUPER STUDIO	1 502 \$
L'ARCHE CANADA	636 \$
<b>Pierrefonds--Roxboro</b>	
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT 11815, boulevard de Pierrefonds Montréal H9A 1A1	1 815 \$
<b>Plateau-Mont-Royal</b>	
ASSOCIATION LURELU	664 \$
CERCLE D'EXPRESSION ARTISTIQUE NYATA NYATA/THE NYATA NYATA CIRCLE OF ARTISTIC EXPRESSION	3 812 \$
COLLECTIF LIBERTE INC.	285 \$
COMPAGNIE DE DANSE TANGO LIBRE	1 402 \$
CONFERENCE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA SCENE DE MONTREAL	1 520 \$
DAZIBAO, CENTRE D'ANIMATION ET D'EXPOSITION PHOTO	418 \$
ECOLE DE DANSE TANGO LIBRE	1 315 \$
ESPACE FREESTANDING	353 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE POP MONTREAL	1 545 \$
GALERIE FOKUS	447 \$
LA SOCIETE DES ARTS LIBRES ET ACTUELS	920 \$
L'ATELIER CIRCULAIRE	2 908 \$
LE THEATRE DE LA MANUFACTURE INC.	869 \$
LE THEATRE DE LA SOURCE INC.	144 \$
LOCK-DANSEURS INC. / LA LA LA HUMAN STEPS 5711, avenue du Parc Montréal H2V 4H2	5 000 \$
LOCK-DANSEURS INC. / LA LA LA HUMAN STEPS 5655, avenue du Parc, bureau 206 Montréal H2V 4H2	909 \$
L'ORCHESTRE DE CHAMBRE I MUSICI DE MONTREAL	1 592 \$
RENCONTRES INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTREAL	661 \$
SIBYLLINES	1 014 \$
THEATRE DE L'ESQUISSE	1 197 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS	219 \$
THEATRE YOUTHEATRE INC. 160, rue Saint-Viateur est, bureau B101 Montréal H2T 1A8	168 \$
THEATRE YOUTHEATRE INC. 5333, avenue Casgrain, bureau 507 Montréal H2T 1X3	1 417 \$
AUTISME ET TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT MONTREAL	876 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC. 3409, avenue de Lorimier Montréal H2K 3X5	1 330 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC. 3401, avenue de Lorimier Montréal H2K 3X5	1 509 \$
CENTRE DE SANTE DES FEMMES DE MONTREAL INC. 2101, rue Sherbrooke est Montréal H2K 1C2	1 694 \$
DIFFUSIONS GAIES ET LESBIENNES DU QUEBEC	644 \$
FONDATION QUEBECOISE DE LA MALADIE COELIAQUE	782 \$
GROUPE ITINERANCE ET TRAVAIL DE MONTREAL INC.	1 433 \$
LA MAISON DES FEMMES SOURDES DE MONTREAL	1 704 \$
MISSIONS EXEKO 5445, avenue de Gaspé, local 1016 Montréal H2T 3B2	881 \$
PLUMEAU, CHIFFON ET COMPAGNIE	912 \$
REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTREAL (RIOCM)	795 \$
RESEAU ALTERNATIF ET COMMUNAUTAIRE DES ORGANISMES (RACOR) EN SANTE MENTALE	720 \$
SUIVI COMMUNAUTAIRE LE FIL	829 \$

**Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles**

C.D.A.T. «MATERIEL ET EQUIPEMENT» POUR PERSONNES PATHOLOGIQUEMENT OBESES DU QUEBEC INC.	1 016 \$
CENTRE DE LA FAMILLE HAITIENNE ET INTERCULTUREL DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	767 \$
LA FONDATION DES GENS D'HONNEUR	412 \$
LES IMPATIENS	893 \$
SOCIETE POUR PROMOTION DES BIENFAITS DE L'APPRENTISSAGE DE MUSIQUE	139 \$

**Rosemont–La Petite-Patrie**

ARCMTL	1 230 \$
FLEUR D'ASPHALTE	866 \$
LE REPAIRE DES 100 TALENTS	770 \$
ORBITE GAUCHE	772 \$
REGROUPEMENT ARTS ET CULTURE ROSEMONT - PETITE PATRIE	231 \$
THEATRE PIGEONS INTERNATIONAL	1 765 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT 7066, rue Saint-Hubert Montréal H2S 2M9	3 886 \$
DYNAMO RESSOURCE EN MOBILISATION DES COLLECTIVITES	1 960 \$
GRUPE D'ALCOOLIKUES ANONYMES ACTION DE GRACES	315 \$
JEUNESSE AU SOLEIL	2 247 \$
LANGE BLEU	756 \$
LEUCAN INC.	3 946 \$
NOURRI-SOURCE - MONTREAL	267 \$
SERVICES HORTICOLES, LES POUSSSES URBAINES	671 \$
TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES REFUGIEES ET IMMIGRANTES INC.	1 118 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE DESEQUILIBRES	662 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) INC. 5550, rue Fullum, bureau 311 Montréal H2G 2H4	644 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DE ROSEMONT (SODER) INC. 3305-3311, rue Masson Montréal H1Y 1W9	1 838 \$

**Saint-Laurent**

AMAL - CENTRE POUR FEMMES	444 \$
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI SAINT-LAURENT	1 566 \$
MAISON DES JEUNES DE SAINT-LAURENT	560 \$
MISSIONS EXEKO 5605, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal H4M 1V2	71 \$

**Saint-Léonard**

ACCUEIL AUX IMMIGRANTS DE L'EST DE MONTREAL	4 299 \$
ASSOCIATION DE LA FIBROMYALGIE REGION ILE-DE-MONTREAL	297 \$
ASSOCIATION HAITIANO-CANADO-QUEBECOISE D'AIDE AUX DEMUNIS 6020, rue Jean-Talon Est, suite 600 Montréal H1S 3B1	120 \$
ASSOCIATION HAITIANO-CANADO-QUEBECOISE D'AIDE AUX DEMUNIS 4869, rue Jarry est, bureau 214 Montréal H1R 1Y1	238 \$
AVANT TOUT, LES ENFANTS	2 459 \$
CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI DE L'EST (CREE) INC.	2 591 \$
MAISON DE JEUNES DE SAINT-LEONARD	1 141 \$
MOUVEMENT FRATERNITE MULTI-ETHNIQUE INC.	377 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	416 \$

**Sud-Ouest**

MUSEE DAVID M. STEWART	5 000 \$
RADIO-VILLE-MARIE	3 717 \$
C.E.L.A.M. (CONSEIL POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE AUX ANALPHABETES DE MONTRÉAL)	802 \$
CONCERTATION VILLE-EMARD ET COTE ST-PAUL	861 \$
CONSEIL DE DIRECTION DE L'ARMEE DU SALUT	

1655, rue Richardson Montréal H3J 3J7	5 000 \$
FAMILLES EN ACTION	1 578 \$
LA MAIN QUI PARTAGE	362 \$
L'ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTREAL METROPOLITAIN	798 \$
SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN MONTREAL (BCAM)	
1001, rue Lenoir, suite B-250 Montréal H4C 2Z6	323 \$
<b>Verdun</b>	
TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE	735 \$
<b>Ville-Marie</b>	
14 LIEUX	97 \$
ART SOUTERRAIN	772 \$
ASSOCIATION DES GALERIES D'ART CONTEMPORAIN (MONTREAL)	853 \$
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE DE L'HUMOUR (A.P.I.H.)	444 \$
ASSOCIATION MONDIALE DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES	1 241 \$
ASSOCIATION POUR LA CREATION ET LA RECHERCHE ELECTRO-ACOUSTIQUES DU QUEBEC	694 \$
CENTRE DE MUSIQUE CANADIENNE	1 637 \$
CENTRE EDUCATIF POUR LE THEATRE A MONTREAL	934 \$
COMPAGNIE DE THEATRE LE CARROUSEL	3 006 \$
FEDERATION D'ART DRAMATIQUE DU QUEBEC/THE QUEBEC DRAMA FEDERATION	541 \$
FONDATION JEUNES ETOILES / YOUTH STARS FOUNDATION	235 \$
GALERIE CREA - METIERS D'ART CONTEMPORAINS	409 \$
GALERIE LES TERRITOIRES	724 \$
LOCK-DANSEURS INC. / LA LA LA HUMAN STEPS	
2065, rue Parthenais, local 10 Montréal H2K 3T2	466 \$
OPTICA - UN CENTRE AU SERVICE DE L'ART CONTEMPORAIN	1 735 \$
ORCHESTRE METROPOLITAIN DU GRAND MONTREAL	1 798 \$
PERTE DE SIGNAL	736 \$
PRODUCTIONS TRAQUEN'ART INC	610 \$
REPERCUSSION THEATRE	181 \$
SOCIETE D'ART VOCAL DE MONTREAL	845 \$
SOCIETE DE PROMOTION ET DE DIFFUSION DES ARTS ET DE LA CULTURE (S.P.D.A.C.) INC.	324 \$
TANGENTE INC.	1 023 \$
TENON MORTAISE, COMPAGNIE DE THEATRE-DANSE	192 \$
ACTION DES FEMMES HANDICAPEES (MONTREAL)	748 \$
ARC EN CIEL D'AFRIQUE	606 \$
ASS.QUEBECOISE DES PARENTS & AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE INC	1 233 \$
ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DU CENTRE DE MONTREAL	4 306 \$
ASSOCIATION DES RADIODIFFUSEURS COMMUNAUTAIRES DU QUEBEC	589 \$
CENTRE DE JUSTICE DE PROXIMITE DU GRAND MONTREAL INC.	1 174 \$
CENTRE PRO BONO QUEBEC	851 \$
COALITION JEUNESSE MONTREALAISE DE LUTTE A L'HOMOPHOBIE	740 \$
DIRECTION CHRETIENNE INC.	1 249 \$
ECO-QUARTIER SAINTE-MARIE	1 175 \$
FONDATION D'AIDE DIRECTE - SIDA MONTREAL	1 183 \$
JOVIA	1 385 \$
LA SOCIETE D'ARTHRITE	415 \$
LE CENTRE D'ECOUTE ET D'INTERVENTION FACE A FACE	1 471 \$
LES SERVICES COMMUNAUTAIRES CATHOLIQUES (F.C.C.S.) INC.	2 071 \$
MOUVEMENT D'EDUCATION ET DE DEFENSE DES ACTIONNAIRES	352 \$
PROGRAMME INTERVENTION ET RECHERCHE PSYCAUSES INC. (DIOGENE)	2 427 \$
PROJET D'INTERVENTION AUPRES DES MINEURS PROSTITUES	945 \$

P.I.A.M.P.	
REZO (SANTE ET MIEUX-ETRE DES HOMMES GAIS ET BISEXUELS)	1 963 \$
ECOLE DE JOAILLERIE DE MONTREAL	4 828 \$
<b>Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension</b>	
CENTRE DE PRODUCTION ET D'EXPOSITION EASTERN BLOC	1 523 \$
CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE LA REGION METROPOLITAINE	1 628 \$
LE CORRID'ART/THE LONG HAUL	3 482 \$
THEATRE LONGUE VUE LA SUITE (LV2)	350 \$
ASSOCIATION DU SYNDROME DE USHER DU QUEBEC	226 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TRAUMATISES CRANIENS	1 490 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE CEFEDI	760 \$
CENTRE CULTUREL ALGERIEN	1 157 \$
CENTRE DE LA COMMUNAUTE SOURDE DU MONTREAL METROPOLITAIN	734 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE DE SERVICES D'INTERPRETATION POUR LA FORMATION AUX ADULTES	658 \$
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSEES DU QUEBEC	927 \$
GROUPE DE RECHERCHE ET DE FORMATION SUR LA PAUVRETE DU QUEBEC	355 \$
JEUNESSE J'ECOUTE	2 670 \$
JOURNAL COMMUNAUTAIRE LE MONDE INC.	331 \$
LE REGROUPEMENT DES MAISONS DES JEUNES DU QUEBEC INC.	469 \$
ORGANISATION POPULAIRE DES DROITS SOCIAUX-REGION MONTREAL (O.P.D.S.-R.M.)	756 \$
RESEAU HOMMES QUEBEC (R.H.Q.)	407 \$

Adopté à l'unanimité.

20.015 1131361006

---

### CE13 1814

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration décrété par la décision CE13 0713) ;
- 2 - d'autoriser le versement d'une contribution financière de 100 000 \$ à l'organisme le Théâtre du Rideau vert dans le cadre de son projet «Rénovation et mise aux normes des immeubles» ;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$, en 2013, en provenance des dépenses générales d'administration de compétence locale vers le Service de la qualité de vie ;
- 4 - d'imputer cette dépense et ce virement budgétaire conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1131146001

**CE13 1815**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 530 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 505 000 \$ pour l'année 2014 à l'organisme Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017, dans le cadre de l'organisation à Montréal des Jeux mondiaux des policiers et des pompiers en 2017;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et du soutien en biens et services pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2014;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1135848001

---

**CE13 1816**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE13 1709 adoptée à la séance du comité exécutif du 20 novembre 2013;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM13 1070 adoptée à l'assemblée du conseil municipal du 26 novembre 2013;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Groupe CHB-IBI inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques, pour une somme maximale de 149 802,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13109 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1136218015

---

**CE13 1817**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de ratifier la quatrième modification de l'accord de contribution convenu avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux fins de modifier le budget du projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti;
- 2- de mandater le directeur principal du Service des affaires institutionnelles pour signer ladite modification de l'accord pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1134834010

---

**CE13 1818**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la cinquième modification de l'accord de contribution convenu avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux fins d'aider à réaliser le projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti du 31 décembre 2013 au 31 mars 2014 ;
- 2- de mandater le directeur principal du Service des affaires institutionnelles pour signer ladite modification de l'accord pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1134834009

---

**CE13 1819**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser, sous réserve de l'approbation par le ministre de la Justice, la cour municipale à siéger au point de service situé au 7777, boulevard Newman, dans l'arrondissement de LaSalle.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1132346001

---

**CE13 1820**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 101,18 \$ relative au déplacement, les 24 et 25 novembre 2013, du maire de Montréal, M. Denis Coderre, à La Pocatière à l'occasion du dévoilement des nouvelles voitures AZUR du métro de Montréal;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1130843003

---

**CE13 1821**

Vu la résolution CA13 19 0333 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 26 novembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, pour l'exercice 2013, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* en accordant un budget additionnel de revenus et dépenses afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, des subventions pour une somme totale de 11 328 \$ en provenance de trois organismes pour la réalisation de différentes activités culturelles et de loisirs;
- 2- d'autoriser les dépenses afférentes et d'en aviser le Service des finances;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1132326026

---

**CE13 1822**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire total de 761 000 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, soit 594 000 \$ du projet 34300 sous-projet 1134311-004-Travaux mineurs dans les grands parcs (corpo), et 167 000 \$ du projet 34300 sous-projet 1134311-005-Travaux mineurs dans les grands parcs (agglo), vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée édition 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 2- d'autoriser un virement de crédits au montant total de 1 011 579 \$, soit 828 290 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers les arrondissements cités au paragraphe ci-devant (593 250 \$ pour l'édition 2013 et 235 040 \$ pour l'édition 2012), et 183 289 \$ du règlement d'emprunt RCG12-012 vers les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie (167 250 \$ pour l'édition 2013 et 16 039 \$ pour l'édition 2012), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1136218018

---

**CE13 1823**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2014-2016 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1134309008

---

**CE13 1824**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la déclaration de compétence quant aux pouvoirs des arrondissements auxquels réfère le Modèle d'affaires de la fonction d'approvisionnement (CM11 0836, modifiée par la résolution CM11 1041), pour une période de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1130088001

---



**CE13 1825**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) », visant à modifier des paramètres relatifs à la densité de construction et à l'affectation du sol.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1136347020

---

**CE13 1826**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un ajout de 13 833 866 \$ au PTI 2013-2014-2015 et le Règlement R-145 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 13 833 866 \$ pour financer le projet de mise à niveau des moteurs de traction des voitures MR-73, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01)*

Adopté à l'unanimité.

40.002 1130854001

---

**CE13 1827**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer M. Alain Marcoux à titre de directeur général à compter du 17 décembre 2013 et ce, pour une durée de huit (8) ans.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1130395009

---

**CE13 1828**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à M. Alain Marcoux, directeur général de la Ville de Montréal, à compter du 17 décembre 2013, les conditions et avantages prévus au projet de contrat de travail à intervenir entre la Ville et ce dernier, selon les *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal*, sous réserve de l'approbation de sa nomination par le conseil municipal à son assemblée du 16 décembre 2013;
- 2- d'approuver ledit contrat de travail entre la Ville de Montréal et M. Alain Marcoux et d'autoriser le maire et le greffier à le signer pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1130395010

---

**CE13 1829**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 133447006 - Conclure avec la firme Accessoires Outillage limitée une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour l'achat ou la location de balais de rue type aspirateur, montés sur des châssis de camion à cabine avancée de marque Autocar, suite à l'appel d'offres public 13-13050 (3 soum.), (Montant estimé de l'entente : 13 888 052,15 \$).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1133624009

---

**CE13 1830**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE 133046004 - Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour le projet de réfection de lanternes, phase 4 du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 6 872 324,79 \$, taxes incluses – Appel d'offres public BIO-9942-007 (2 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1133624010

---

**Levée de la séance à 15 h 30.**

70.001

---

Les résolutions CE13 1796 à CE13 1830 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre D Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif  
tenue le lundi 16 décembre 2013 à 11 h 45  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
M. Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation  
M. Serge Lamontagne, directeur général par intérim  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

---

**CE13 1831**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 16 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE13 1832**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval concernant le transfert, à l'agglomération, des activités liées à l'exploitation de l'usine de production d'eau potable située sur le territoire de la Cité de Dorval.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1131158007

---

**CE13 1833**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire concernant le transfert, à l'agglomération, des activités liées à l'exploitation de l'usine de production d'eau potable située sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1131158008

---

**Levée de la séance à 12 h 31.**

70.001

---

Les résolutions CE13 1831 à CE13 1833 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre D Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 18 décembre 2013 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général par intérim  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE13 1834**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 18 décembre 2013 en y retirant l'article 20.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE13 1835**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux, pour une période de 28 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales mentionnées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-076 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

<u>Firme</u>	<u>Article</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les entreprises Canbec inc.	lot 1 - secteur ouest	411 554,14 \$
Les entreprises Canbec inc.	lot 2 - secteur centre	325 121,25 \$
9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)	lot 3 - secteur est	405 407,60 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1134512004

---

**CE13 1836**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les produits énergétiques GAL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien de génératrices dans divers bâtiments de la Ville, pour une période de 36 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 806,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13028 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1136292002

---

**CE13 1837**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 179 710,43 \$, taxes incluses, pour les travaux de désamiantage à la caserne de pompiers n° 5, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 152 847,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5696);

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1133456005

---

**CE13 1838**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Antonio Campanelli, un terrain vague d'une superficie de 302,5 mètres carrés, constitué du lot 2 608 906 du cadastre du Québec, situé à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue, à l'est de l'autoroute 25 et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 7 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1134198004

---

**CE13 1839**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Mara Franca Facchinello, aux fins d'assemblage, un terrain vague d'une superficie de 125,6 mètres carrés, constitué du lot 5 277 354 du cadastre du Québec, situé à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Rue, à l'est de l'autoroute 25 et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 10 816 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de l'obligation de la requérante de produire, avant la signature de l'acte de vente, un plan préliminaire d'opération cadastrale visant l'assemblage de ce lot avec le lot 1 055 944, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1134198001

---



**CE13 1840**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Louise Champagne et M. Eduardo Santoriello, aux fins d'assemblage, un terrain vague, d'une superficie de 260,8 mètres carrés constitué du lot 5 277 353 du cadastre du Québec, situé à l'ouest de la 4<sup>e</sup> Avenue, à l'est de l'autoroute 25 et au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 22 456 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve de l'obligation des requérants, de produire avant la signature de l'acte de vente, un plan préliminaire d'opération cadastrale, visant l'assemblage de ce lot avec les lots 1 055 942 et 1 055 925, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1134198003

---

**CE13 1841**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Coalition Montréalaise des Tables de quartier pour la réalisation de son plan d'action 2013 - 2014;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1133220006

---

**CE13 1842**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à Gai Écoute inc. pour la réalisation de l'activité promotionnelle « Campagne spéciale de promotion dans les écoles de Montréal », dans le cadre du budget de fonctionnement de la Direction de la diversité sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1133220005

---

**CE13 1843**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le déplacement de deux traverses d'écoliers situées aux intersections des rues Clark et Saint-Zotique, et des rues St-Laurent et Saint-Zotique dans le secteur du Poste de quartier 35, aux intersections des rues Victoria et 32<sup>e</sup> Avenue, et des rues Victoria et 34<sup>e</sup> Avenue dans le secteur du Poste de quartier 8, en vue de l'ouverture de la nouvelle école primaire Saint-Louis Lachine dans l'arrondissement de Lachine.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1134340001

---

**CE13 1844**

Vu la résolution CA13 12282 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer Mme Chantal Boisvert, au sein du Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, à titre de représentante de l'employeur, pour une période de trois ans, soit du 19 décembre 2013 au 18 décembre 2016, en remplacement de M. Jacques Rioux;
- 2 - de reconduire le mandat de Mme Linda Lafrenière, au sein du Comité du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville d'Anjou, à titre de représentante de l'employeur, pour une période de trois ans, soit du 11 janvier 2014 au 10 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1133327021

---

**CE13 1845**

Vu la résolution CA13 13 0390 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 2 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de membres représentant l'employeur au comité du régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Léonard :

- madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement;
- monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement;
- madame Sylvie A. Brunet, directeur des Services administratifs;
- madame Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement;
- monsieur Jacques Lalonde, chef de division de l'informatique.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1132409028

---

**CE13 1846**

Vu la résolution CA13 210437 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 3 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de nommer, pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, monsieur le Maire Jean-François Parenteau, madame la conseillère Marie-Andrée Mauger et monsieur le conseiller Pierre l'Heureux, à titre de représentants de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1132678020

---

**CE13 1847**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires totalisant 948 000 \$ entre différents projets de compétences différentes inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour permettre l'atteinte des objectifs des projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1134114003

---

**CE13 1848**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser les virements budgétaires totalisant une somme de 7 145,04 \$ en provenance du budget PTI des unités d'affaires mentionnées au dossier décisionnel vers le Fonds véhicules verts, représentant la compensation carbone applicable aux achats de véhicules légers conventionnels;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 5 482,80 \$ en provenance du Fonds véhicules verts vers le budget PTI de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville représentant la subvention accordée pour l'achat d'un véhicule hybride;

le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1134922007

---

**CE13 1849**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le paiement d'une somme de 32 000 \$ en capital, intérêts et frais à titre de règlement final dans le cadre d'un recours en dommages entrepris par Sécurité Nationale compagnie d'assurance portant le numéro 500-22-196865-128 de la Cour du Québec;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Martin St-Jean un chèque à l'ordre de *Sécurité Nationale Compagnie d'assurance* au montant de 32 000 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1134286002

---

**CE13 1850**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 4 - d'autoriser le paiement d'une somme de 20 000 \$ en capital, intérêts et frais à titre de règlement final dans le cadre d'un recours en dommages entrepris par Sécurité Nationale compagnie d'assurance portant le numéro 500-22-196318-128 de la Cour du Québec;
- 5 - d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Martin St-Jean un chèque à l'ordre de *Sécurité Nationale Compagnie d'assurance* au montant de 20 000 \$;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1134286003

---

**CE13 1851**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter une demande reconventionnelle contre BPR Infrastructure inc. et CIMA + en lien avec le projet de la station de pompage Francon.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1136413004

---

**CE13 1852**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 19 du Règlement sur la subvention à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels (03-005), l'ordonnance no 2 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, ayant pour objet la modification du montant maximum de valeur foncière pour établir l'admissibilité des immeubles.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1130196006

---

**CE13 1853**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation des travaux ciblés (03-006), l'ordonnance no 6 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, ayant pour objet la modification des montants maximums de valeur foncière pour établir l'admissibilité des immeubles.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1130196007

---

**CE13 1854**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 44 du Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013), l'ordonnance no 10 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, ayant pour objet la modification des montants maximums de valeur foncière pour établir l'admissibilité des immeubles.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1130196008

---

**CE13 1855**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de compilation des redditions de compte élaborées par les arrondissements pour les années 2011 et 2012 pour y vérifier le respect du Règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1135979001

---

**CE13 1856**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1131041014

---

**CE13 1857**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1131353007

---

**Levée de la séance à 13 h 57.**

70.001

---

Les résolutions CE13 1834 à CE13 1857 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre D Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville



**Dossier # : 1132124002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Stratégies et développement durable en immobilier , Section Stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de selection en accessibilité universelle (appel de projets volet 8)

Il est recommandé :

- de prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis en février 2013 par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de selection en accessibilité universelle;
- de mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour mettre en œuvre les projets recommandés par le comité de selection en accessibilité universelle.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-10-29 17:25

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1132124002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Stratégies et développement durable en immobilier , Section Stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la liste des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux qui ont été soumis par divers arrondissements et dont la réalisation est recommandée par le comité de sélection en accessibilité universelle (appel de projets volet 8)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme d'accessibilité universelle de la Ville, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) est responsable de la mise en œuvre des projets visant à améliorer l'accessibilité aux immeubles municipaux pour les citoyens présentant des limitations fonctionnelles.

Les arrondissements ainsi que les services municipaux sont invités à soumettre des projets d'amélioration de l'accessibilité aux immeubles, où sont offerts des services à la population, dans le cadre d'un appel de projets. Les projets soumis sont présentés à un comité de sélection composé de 3 représentants du milieu associatif (AlterGo, Ex-Aequo, Regroupement des organismes de promotion de Montréal (ROPMM)), d'un représentant de la DSTI et d'un représentant de la Direction de la diversité sociale (DDS). Le comité de sélection analyse chacune des demandes et documente ses choix.

De façon générale, le processus d'appel de projets s'échelonne sur plusieurs mois. À partir de la date du lancement de l'appel de projets par la DSTI, les arrondissements et les services municipaux ont de 2 à 3 mois pour soumettre leurs projets. Une fois reçus à la date de fermeture de l'appel, le comité de sélection amorce le processus d'analyse des projets et des délibérations. Ce processus peut s'étaler sur 3 à 4 mois. Il inclut, entre autres, l'étude des documents descriptifs des projets, des visites aux immeubles, des présentations des projets devant le Comité et finalement les rencontres de délibérations afin de choisir les projets à recommander. Le processus d'appel de projets se termine par la présentation du dossier décisionnel adressé au comité exécutif (CE), des projets recommandés pour la réalisation.

L'objet du présent sommaire vise à présenter aux membres du comité exécutif un aperçu des interventions projetées en matière d'accessibilité universelle suite à un récent appel de projets.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0506 - 21 juin 2011 : Adopter la Politique municipale d'accessibilité universelle / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici la fin de l'année 2011.  
À noter : Subséquemment à l'adoption ci-dessus, les 19 arrondissements ont adopté la Politique municipale d'accessibilité universelle via 19 sommaires décisionnels distincts.

CM09 0086 – Le 23 février 2009 - Approuver, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de services entre la Direction des immeubles et les arrondissements mentionnés au dossier décisionnel relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle.

## **DESCRIPTION**

À la fin de l'année 2012, tous les arrondissements et les services centraux ont été invités à soumettre des projets en accessibilité universelle pour les immeubles municipaux (volet 8). Les projets devaient répondre à certains critères, notamment :

- les projets ne visaient que des immeubles appartenant à la Ville ou des espaces locatifs pour lesquels la Ville a conclu un bail à long terme;
- les projets ne visaient que des immeubles où sont offerts des services de première ligne aux citoyens;
- les immeubles visés avaient fait l'objet d'une expertise préalable par un consultant en matière d'accessibilité universelle;
- les interventions proposées apportaient des améliorations en accessibilité universelle;
- les améliorations proposées allaient au-delà des codes de construction en vigueur;
- les améliorations proposées devaient découler d'une réflexion approfondie des besoins en matière d'accessibilité universelle pour l'ensemble de l'immeuble;
- la faisabilité des projets, d'un point de vue technique, devait avoir été analysée et démontrée dans la proposition;
- le milieu associatif ainsi que les porteurs de dossiers en accessibilité universelle à la Ville avaient été consultés lors de l'élaboration de chaque projet afin de s'assurer qu'il répondait aux besoins.

Les documents relatifs à l'appel de projets transmis le 19 décembre 2012 aux unités administratives sont en pièces jointes. Onze arrondissements ont répondu à l'invitation et ils ont soumis, le 27 février 2013, des projets touchant 23 immeubles. Ces arrondissements ont eu l'opportunité de faire valoir les projets soumis et de répondre aux questions du comité de sélection en accessibilité universelle lors des présentations de projets durant le mois de mars 2013.

Suite aux délibérations, le comité de sélection a présenté les résultats suivants :

- 11 immeubles, situés dans 8 arrondissements, sont retenus pour le volet 8;
- 2 immeubles, situés dans 1 arrondissement, sont retenus pour être admis au prochain volet, faute d'épuisement des crédits de l'enveloppe dédiée au programme d'accessibilité universelle des immeubles municipaux de la Ville de Montréal;

- 5 immeubles n'ont pas été retenus : les projets présentés étaient incomplets. Les arrondissements concernés disposent d'une année pour bonifier leurs projets et conservent leur priorité pour le prochain volet;
- 5 immeubles n'ont pas été retenus, 1 parce que le projet ne répondait pas aux critères du programme, les 4 autres faisaient partie d'une demande comportant 8 projets. Le Comité en a approuvé 4 et les autres n'ont pas été retenus car ils ont été jugés incomplets.

Tous les arrondissements qui ont soumis des projets ont été informés au début du mois d'août 2013 des résultats que le comité de sélection présente au CE.

La liste des projets retenus et non retenus, par arrondissement, est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Les interventions proposées visent à rendre accessibles les immeubles municipaux offrant des services à la population de manière inclusive pour les personnes présentant des limitations fonctionnelles. Ces interventions découlent directement de la Politique municipale d'accessibilité universelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un soutien financier, sous forme d'enveloppe budgétaire dédiée à l'amélioration de l'accessibilité universelle dans les immeubles municipaux existant offrant des services de première ligne à la population, est disponible annuellement depuis 2006 au PTI de la DSTI. Ce montant est de l'ordre de 2,0 M\$.

Se basant sur les estimations préliminaires contenues dans les propositions de projets recommandés par le présent sommaire, après majoration pour inclure les contingences, taxes et autres considérations inhérentes à la mise en œuvre des projets, et considérant la contribution financière aux projets proposée par certains arrondissements dans leur(s) proposition(s), la DSTI estime le besoin en soutien financier à plus de 2,6 M\$. À ce montant s'ajouteront les honoraires professionnels d'environ 600 000 \$, pour un soutien total provenant de l'enveloppe dédiée d'environ 3,2 M\$.

Il est à noter que le montant budgétaire de 3,2 M\$ dépasse de façon intentionnelle l'enveloppe disponible de 2,0 M\$ alloués au programme. Par le passé, la totalité du budget annuel alloué n'a pas été décaissée pour des raisons techniques ou de mise en œuvre difficile. Dans une volonté de corriger cette situation, il a été convenu de planifier plus de projets que le budget permettrait normalement, afin de constituer une banque de projets éligibles permettant rapidement le remplacement de tout projet retardé.

Un suivi des dépenses s'assurera que les dépenses annuelles ne dépassent pas les 2,0 M\$ alloués au programme.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets respecteront les directives de la politique de développement durable de la Ville de Montréal selon leur nature et leur ampleur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S-0

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Tel que stipulé dans les documents d'appel de projets, il est de la responsabilité des arrondissements concernés d'informer les citoyens des travaux réalisés dans ces immeubles.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Délégation à la DSTI, de la part des arrondissements concernés par les projets retenus, pour la mise en œuvre de projets, le tout conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville : hiver 2013-2014

- Évaluation technique des projets : hiver 2013-2014
- Rédaction du programme fonctionnel et technique : hiver 2013-2014 à l'automne 2014
- Plans et devis : été 2014 au printemps 2015
- Mise en œuvre : automne 2014 jusqu'à la fin 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Politique municipale d'accessibilité universelle.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Olivier BEAUSOLEIL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Paul DE VREEZE  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gaétan LEFEBVRE  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-10-24

**Dossier # :1132124002**

CE : 20.001  
2014/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1135281006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec L et M uniforme Inc. une entente cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons pour les unités spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 13-13096 (2 soum. - 1 seul soum. conforme) (montant estimé: 79 591,90 \$)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons pour les unités spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, L et M uniforme inc., le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13096 et au tableau de prix reçus joint au dossier;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2014-01-08 14:13

**Signataire :** Serge OUELLETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur par intérim  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135281006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec L et M uniforme Inc. une entente cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons pour les unités spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 13-13096 (2 soum. - 1 seul soum. conforme) (montant estimé: 79 591,90 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de blousons et pantalons pour les unités spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 13-13096.

Il s'agit d'une entente d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour un total de vingt-quatre (24) mois supplémentaires.

Les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 13-13096 comprennent, entre autre, des prix unitaires fixes pour toute la durée du contrat, des délais de livraison requis ainsi que les différents éléments propres à la spécification des produits.

Ces articles sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du personnel du SPVM, conformément aux annexes des conventions collectives et des conditions de travail du personnel du Service de police de la Ville de Montréal.

L'entente précédente était en vigueur du 14 novembre 2006 au 13 novembre 2009. Le montant prévu était de 87 787,08\$ taxes incluses et a été consommé en entier. Les stocks en magasin ont permis de combler les principaux besoins depuis et le lancement d'un appel d'offres n'a pas été requis jusqu'à l'automne 2013.

L'appel d'offres a été annoncé le 4 septembre 2013 dans le quotidien La Presse et sur le site web SÉAO. Les documents de l'appel d'offres étaient disponibles sur ce site web également. La fermeture de l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 2 octobre 2013. Il y a donc eu un délai de 28 jours pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires.

Le délai de validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions, le 2 octobre dernier.

Il y a eu 2 addendas. Le premier, en date du 18 septembre, a repoussé la date d'ouverture du 23 septembre au 2 octobre. Il y avait également l'ajout d'une catégorie UNSPSC pour l'appel d'offres sur le site SÉAO pour assurer une plus grande visibilité, et il a été précisé que les échantillons devraient être fournis sur demande seulement. Le deuxième addenda venait ajouter des précisions à l'article 5 (manchon pour le bas des pantalons de la patrouille canine), préciser davantage le tissu, et corriger une coquille de mise en page.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

20 octobre 2006 - Fourniture d'uniformes pour les agents de police des sections spécialisées du SPVM, sur demande, pour une période de trente-six (36) mois – Appel d'offres 06-10242 (Montant estimé de l'entente : 87 787,08 \$).

Le contrat a été octroyé à L et M uniformes inc., plus bas soumissionnaire conforme. Il y avait également un deuxième fournisseur avec une soumission plus élevée, soit Uniformes Legrand (1983) Inc. La décision de 2006 n'apparaît dans le dossier; il s'agit cependant d'un octroi avec décision déléguée au directeur du SPVM. 2 documents ont été utilisés en référence dans le système, soit le 118846 (du 14 nov. 2006 au 14 nov. 2007) et le 214768 (du 15 nov. 2007 au 13 nov. 2009).

Une commande en gré-à-gré a été placée le 15 février 2013, pour une consommation à ce jour de 22 385,63\$ taxes incluses. Le document en référence est le 831063.

## **DESCRIPTION**

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de blousons et pantalons pour les unités spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal, le tout selon les termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 13-13096.

La production des blousons et pantalons est faite au Québec.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente entrera en vigueur pour une période de vingt-quatre (24) mois. Une entente de cette durée permet au SPVM de pouvoir évaluer à court terme si le besoin et le vêtement doit être réévalué.

L'article 8 des clauses administratives particulières explique que, advenant un résiduel de tissu chez le fournisseur en fin de contrat, la Ville en fera l'acquisition pour transmettre dans le contrat suivant. Les textiles ignifuges sont particuliers et les fournisseurs de matières premières imposent des quantités minimums à commander aux manufacturiers, qui peuvent être au-delà des besoins du contrat. Cette clause est incluse afin d'ouvrir le marché le plus possible en rassurant le fournisseur, et en posant également des balises pour éviter les commandes superflues. Jumelée à la possibilité de prolongation, la Ville fait le nécessaire pour diminuer les coûts et les impacts de l'approvisionnement des matières premières essentielles dans les vêtements de protection.

## **JUSTIFICATION**

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -  
Direction de l'approvisionnement  
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et  
services)**

**Appel d'offres public no : 13-13096**



**Titre :** SPVM – BLOUSONS ET PANTALONS POUR UNITÉS SPÉCIALISÉES

**Description et usage :** Fourniture de blousons et pantalons pour les unités spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal

**Date de lancement :** 4 septembre 2013

**Date d'ouverture :** 2 octobre 2013

**Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture):** 27

**Preneurs du cahier des charges : ( 12 )**

3M Canada Compagnie  
Confection Carlo Savo Inc.  
Doubletex  
Groupe Trium Inc.  
L et M uniforme Inc.  
Les Distributeurs R. Nicholls Inc.  
Louis-Hébert uniformes Inc.  
M.D. Charlton CO. LTD  
Martin et Levesque (1983) Inc.  
Outdoor Outfit  
PSP Argentino Inc.  
Uniforme Tecnic Canada

**Soumissionnaires : ( 2 )**

L et M uniforme Inc.  
Outdoor Outfit

Soumission conforme	Coût de base	Autre (préciser)	Total
L et M uniforme Inc.	79 591,90 \$		79 591,90 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>	83 931,75 \$	Estimation interne	83 931,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			79 591,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			4 339,85 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			5,2 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 83 931,75 \$, taxes incluses, pour une période de vingt-quatre (24) mois. L'écart entre la soumission conforme et l'estimé représente une économie de 5,2%.

**Analyse des soumissions :**

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme Outdoor Outfit n'est pas conforme aux spécifications techniques des vêtements demandés. L'analyse de l'agente spécialisée indique que certains matériaux, la fabrication, ainsi que les procédés d'assemblage sont de

moindre qualité et ne rencontrent pas la conformité exigée aux spécifications techniques ainsi qu'aux échantillons visibles à l'approvisionnement de la Ville de Montréal. L'offre de la firme **L et M uniforme Inc.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Sur les 12 preneurs du cahier des charges, 10 preneurs n'ont pas déposé d'offres. De ces 10 preneurs, 2 sont fournisseurs de matières premières seulement, et ceux-ci prennent possession des documents pour informations uniquement. 1 preneur a indiqué avoir tardé à recevoir des informations d'un fournisseur de matières premières, et n'a pu être en mesure de compléter les documents à temps, dû au manque de cette information. 4 preneurs ont indiqué ne pas effectuer ce genre de confection/vêtements ignifuges. 3 fournisseurs n'ont pas répondu à notre demande d'informations concernant leur désistement. Voir également la grille 1 seul soumissionnaire conforme et la grille de désistement en pièce jointe.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le tissu Nomex étant antérieurement stocké en magasin au SPVM, les prix des produits soumis en 2006 n'incluaient pas la matière pour les articles qui en contiennent, alors que ceux soumis dans le cadre de l'appel d'offre actuel l'incluent. Les prix des articles confectionnés en Nomex ont augmenté d'environ 30%, ce qui représente le coût de la dépense maintenant assumée par le fournisseur pour s'approvisionner, stocker et gérer cette matière. Les prix des articles n'ayant pas de Nomex n'ont pratiquement pas varié (plus ou moins 1%, selon l'article).

Montant estimé pour le contrat:

69 225,40 \$ + 3 461,27 \$ TPS (5%) + 6 905,23 \$ TVQ (9.975%) = 79 591,90 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Respecter la convention collective en vigueur ainsi que la santé et la sécurité du personnel du SPVM.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi et entente.  
Commandes et livraisons pour les besoins ponctuels.

Demande de prolongation, s'il y a lieu.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).  
Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale. Cette entente est conforme à la Politique de gestion contractuelle et à la Politique d'approvisionnement.

Par conséquent, nous recommandons de conclure cette entente – cadre, qui est conforme aux procédures et lois en vigueur à la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Line DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction principale (Nathalie PELLETIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystel DOUCET  
AGENTE D'APPROVISIONNEMENT NIVEAU II

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle CHAURET  
Chef de section ress.matérielles

**Date d'endos. :** 2013-12-06

**Dossier # :1135281006**



**Dossier # : 1136134004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Les emballages Carrousel Inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six(36) mois, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune,pour la fourniture de sacs à ordures - Appel d'offres public 13-13107 - (6 soumissionnaires)- (Montant estimé de l'entente: 545 031.36\$)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, pour la fourniture de **sacs à ordures** ;
2. d'accorder à **Les emballages Carrousel Inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public **13-13107** et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge OUELLETTE **Le** 2013-12-19 15:47

**Signataire :**

Serge OUELLETTE

---

Directeur par intérim  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136134004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Les emballages Carrousel Inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six(36) mois, avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune,pour la fourniture de sacs à ordures - Appel d'offres public 13-13107 - (6 soumissionnaires)- (Montant estimé de l'entente: 545 031.36\$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier vise la conclusion d'une entente-cadre pour l'approvisionnement de sacs à ordures de différents formats. Par le biais de cette entente-cadre, ces marchandises seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et des services de la Ville. Ils seront tenus en inventaire au Centre de distribution Louvain. La durée de l'appel d'offres fut de 22 jours, le délai de validité des soumissions est de 180 jours. Le contrat est octroyé en entier, 15 types de sacs étaient requis au bordereau. L'appel d'offres fut tenu du 21 octobre 2013 au 11 novembre 2013 et publié dans le journal La Presse et SEAO. Le montant rapproché de la dernière entente est de 343 380.57\$

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 11 0753 - 25 MAI 2011 - Accorder à la firme Dist PRI Inc. le contrat pour la fourniture de sacs à ordures au montant de 246 504.36\$, d'une durée de 36 mois (11 soumissionnaires)

**DESCRIPTION**

La Ville recherche, par ce contrat, une firme qui soit en mesure de lui fournir des sacs à ordures pour une période de trente-six mois. L'utilisation de ces sacs dans des contenants (poubelles, contenants, barils, etc.) de formats différents et dans diverses conditions d'utilisation explique la variété des formats et résistance des sacs requise. Voici les détails de l'option de prolongation de l'entente: Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours calendriers avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de 1 an chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations. Tout renouvellement du contre convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

## JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables. Les quantités prévisionnelles de consommation ont été obtenues de la part de la division logistique de l'approvisionnement du magasin Louvain. Les validations RENA ont été effectuées. La vérification au registre des personnes non admissibles aux contrats publics a été effectuée. La conformité technique a été effectuée par le préposé à la qualité de la direction de l'approvisionnement, les échantillons des sacs à ordures fournis sont conformes.

Soumissions conformes	Total
Les emballages Carrousel Inc.	545 031,36 \$
Wood Wyant Inc.	547 159,28 \$
Distribution PRI Inc.	575 896,27 \$
Produits SANY Inc.	582 642,31 \$
Eugène Allard Produits d'Emballage et d'entretien	600 185,34 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	566 250,10 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	570 182,91 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	4,61%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	55 153,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	10,12%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(21 218,74 \$)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-3,75%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	2 127,92 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	0,39%

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les arrondissements de la Ville ainsi que les services corporatifs pourront faire appel à cette entente-cadre; chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. Ladite entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération. Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué une estimation de la dépense s'élevant à 566 250.10\$, taxes incluses, pour les trente-six prochains mois. Cette estimation est basée sur les quantités annuelles obtenues de la part de la division logistique de l'approvisionnement du magasin Louvain.

Les prix obtenus au présent appel d'offres représentent une diminution du prix moyen des sacs de l'ordre de 5.98% par rapport au contrat précédent. Cet écart est attribuable à

l'économie d'échelle engendrée par le regroupement des volumes d'achats ainsi que d'une rationalisation de codes de toutes les organisations d'inventaire chapeautées par le magasin Louvain.

Voici les détails par rapport à l'indexation des prix: Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'adjudication du contrat. À la date anniversaire, et pour les années subséquentes, sur avis écrit du fournisseur, l'indexation se fera selon le taux de variation sur 12 mois de l'indice des prix des produits industriels (IPPI) publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date anniversaire sous la référence (nom et numéro de la référence: tableau 3-12, v53384856). Classe 32611 : fabrication de matériel d'emballage et de pellicules et de feuilles non stratifiées en plastique

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une demande d'avis liée à l'aspect de la possibilité d'opter pour des sacs OXO-biodégradables a été déposée au préposé à la Qualité de la Direction de l'approvisionnement, le principal constat suite à la recherche sommaire confirme que ce marché n'est régi par aucune norme et qu'il serait ainsi impossible de valider une quelconque conformité des échantillons de sacs OXO-biodégradables soumis, car il n'y a pas de standardisation dans le marché actuel. Aussi, l'analyse du cycle de vie de ce type de sac est indéterminée et peut varier selon plusieurs facteurs externes incontrôlables lors de l'entreposage au magasin Louvain : lumière, température, boîte ouverte ou non, humidité, etc... En général, aucune garantie n'est fournie pour ces sacs de la part des distributeurs, ce type de produit ne possède aucune fiche technique disponible et l'on mentionne que la durée de vie peut varier entre 1 et 2 mois lorsque la boîte est ouverte. Les types de sacs proposés sont donc des sacs de polyéthylène.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies d'échelle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et des modalités d'achat convenues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre auprès de l'adjudicataire suite à l'approbation du présent dossier décisionnel.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles - Direct de l'approvisionnement**  
**Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et service**

**Appel d'offres no : 13-13107**

**Titre : SACS À ORDURES**

**Description et usage : FOURNITURE DE SACS À ORDURES DE DIFFÉRENTS FORMATS**

**Date de lancement : 21 octobre 2013**

**Date d'ouverture : 11 novembre 2013**

**Preneurs du cahier des charges : (13)**

**Acklands-Grainger Inc.**

**C.E.S. Ltée**

**Distribution PRI Inc.**

**Emballages Maska Inc.**

**Eugène Allard Produits d'Emballage et d'entretien**

**For-Net Montréal Inc.**

**Lalema Inc.**

**Le Groupe J.S.V. Inc.**

**Les emballages Carrousel Inc.**

**Produits Chimiques Gilco Inc.**

**Produits SANY Inc.**

**Sanbec**

**Wood Wyant Inc.**

**Soumissionnaires : (6)**

**Distribution PRI Inc.**

**Eugène Allard Produits d'Emballage et d'entretien**

**Les emballages Carrousel Inc.**

**Produits Chimiques Gilco Inc.**

**Produits SANY Inc.**

**Wood Wyant Inc.**

**Analyse des soumissions :**

Tel que spécifié ci-haut treize (13) firmes ont pris possession du cahier des charges. Seulement (6) firmes ont déposé leurs offres. La firme Produits Chimiques Gilco Inc. est non-conforme, elle a déposé un chèque NON visé. Les autres sont conformes et répondent aux exigences du devis technique inclus dans le cahier des charges

**Remarque :**

**Montant des offres :**

Distribution PRI Inc.

500 888,25 \$ + TPS (5 %) 25 044,41 \$ + TVQ (9,975 %) 49 963,60 \$ = 575 896,27 \$

Eugène Allard Produits d'emballage et d'entretien

522 013,77 \$ + TPS (5 %) 26 100,69 \$ + TVQ (9,975 %) 52 070,87 \$ = 600 185,34 \$

Les emballages Carrousel Inc.

474 043,37 \$ + TPS (5 %) 23 702,17 \$ + TVQ (9,975 %) 47 285,83 \$ = 545 031,36 \$

Produits Chimiques Gilco Inc.

453 752,58 \$ + TPS (5 %) 22 687,63 \$ + TVQ (9,975 %) 45 261,82 \$ = 521 702,02 \$

Produits SANY Inc.



506 755, 65 \$ + TPS (5 %) 25 337, 78 \$ + TVQ (9,975 %) 50 548, 88 \$ = 582 642, 31 \$

Wood Wyant Inc.

475 894, 14 \$ + TPS (5 %) 23 794, 71 \$ + TVQ (9,975 %) 47 470, 44 \$ = 547 159, 28 \$

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

La différence entre le montant de la soumission des firmes Les emballages Carrousel Inc., Distribution PRI Inc., Produits SANY Inc. et aussi celle de la firme Eugène Allard Produits d'Emt et d'entretien apparaissant au procès verbal d'ouverture des soumissions et celui apparaissant sommaire s'explique par des erreurs de calculs qui ont été corrigées.

### **Adjudicataire recommandé :**

D'accorder à Les emballages Carrousel Inc. pour une période n'excédant pas trente-six (36) mois contrat au montant approximatif de **(545 031.36 \$)**, pour la fourniture sure demande de sacs ordures de différents formats, le tout conformément à l'appel d'offres public no 13-13107.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financer ristournes, etc.) relève du service demandeur.

Raisons de non dépôt de soumissions		
1	Sanbec Canada Inc.	caution d'exécution de 10%
2	Sani-dépôt	caution d'exécution de 10%
3	Emballages Maska Inc.	délais de réponses de leurs fournisseurs
4	Le Groupe J.S.V. Inc.	pas concurrentiel, pas le volume d'achat de leurs compétiteurs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence THÉORÊT  
Agente d'approvisionnement niveau 2

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard DAGENAIS  
Conseiller(ere) en approvisionnement

**Date d'endos. :** 2013-12-13

**Dossier # :1136134004**

**Dossier # : 1132266003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Coffrage Alliance Itée pour la construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi - Arrondissement: Saint-Léonard - Dépense totale de 6 080 001,03 \$, taxes incluses (contrat de 5 905 001,03 \$ incluant des travaux contingents (10 %) et des incidences de 175 000,00 \$ ) - Appel d'offres public numéro 101-43 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 080 001,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi - Arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif, le cas échéant;
2. d'octroyer à Coffrage Alliance Itée, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 5 905 001,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 101-43;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville Centrale pour un montant de 6 080 001,03 \$, taxes incluses.

**Signé par** Daniel FLEURY **Le** 2013-09-25 08:31

**Signataire :**

Daniel FLEURY

---

Directeur des travaux publics - Saint-Léonard  
Saint-Léonard , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132266003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des travaux publics , Division du génie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à Coffrage Alliance Itée pour la construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi - Arrondissement: Saint-Léonard - Dépense totale de 6 080 001,03 \$, taxes incluses (contrat de 5 905 001,03 \$ incluant des travaux contingents (10 %) et des incidences de 175 000,00 \$ ) - Appel d'offres public numéro 101-43 - 8 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le programme triennal d'investissement de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) 2013-2015 prévoit un projet de construction d'un bassin de rétention dans le parc Giuseppe-Garibaldi et la reconstruction des conduites secondaires d'aqueduc et d'égout des rues de l'Élysée, de Côte et La Dauversière de l'arrondissement de Saint-Léonard.

De nombreuses plaintes de refoulement ont été enregistrées durant les dernières années dans ce secteur.

Afin d'accroître la protection actuelle du réseau, la construction d'un bassin de rétention dans le parc Giuseppe-Garibaldi ainsi que le renforcement du réseau d'égout des rues de Côte, La Dauversière et de l'Élysée sont nécessaires. La mise en place de cette solution permettra d'améliorer le niveau de service du secteur concerné et la correction des surcharges de ces rues.

La première phase du projet, qui consistait en la reconstruction des réseaux d'aqueduc et d'égout des rues de l'Élysée, de Côte et La Dauversière, a été complétée entre juillet et décembre 2012. Le présent dossier encadre la deuxième et dernière phase du projet, soit la construction du bassin de rétention Giuseppe-Garibaldi.

En vertu de la loi, l'appel d'offres a été publié le 20 mars 2013 sur le site électronique du SÉAO ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 25 avril 2013 et les soumissions étaient valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Trois addenda ont été publiés : numéro 1 le 10 avril 2013, numéro 2 le 15 avril 2013 et numéro 3 le 19 avril 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CE11 1005 en date du 6 juillet 2011 (GDD 1113878002) - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque

requis, les services professionnels s'y rattachant.

Résolution numéro CE12 0843 en date du 6 juin 2012 (GDD 1122266004) - Recommander au conseil municipal d'accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de l'égout combiné et de la conduite d'eau secondaire - Rue de l'Élysée et parties des rues de Côme et La Dauversière. ( phase I du projet)

Résolution numéro CM12 0550 en date du 18 juin 2012 (GDD 1122266004) - Accorder un contrat à Paysagiste S. Forget inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de l'égout combiné et de la conduite d'eau secondaire - Rue de l'Élysée et parties des rues de Côme et La Dauversière. ( phase I du projet)

## DESCRIPTION

L'appel d'offres numéro 101-43 couvre la construction d'un bassin de rétention souterrain dans le parc Giseppe-Garibaldi. Le bassin de béton armé coulé en place (longueur : 166 mètres, largeur : 20 mètres, hauteur : 2,5 mètres) permettra de soulager les conduites d'égouts combinés des rues La Dauversière et de l'Élysée et d'assurer une protection contre les pluies intenses en retenant un volume déterminé de 3 200 mètres cubes, puis en le rejetant sous un débit contrôlé dans le collecteur d'égout de la rue Dumesnil.

Le processus d'appel d'offres s'est fait par voie publique. Sur vingt-quatre (24) preneurs de cahier de charges, onze (11) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 46 %. Parmi les treize qui n'ont pas déposé d'offre, six (6) sont des entreprises spécialisées qui avaient un intérêt comme sous-traitant ( Armatures Bois-Francs, Construction DJL, Constructions BSL, Constructions de Mausolées Carrier, Neoelect/Le Saux et Systèmes Urbains), cinq (5) ont indiqué que le projet était hors de leur portée par manque de ressources, de temps ou par éloignement (Allen Entrepreneur Général, Construction Genesis, Constructions et Pavage Jeskar, Entreprises Michaudville et Paysagiste S. Forget ) et deux (2) n'ont pas répondu à nos appels.

Pour ce contrat, l'enveloppe de contingences est déterminée à 536 818,28 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux.

Les dépenses incidentes (175 000 \$) peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de plantation, de chloration des conduites d'eau potable ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés, etc.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

### RÉSULTATS DES SOUMISSIONS

<b>RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES</b>	<b>(Taxes incluses)</b>		
	<b>Prix</b>	<b>Contingences (10 %)</b>	<b>Total</b>
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>			
1. Coffrage Alliance Itée	5 368 182,75 \$	536 818,28 \$	5 905 001,03 \$
2. Coffrages Magma (10 ans) inc.	5 621 498,20 \$	562 149,82 \$	6 183 648,02 \$
3. 9052-1170 Québec inc. (Le groupe Vespo)	5 709 996,53 \$	570 999,65 \$	6 280 996,18 \$

4. 9200-1643 Québec inc. (Quadrax & associés EG)	5 842 000,00 \$	584 200,00 \$	6 426 200,00 \$
5. Roxboro excavation inc.	6 294 211,15 \$	629 421,12 \$	6 923 632,27 \$
6. Charex inc.	6 324 199,88 \$	632 419,99 \$	6 956 619,86 \$
7. Les excavations Payette ltée	6 361 404,35 \$	636 140,43 \$	6 997 544,78 \$
8. Construction Demathieu & Bard (CDB) inc.	6 831 185,24 \$	683 118,52 \$	7 514 303,77 \$
<b>Estimation des professionnels (\$) (Réalisée à l'externe)</b>	<b>6 398 754,15 \$</b>	<b>639 875,41 \$</b>	<b>7 038 629,56 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>			<b>6 648 493,24 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>			<b>12,6 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>	<b>(\$)</b>	<b>1 609 302,74 \$</b>	
	<b>(%)</b>	<b>27,3 %</b>	
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>	<b>(\$)</b>	<b>-1 133 628,53 \$</b>	
	<b>(%)</b>	<b>-16,1 %</b>	
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>	<b>(\$)</b>	<b>278 646,99 \$</b>	
	<b>(%)</b>	<b>4,7 %</b>	

Toutes les soumissions sont conformes, sous réserve de la délivrance par l'Autorité des marchés financiers de l'autorisation requise par la Loi.

Il est aussi important de noter que le délai encouru entre la date de l'ouverture des soumissions et la date de recommandation de l'octroi du contrat est dû au fait que le plus bas soumissionnaire conforme, Louisbourg SBC, s.e.c. (nouvellement Groupe Hexagone, s.e.c.) n'a pas été accrédité par l'AMF à l'intérieur du délai de validité de sa soumission et qu'il nous a avisé, en date du 29 août 2013, qu'il ne prolongerait pas le délai de validité de sa soumission au montant de 5 700 744,86 \$. Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat à Coffrage Alliance ltée, deuxième plus bas soumissionnaire conforme ayant accepté de prolonger le délai de validité de sa soumission en date du 23 août 2013 (voir pièce jointe).

En plus de Louisbourg SBC s.e.c., deux (2) autres soumissionnaires n'ont pas prolongé le délai de validité de leur soumission, à savoir : Ramcor Construction inc. et Nordexco inc.

L'estimation des professionnels a été préparée par la firme LUQS et est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle de LUQS, est de 1 133 628,53 \$ (- 16,1 %). L'écart entre l'estimation et le montant de la soumission peut être expliquée principalement par les travaux de structure. En effet, l'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation pour les travaux de structure est de 1 008 616,90 \$, soit près de 89 % de la valeur de l'écart entre l'estimation et la plus basse soumission.

Conformément au décret 96-2013 (13 février 2013), la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant de cet appel d'offres. L'adjudicataire recommandé, Les Coffrage Alliance ltée, a reçu son attestation de l'autorité des marchés financiers en date du 23 août 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe.

Les validations requises, à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été

faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 905 001,03 \$ (taxes incluses). Ce montant inclut des travaux contingents équivalant à 10% de la valeur des travaux, soit 536 818,28 \$ taxes incluses.

La dépense totale pour le contrat s'élève à 6 080 001,03 \$ (taxes incluses), car s'y rajoute le montant de 175 000,00 \$ (taxes incluses) requis pour couvrir les dépenses incidentes. La dépense totale est assumée à 100% par la Ville centrale et représente un coût net pour la DGSRE de 5 815 595,68 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Cette dépense est priorisée au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 3 877 063,79 \$ dans le cadre du programme de Chantiers Canada- volet Grandes Villes. La portion non subventionnée de 1 938 531,89 \$ est financée par la réserve de l'eau locale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

## **DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE (100%)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 %, selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un plan de gestion de la circulation durant les travaux a été élaboré et est inclus aux documents d'appel d'offres. Diverses mesures d'atténuation ont été envisagées afin de minimiser l'impact des travaux, de détourner le trafic vers les routes alternatives et d'assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la route.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Pour les projets de travaux importants, l'arrondissement de Saint-Léonard invite la population touchée à une séance d'information dans le pavillon du parc voisin du lieu des travaux. Les résidants sont invités par un avis distribué à toutes les portes, par le site internet de l'arrondissement et par une publication dans le journal local. La séance d'information touche tous les aspects des travaux qui ont une incidence sur le quotidien des résidants : impacts sur la circulation, sur le ramassage des ordures, sur l'usage du parc. Les interruptions des service de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées attendues sont expliquées et discutées. La séance est dirigée par le chargé de projet, et des représentants de la Direction et du conseil d'arrondissement y assistent.

Pour le projet de construction du bassin Garibaldi, la séance se tiendra dans le pavillon du parc du même nom au début d'avril 2014, avant le début des travaux de génie civil. Les travaux se dérouleront à l'intérieur du parc sans empiéter sur les aires de jeux ( soccer et tennis). L'impact sur la circulation sera restreint. Les rues touchées sont des voies ce

circulation locales à faible débit.

Toutes les opérations de communication seront prises en charge conjointement par la division du génie de la Direction de travaux publics et la division des relations avec les citoyens et des communication de l'arrondissement de Saint-Léonard.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **DATES VISÉES:**

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Planification préliminaire au projet: Automne 2013

Début des travaux : Avril 2014

Fin des travaux : Novembre 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursée dans tous les contrats » (C-OG-SDO-11-002)

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme, soit :

Coffrage Alliance Itée

200, rue de Lierre

Laval (Québec) H7V 4Y4

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis LAFONTAINE  
Chef de division par intérim - Études  
techniques

**ENDOSSÉ PAR**

Daniel FLEURY  
Directeur DTP

**Date d'endos. :** 2013-05-01

**Dossier # :1132266003**





**Dossier # : 1134822069**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction N.R.C. inc., pour la reconstruction de l'éclairage du boulevard Métropolitain et travaux connexes. Arrondissement: Anjou. Dépense totale de 1 330 112,79 \$ (contrat: 568 239,79 \$ + incidences: 761 873,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 289201 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 330 112,79 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'éclairage du boulevard Métropolitain et travaux connexes dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction N.R.C. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 568 239,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289201 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal AYLWIN **Le** 2013-12-20 10:57

**Signataire :** Chantal AYLWIN

\_\_\_\_\_  
Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1134822069**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction N.R.C. inc., pour la reconstruction de l'éclairage du boulevard Métropolitain et travaux connexes. Arrondissement: Anjou. Dépense totale de 1 330 112,79 \$ (contrat: 568 239,79 \$ + incidences: 761 873,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 289201 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis janvier 2013, la Division de la conception des travaux de la Direction des infrastructures a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs du **Programme de réfection de l'éclairage de rue - 58002** sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

Les lampadaires et l'infrastructure des systèmes d'éclairage sur les tronçons routiers concernés par le présent contrat sont en très mauvais état et ont atteint la fin de leur vie utile. Par conséquent, l'éclairage d'environ 50 % des tronçons est actuellement non fonctionnel, d'où l'importance de réaliser les travaux de réfection.

L'étape faisant l'objet du présent dossier est la suivante :

	<b>Coûts</b>	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
<b>Étape faisant l'objet du présent dossier :</b> Reconstruction de l'éclairage du boulevard Métropolitain et travaux connexes. Arrondissement: Anjou	1 330 112,79 \$	Mai 2014	Juin 2014

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 15 octobre au 27 novembre 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 44 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Quatre (4) addendas furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 24 octobre 2013: Modifications au devis techniques spécifique de l'éclairage - afin de préciser les démarches à entreprendre lors des travaux à proximité des lignes d'Hydro-Québec;
- Addenda no 2 émis le 1er novembre 2013: Modification de la date d'ouverture. La date du 6 novembre 2013 a été remplacée par le 20 novembre 2013 - afin d'avoir le temps nécessaire pour faire les modifications aux documents de soumission, qui feront l'objet de l'addenda no 4 ;
- Addenda no 3 émis le 15 novembre 2013: Report de la date d'ouverture, le 20 novembre ayant été remplacé par le 27 novembre 2013 - pour allouer du temps additionnel nécessaire aux modifications dans les documents de soumission et aux entrepreneurs de modifier les prix au bordereau en conséquence;
- Addenda no 4 émis le 21 novembre 2013: Modifications à la formule de soumission, au cahier des charges et aux annexes - modifications et précision de certains détails techniques dans plusieurs articles des devis techniques, ajout de 4 articles aux devis techniques et au bordereau afin de préciser le maintien de la circulation et de l'éclairage pendant les travaux, modification du délai des travaux et ajout de 2 annexes.

Pour plus de détails sur les 4 addendas voir les documents correspondants dans l'onglet: «Avis aux soumissionnaires - Addenda No. 1 à 4» dans les pièces jointes.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0870 – Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de l'éclairage du boulevard Métropolitain, entre les boulevards Bourget et du Haut-Anjou, ainsi que des travaux connexes, dans l'arrondissement d'Anjou.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 94 706,63 \$ (taxes incluses), soit 20 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage affecté à l'ensemble des sous-projets fut déterminé en fonction des risques inhérents suivants:

- Les travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains;
- La coordination de l'entrepreneur avec l'entrepreneur de la CSEM, qui construit les bases et conduits pour l'éclairage, risque de causer des mobilisations/démobilisations plus importantes;
- Des mobilisations/démobilisations sont également possibles dû à l'achalandage des sorties de l'autoroute 40.

Les dépenses incidentes comprennent les montants estimés suivants:

- 700 000 \$ - Pour les travaux de la CSEM (construction des bases et conduits);
- 45 000 \$ - Pour les frais de services techniques du Hydro-Québec;

- 5 000 \$ - Pour les services techniques de la CSEM;
- 11 873 \$ - Pour les frais de communications.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 289201 s'est déroulé du 15 octobre au 27 novembre 2013. Sur dix (10) preneurs de cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission et deux (2) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 80% et 20%.

## JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<i>(taxes incluses)</i>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>PRIX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1</b>	Construction N.R.C Inc. (Licence RBQ #8259-6289-08 ) (Attestation Revenu Québec délivrée le 25 septembre 2013 )	473 533,16 \$	94 706,63 \$	568 239,79 \$
<b>2</b>	Nelect Inc	573 383,78 \$	114 676,75 \$	688 060,53 \$
<b>3</b>	Installume Inc	595 857,37 \$	119 171,47 \$	715 028,84 \$
<b>4</b>	Bruneau Electricque inc	614 708,09 \$	122 941,62 \$	737 649,71 \$
<b>5</b>	Système Urbains inc	624 567,19 \$	124 913,44 \$	749 480,63 \$
<b>6</b>	Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée	625 758,33 \$	125 151,67 \$	750 910,00 \$
<b>7</b>	Pierre Brossard (1981)LTEE	635 690,57 \$	127 138,11 \$	762 828,68 \$
<b>8</b>	Girard & Girard	662 068,59 \$	132 413,72 \$	794 482,31 \$
Estimation des professionnels internes (\$)		558 239,12 \$	111 647,82 \$	<b>669 886,94 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions reçues</b>			<b>(\$)</b>	<b>720 835,06 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>			<b>(%)</b>	<b>26,9%</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>226 242,52 \$</b> <b>39,8%</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>-101 647,15 \$</b> <b>-15,2%</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>			<b>(\$)</b> <b>(%)</b>	<b>119 820,74 \$</b> <b>21,1%</b>

**\* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période

d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -101 647,15 \$ (-15,2%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et détient une attestation de l'autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 8 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 568 239,79 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 473 533,16 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 94 706,63 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 330 112,79 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 761 873,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale et représente un coût net de 1 199 799,33 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances et précise que les crédits proviendront du budget d'immobilisation PTI 2014-2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 27 mars 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Juin 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

Construction N.R.C. inc.  
160, rue Deslauriers  
Ville Saint-Laurent (Québec) H4N 1V8

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable :

Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ervin KOJIC  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Date d'endos. :** 2013-12-12

**Dossier # :1134822069**



**Dossier # : 1134551009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans la rue Sainte -Catherine, entre Atwater et Mansfield - Dépense totale de 2 877 581,09 \$, taxes incluses (contrat 2 827 581,09 \$ + incidences 50 000 \$) - Appel d'offres public 10125 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 877 581,09 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans la rue Sainte-Catherine, entre Atwater et Mansfield, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Clean Water Works inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 827 581,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 10125;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-12-18 16:40

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134551009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour réaliser des travaux de réhabilitation de conduites d'égout dans la rue Sainte-Catherine, entre Atwater et Mansfield - Dépense totale de 2 877 581,09 \$, taxes incluses (contrat 2 827 581,09 \$ + incidences 50 000 \$) - Appel d'offres public 10125 - 5 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau et sont prévus au programme triennal d'immobilisations du PTI 2014-2016. Depuis quelques années, la DGSRE encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'égout afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Ces techniques représentent une solution économique. Elles permettent une réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelles avec excavation. De plus, la réhabilitation des conduites comporte de nombreux avantages dont la rapidité de réalisation des travaux, la réduction des perturbations aux infrastructures environnantes, le maintien de la circulation la majorité du temps d'exécution des travaux, la diminution des impacts sur les riverains lors des travaux, la diminution de la disposition des sols et matériaux d'excavation, ainsi que la remise en état rapide des lieux.

Les travaux de réhabilitation des conduites d'égout s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La rue Sainte-Catherine, entre les rues Atwater et Mansfield, est dotée d'une conduite d'égout en briques de type ovoïde 600 mm x 900 mm installée entre 1876 et 1922. Une inspection de la conduite par caméra a permis de constater l'état de détérioration de la conduite. À plusieurs sections, les cotes d'intégrité structurale (CIS) sont de 4 et 5 ce qui est une indication d'une conduite en état avancé de détérioration. La DGSRE a déterminé que la conduite pourrait être mise à niveau par la technique de réhabilitation. De plus, l'événement du 5 août 2013 où une rétrocaveuse s'est retrouvée enfoncée dans un trou, au



coin de Sainte-Catherine et Guy, occasionné par l'effondrement de la conduite d'égout, a mis en évidence la nécessité d'intervenir avant qu'un tel épisode ne se reproduise.

L'appel d'offres public (Contrat UR13236 - Soumission 10125) a été publié le 28 novembre 2013 dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal "La Presse" le 29 novembre 2013.

Un délais de 18 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 décembre 2013 dans les locaux de la Direction du Greffe de l'Hôtel de Ville. La validité des soumissions est de 180 jours suivant la date d'ouverture.

Deux addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur le projet pour les raisons suivantes:

- Addenda 1 en date du 29 novembre 2013 : l'ouverture des soumissions prévue pour le 18 décembre 2013 est devancée au 16 décembre 2013 à 14 h.
- Addenda 2 en date du 03 décembre 2013 émis par le gestionnaire du SEAO : portant sur la modification du numéro d'identification du contrat.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0242 - 20 juin 2013 - Accorder un contrat à Insituform Technologies Ltée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (UX-13-002) - Dépense totale de 12 974 384,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10066 (3 soum.)

CG12 0120 - 19 avril 2012 - Accorder deux contrats à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage, le premier pour le secteur Ouest d'une dépense totale de 11 243 809,55 \$ taxes incluses (contrat 11 093 809,55 \$ + incidences 150 000 \$) et le deuxième pour le secteur Est d'une dépense totale de 11 775 563,13 \$ taxes incluses (contrat 11 625 563,13 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10017 - 2 soumissionnaires pour les deux contrats.

## **DESCRIPTION**

La présente demande d'octroi de contrat a pour objet la réhabilitation de 1.7 km de conduite d'égout par la technique de chemisage sous la rue Sainte Catherine.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, des sous-traitants, des équipements, des produits de gainage, de la planification et de la gestion des travaux, ont été insérées aux documents d'appel d'offres. Enfin, les travaux devront être réalisés avant le 31 mai 2014 pour éviter les travaux lors de périodes de forts achalandages et événements spéciaux en période estivale et ainsi minimiser l'impact sur les commerçants et la population. Toutefois, la Ville se réserve le droit de reporter certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires.

Des exigences particulières relatives au contrôle des odeurs de styrène ont été ajoutées au devis.

Les travaux seront exécutés dans des conditions difficiles. Entre autres, l'accès aux commerces devra être maintenu en tout temps et les débits à dévier pendant les travaux sont importants. Les risques d'imprévus sont plus élevés que pour d'autres travaux de même nature. Ce contrat comprend donc des contingences d'un montant de 257 052,83 \$

(taxes incluses) correspondant à 10 % du coût des travaux afin de couvrir les imprévus.

Dans le cadre de ce contrat, des dépenses incidentes estimées à 50 000 \$ sont aussi prévues et peuvent comprendre des dépenses en matière de communication, de distribution d'avis, de gestion des impacts ainsi que des analyses de laboratoires.

## JUSTIFICATION

L'analyse des inspections télévisées et des rapports d'inspection recommande la réhabilitation comme méthode d'intervention afin de préserver la pérennité des réseaux. Les tronçons sélectionnés ont une cote d'intégrité structurale élevée rencontrant les critères d'admissibilité du programme TECQ. Le stade actuel de détérioration de ces conduites, dont certaines sections sont critiques, nécessite une intervention rapide de réhabilitation pour éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme.

À la suite du processus d'appel d'offres public, six (6) compagnies ont pris possession des documents et cinq (5) d'entre elles (83.33%) ont soumis des prix, dont une (1) jugée non conforme. La soumission de la compagnie Gainex Inc n'a pas été retenue étant donné qu'au moment de l'ouverture de la soumission elle ne détenait pas d'autorisation décernée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), tel qu'exigé au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013. La compagnie L'écuyer & Fils Ltée n'a pas soumis de prix, elle est intéressée uniquement à titre de fournisseur de matériaux.

L'adjudicataire a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers en date du 13 juin 2013 et une copie de la lettre est en pièces jointes.

La liste des preneurs de documents d'appel d'offres du SEAO est présentée en pièces jointes.

Résultats des quatre soumissionnaires conformes:  
Contrat : UR 13236 - Soumission 10125

Soumissionnaires conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total
Clean Water Works Inc.	2 570 528,27 \$	257 052,83\$	2 827 581,09 \$
Instituform Technologies Limitée	2 639 826,00 \$	263 982,60 \$	2 903 808,60 \$
Veolia ES Service d'assainissement	3 111 792,63 \$	311 179,26 \$	3 422 971,89 \$
Aquarehab (Canada inc.)	3 704 241,56 \$	370 424,16 \$	4 074 665,71 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			2 809 075,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			3 307 256,82 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			16,96 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 247 084,62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			44,10 %

$\frac{((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme}) / \text{la plus basse}) \times 100}{}$	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	18 505,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	(0,66 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	76 227,51 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	2,70 %

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 2 877 581,09 \$, taxes incluses, soit un coût net de 2 595 659,48 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 2 076 528,48 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec). L'emprunt net de 519 131,00 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les infiltrations d'eau dans le réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les techniques de réhabilitation des conduites d'égout sans tranchées offrent les avantages économiques et environnementaux suivants :

- Diminution des inconvénients et des impacts sur la circulation et les riverains;
- Redonner la force structurale aux conduites et pallier aux risques d'effondrement;
- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement aux techniques de reconstruction traditionnelles;
- Réduction des perturbations aux infrastructures environnantes;
- Diminution des quantités de sols et matériaux excavés à disposer;
- Remise en état plus rapide des lieux.

D'autre part, les risques imminents d'effondrement de la conduite d'égout sous la rue Sainte-Catherine, entre Atwater et Mansfield, nous contraignent à agir et intervenir dans les meilleurs délais.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : fin janvier 2014

Début des travaux : 3 février 2014

Fin des travaux : 31 mai 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'octroi du contrat sera adjugé au soumissionnaire ayant présenté la plus basse soumission conforme et prendra effet à la date de la résolution.

Le contrat respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement C-OG-DG-D-12-010 Contingences, incidences et déboursés dans les contrats
- Encadrement C-OG-DG-D-12-005 Confidentialité des estimations des contrats
  
- Nouvelles dispositions de la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics exigeant que les soumissionnaires soient déjà autorisés par l'Autorité des marchés financiers.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

George DEL RIO  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Date d'endos. :** 2013-12-12

**Dossier # :1134551009**



**Dossier # : 1133334026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe Mécano inc., pour une somme maximale de 303 215,05 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'interconnexion Nord-Sud de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres public 1258-AE - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'accorder un contrat à Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'interconnexion Nord-Sud de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 303 215,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1258-AE;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2014-01-07 15:34

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133334026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe Mécano inc., pour une somme maximale de 303 215,05 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'un batardeau à la structure d'interconnexion Nord-Sud de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Appel d'offres public 1258-AE - 6 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une conduite de dérivation munie d'une vanne relie l'intercepteur nord à l'intercepteur sud à l'entrée de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) dans la structure d'interconnexion.

De façon à isoler la vanne d'interconnexion pour y effectuer son entretien ou sa mise à niveau, un batardeau constitué d'un empilement d'une cinquantaine de poutrelles en béton est utilisé. Ces poutrelles en béton d'origine ont été fabriquées en 1977 et sont rendues à la fin de leur vie utile. Actuellement, la mise à sec de la vanne d'interconnexion n'est pas possible sans risques majeurs pour la sécurité des travailleurs. Les tiges de support des poutrelles sont sérieusement corrodées, les rendant inutilisables et non sécuritaires. De plus, leur mise en place et leur enlèvement sont très difficiles et coûteux.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 2 octobre 2013 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 octobre 2013. La validité des soumissions est de 180 jours. Le montant prévu pour les contingences au contrat est de 15 % puisque les travaux seront exécutés en espace clos à une profondeur de 30 mètres sous la surface avec un intercepteur en service et nécessitant une méthode de mise à sec avec ballon gonflable pouvant comporter des risques et des imprévus majeurs.

Un addenda a été émis sans impact financier et portait sur des clarifications concernant le support de poussée du batardeau, la porte étanche et la méthode de mise à sec.

**Batardeau:** un batardeau est un assemblage structural en béton ou en acier constitué de poutrelles amovibles formant une retenue d'eau ayant comme but d'assécher les endroits où des travaux sont effectués (voir photos en pièces jointes).

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

## DESCRIPTION

Le présent projet couvre la fourniture et l'installation d'un batardeau en acier inoxydable en une ou deux pièces à la structure d'interconnexion ainsi que divers équipements telles les mains courantes, les structures, les passerelles, la tuyauterie de lavage ainsi que la remise à neuf d'une porte étanche de type sous-marin.

Les poutrelles en béton d'origine seront enlevées des lieux et disposées sécuritairement.

## JUSTIFICATION

La fourniture et la mise en place d'un nouveau batardeau en acier inoxydable en une ou deux pièces au lieu de poutrelles en béton permettra d'inspecter et d'entretenir adéquatement la vanne d'interconnexion qui doit être prête à opérer en cas d'urgence. Actuellement, cette vanne est inutilisée car elle représente des risques pour les travailleurs puisqu'elle doit être opérée manuellement.

Avec la mise en place du nouveau batardeau, la vanne d'interconnexion sera vérifiée et entretenue. Cette vanne sera ultérieurement mise à niveau (si nécessaire) et équipée d'un actionneur hydraulique contrôlé à distance. Le contrôle de la vanne ainsi automatisée permettra en temps de fortes pluies de dériver une partie du débit de l'intercepteur nord vers l'intercepteur sud afin de réduire davantage les surverses d'orage le long du premier intercepteur.

Seize entreprises se sont procurées les documents d'appels d'offres et six ont déposé une soumission. Des dix entreprises n'ayant pas soumissionné, cinq ont mentionné ne pas avoir l'expertise, trois une surcharge de travail, un était sous-traitant et un autre s'est procuré les documents trop tard.

## Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
<b>1. GROUPE MÉCANO INC.</b>	<b>263 665,26</b> \$	<b>39 549,79</b> \$	<b>303 215,05</b> \$
2. MVC OCEAN INC.	441 417,77\$	66 212,67 \$	507 630,43 \$
3. MPECO INC.	459 218,20 \$	68 882,73 \$	528 100,93 \$
4. LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	564 600,83 \$	84 690,13 \$	649 290,96 \$
5. LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	572 412,52 \$	85 861,88 \$	658 274,40 \$
6. SOCOMEC INDUSTRIEL INC.	832 698,37 \$	125 504,76 \$	962 203,12 \$
ESTIMATION INTERNE	<b>356 409,85</b> \$	<b>53 461,48</b> \$	<b>409 871,33</b> \$
Coût moyen des soumissions reçues			601 452,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			98,36 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			658 988,08 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			217,33 %

Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)	-106 656,28 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)	-26,02 %
Écart entre la la plus basse conforme et la deuxième plus basse (\$)	204 415,39 \$
Écart entre la la plus basse conforme et la deuxième plus basse (%)	67,42 %

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation interne de 26,02%. Cet écart est en partie attribuable au choix de l'entrepreneur de faire fabriquer le batardeau chez un fournisseur Indien (JASH) qui a déjà fourni des batardeaux à la Ville de Montréal lors d'un projet antérieur à l'usine Atwater. L'écart entre notre estimation et le prix soumissionné pour la fabrication et la livraison du batardeau représente à lui seul 55 000 \$ et explique 60 % de l'écart. L'autre écart important se situe au niveau du coût de l'installation qui est inférieur de 20 000 \$ à notre estimation.

Sur le montant soumissionné de 303 215 05 \$, taxes incluses, la fabrication du batardeau représente une somme de 100 592 \$, taxes incluses, le reste représente en majeure partie le coût de la main d'oeuvre et l'entrepreneur nous a confirmé être en mesure de réaliser le contrat.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Groupe Mécano inc. au prix de sa soumission, soit 303 215,05 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites - Groupe Mécano inc. 1289 boul. Dagenais Ouest, Laval (Québec) H7L 5Z9 Québec - no de licence 5657-0641-01 et l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 21 août 2013 avec sa soumission.

Conformément au Décret 951-2013 - 25 septembre 2013, Groupe Mécano inc. a reçu son certificat d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2013 portant le numéro 2013-CPSM-103004.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour les travaux d'installation d'un batardeau à la structure d'interconnexion Nord-Sud de la Station d'épuration est de 303 215,05 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un montant net pour l'agglomération de 273 508,55 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	<b>Total</b>
Investissements nets	274
Réserve de l'eau de l'agglomération	274
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.



## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources

### Objectif

- Diminuer les événements de surverses sur l'intercepteur nord.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux permettront d'améliorer la fiabilité de la vanne d'interconnexion, d'effectuer sa mise à niveau, de pouvoir dériver de façon automatisée vers l'intercepteur sud les eaux de l'intercepteur nord lors de fortes pluies et d'améliorer la sécurité des lieux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Travaux d'installation : printemps-été 2014
- Fin des travaux : automne 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses dans les Directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Le contrat respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats;
- Confidentialité des estimations des contrats.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Richard FONTAINE  
Directeur - Direction de l'épuration des eaux  
usées

**Date d'endos. :** 2013-12-19

**Dossier # :113334026**



**Dossier # : 1130913001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Plan d'alimentation et réservoirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame/ Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Dépense totale de 72 765 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10065 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 72 765 000 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 69 300 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10065;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-12-19 11:45

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

---

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130913001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Plan d'alimentation et réservoirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame/ Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Dépense totale de 72 765 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10065 - 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le réservoir Rosemont est localisé dans le parc Étienne-Desmarteau, situé dans le quadrilatère formé par les rues Beaubien, Bellechasse, 16e avenue et la 20e avenue à Montréal. Il s'agit d'un réservoir construit en 1960 qui a été mis hors service quelques années plus tard, car la configuration du réservoir et de sa station de pompage ne permettait pas de l'opérer de façon adéquate. En effet, de nombreux changements apportés au réseau d'eau potable dans les années 1970 rendaient son opération difficile, voire impossible.

La remise en opération du réservoir permettra d'augmenter la réserve d'eau de la Ville de Montréal de 40 % et de réduire la précarité du réseau en période de haute consommation. La Direction de l'eau potable (DEP) a lancé un programme de réfection du réservoir Rosemont dans le cadre de la stratégie de l'eau 2011-2020. Ce programme découle d'un rapport de faisabilité commandé à A ECOM (étude 05-19833) en octobre 2011 sur la réfection du réservoir Rosemont qui étudiait différentes options envisageables. Une étude faite par le département hydraulique de la DEP en juillet 2012 (dossier 09-144) est venue détailler la remise en service de Rosemont, sa faisabilité technique et l'opération future de l'installation.

En février 2013, une étude géotechnique et de caractérisation environnementale (Réf. 12G011) faite par la firme d'ingénierie *Les Services exp.* a permis à la DEP de mieux cerner le tracé de la nouvelle conduite d'amenée pour le réservoir Rosemont et de connaître les caractéristiques du sol et du roc.

À la vue de toutes ces études, l'option choisie pour la mise en service du réservoir Rosemont consiste donc en la construction d'une nouvelle station de pompage du réservoir, la réfection structurale du réservoir, la construction des conduites principales à la sortie de la station de pompage ainsi que la construction d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau et

de nouvelles chambres de vannes.

Les objectifs visés par le présent contrat sont :

- la construction d'une conduite d'eau partant de la conduite principale de la rue Notre-Dame Est (intersection Alphonse-D.-Roy) jusqu'au réservoir Rosemont;
- le changement de configuration de l'entrée d'eau du réservoir Rosemont;
- la construction de quatre chambres de vannes.

Étapes faisant l'objet du présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"><li>• Conduite d'alimentation de 2100 mm en tunnel</li></ul>	Février 2014	Août 2016

Étapes à venir

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"><li>• Réfection de la station de pompage<ul style="list-style-type: none"><li>• Préachat groupe motopompe et génératrice</li><li>• Réfection structurale de la station</li></ul></li></ul>	Avril 2014	Janvier 2016
	Mai 2014	Janvier 2016
<ul style="list-style-type: none"><li>• Conduites primaires à la sortie de la station et chambres de vannes</li></ul>	Mai 2014	Avril 2016
<ul style="list-style-type: none"><li>• Imperméabilisation du toit du réservoir</li></ul>	Mai 2016	Décembre 2016

L'appel d'offres public (contrat R-2012-07 - Soumission 10065) a été lancé le 11 février 2013. Il a été publié dans le journal La Presse et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pendant une période de validité de 121 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 juin 2013 dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville. La validité des soumissions est de 120 jours. Le pourcentage des contingences prévu au contrat est de 10 %.

Des addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur le projet. Ainsi, sept addenda ont été émis pour les raisons suivantes :

Add.	Date	Raisons
1	2013-03-04	Réémission des plans, précisions apportées au cahier des prescriptions spéciales, réponses aux questions des soumissionnaires, ajout de l'étude géotechnique de la firme <i>Les Services exp.</i>
2	2013-03-20	Report de la date d'ouverture
3	2013-03-22	Modification du bordereau des prix, précisions apportées au cahier des prescriptions spéciales, réponses aux questions des soumissionnaires
4	2013-03-28	Report de la date d'ouverture, précisions apportées au cahier des prescriptions spéciales, modifications aux plans, réponses aux questions des soumissionnaires

5	2013-04-11	Report de la date d'ouverture, prolongation de la durée des travaux, modification aux chaînages des plans, réponses aux questions des soumissionnaires
6	2013-05-15	Report de la date d'ouverture, retrait de la méthode par forage-dynamitage pour le tunnel
7	2013-05-27	Précision du décret de la loi sur les contrats des organismes publics

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0339 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - appel d'offres public 10088 (5 soum.)

CG12 0301 - 23 août 2012 - Accorder des contrats de services professionnels d'ingénierie pour des travaux relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'eau d'alimentation et de sortie, à Dessau inc. pour la somme maximale de 4 739 867,37 \$, taxes incluses et à Genivar inc. pour la somme maximale de 4 510 149,48 \$ - Appel d'offres public 12-12099 (5 soum. pour les deux contrats) / Approuver les projets de convention à cette fin

CG12 0040 - 23 février 2012 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (650 000\$), Les Services EXP inc. (475 000\$), Groupe ABS inc. (375 000 \$) totalisant une somme maximale de 1 500 000\$ (taxes incluses) afin de réaliser des études et des expertises géotechniques qui seront réalisées par les services corporatifs ou les arrondissements / Appel d'offres public no 11-11780 ( 7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin

CG09 0309 - 27 août 2009 - Approuver les projets de conventions avec le Consortium Cima+ / Dessau et AECOM Tecscult inc. pour des services professionnels d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc, aux usines de production d'eau potable, aux réservoirs et aux stations de pompage - Dépense totale de 5 869 500 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11035 (5 soum.)

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de construction à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de construction d'une conduite d'eau en tunnel pour le réservoir Rosemont ainsi que pour les travaux inhérents associés à ce projet.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- Le forage d'un tunnel par tunnelier sur une longueur de 4025 mètres;
- la fourniture et la pose d'une conduite d'eau de 2100 mm de diamètre en tunnel sur une longueur de 4025 mètres;
- la fourniture et la pose d'une conduite d'eau de 2100 mm de diamètre en tranchée et d'une longueur de 20 mètres;
- la construction de trois chambres de vannes sur la rue Notre-Dame Est afin de raccorder les conduites existantes aux nouvelles conduites proposées;
- la construction d'un puits d'accès et de ventouse au départ de la conduite en tunnel;
- la construction d'une chambre de vannes, d'accès et de ventouse à l'arrivée de la conduite en tunnel, au réservoir Rosemont;
- la fourniture et la pose de 50 mètres de conduite de drainage de chambre en tranchée;
- les éléments architecturaux de la chambre d'arrivée.

Des contingences de 6 300 000 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus du chantier, ce qui correspond à la pratique courante pour un contrat de cette envergure. Ces contingences de construction serviront à couvrir les frais imputables à des changements reliés aux travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier. Un contrat d'une telle complexité qui se poursuit sur une période de plus de 2 ans laisse place à certains imprévus, dont voici une liste potentielle :

- conditions de terrain qui peuvent diverger de l'étude géotechnique réalisée en avant-projet, tels que la qualité du roc et du sol, des venues d'eau importantes, la présence de contaminants ainsi que les impacts éventuels sur l'échéancier causés par ces éléments (40 %);
- travaux ou changements suite à des conditions de chantier (40 %);
- travaux relatifs à l'aspect mécanique de procédé et instrumentation (15 %);
- points d'arpentage supplémentaires (5 %).

Des frais d'incidences de 3 465 000 \$, taxes incluses, représentant 5 % de la valeur du contrat, ont aussi été planifiés pour couvrir les coûts associés aux travaux spécialisés, tels que :

- le suivi des vibrations induites par le dynamitage,
- la cartographie du roc dans le tunnel,
- le suivi de l'instrumentation installée dans le tunnel pour suivre les mouvements possible du roc,
- l'expertise en géotechnique (au besoin),
- le contrôle de la qualité des matériaux,
- l'acquisition de servitudes,
- l'arpentage,
- les services relatifs à des expertises particulières pour le suivi du projet, etc.

Dispositions contractuelles liées au respect de l'échéancier

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de huit cent cinquante (850) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié, dépassant de plus d'une semaine des délais mentionnés, entraînera l'application de l'article 2.01 des prescriptions spéciales du Cahier des charges.

L'article 2.01 se lit comme suit:

## « 2.0 PROGRAMME DES TRAVAUX

### 2.01 Calendrier d'exécution des travaux

L'entrepreneur doit avoir terminé l'ensemble des travaux dans un délai de huit cent cinquante (850) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux.

Ainsi, un calendrier préliminaire doit être présenté avec la soumission et doit inclure toutes les phases et les activités des travaux décrites dans l'ensemble des documents contractuels du présent contrat. À cette fin, l'entrepreneur doit prévoir l'organisation des activités et des équipes de travail pour atteindre les objectifs fixés et en faire la démonstration dans l'élaboration et la présentation de son calendrier. De plus, dans l'élaboration de son calendrier, l'entrepreneur

doit tenir compte de l'ensemble des travaux, incluant les délais de fabrication et de livraison des divers matériaux et équipements requis au contrat ainsi que les délais et contraintes de calendrier précisés dans les paragraphes qui suivent.

L'entrepreneur doit ordonnancer ses travaux en tenant compte de toutes les restrictions imposées dans la réglementation concernant notamment, sans s'y limiter, les nuisances, la circulation et l'occupation du domaine public, de même que les restrictions imposées par le présent devis.

Les coûts se rattachant à toutes ces contraintes sont inclus aux postes appropriés du bordereau des prix.

Le non-respect non justifié du dépassement de plus d'une semaine des délais mentionnés précédemment pour la réalisation des objectifs entraînera l'application d'une pénalité pour retard de 0,05 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Les autres modalités de l'article 5.1.10 du cahier des clauses administratives générales s'appliquent. La pénalité est appliquée pour chaque jour de retard à réaliser les différents objectifs. Il ne peut y avoir application de plus d'un jour de pénalité par jour de calendrier.»

La méthode d'excavation avec un tunnelier a été retenue pour les raisons suivantes

- L'avancement du tunnelier dans ce type de roc (m.l / jour) est supérieur à ce que nous aurions obtenu par la méthode de forage-dynamitage;
- la méthode par forage-dynamitage implique que du roc aurait dû être évacué via le parc Étienne-Desmarteau, ce qui aurait causé des inconvénients majeurs pour les usagers du parc (camions, bruits, poussières et circulation...);
- la méthode par tunnelier requiert du dynamitage pour l'excavation des puits d'accès seulement mais aucun dynamitage pour la réalisation du tunnel donc moins de vibrations qui sont incommodantes pour les citoyens;
- comme le tracé du tunnel passe sous une ancienne carrière située dans le parc Lafond, avec un couvert rocheux faible. La méthode du tunnelier est priorisée, car elle minimise l'endommagement du couvert rocheux.

## **JUSTIFICATION**

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu 36 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont vous trouverez la liste en pièces jointes. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Trois d'entre eux ont déposé leurs soumissions. Toutefois, le plus bas soumissionnaire conforme, Le Groupe Hexagone (52 612 200,82\$) n'a pas obtenu son attestation de l'AMF dans le délai d'irrévocabilité.

Une première demande de prolongation de la période de validité des soumissions de 120 jours a été adressée aux trois soumissionnaires. Le plus bas soumissionnaire conforme a refusé la demande de la Ville, rendant ainsi sa soumission non conforme.

Les deux autres entreprises ont accepté de prolonger la validité de leur soumission.

L'analyse de conformité, en pièces jointes, a permis de conclure que Les Entreprises Michaudville inc. est devenu le plus bas soumissionnaire conforme, ce dernier détenait déjà l'attestation de l'AMF.



La grande majorité des preneurs de cahier de charge sont des sous-traitants ou des fournisseurs de matériaux, ils n'ont donc pas déposé de soumission. Parmi les entrepreneurs potentiels, deux d'entre eux n'ont pas soumissionné, car ils jugeaient le projet trop risqué. Deux autres n'ont pas voulu soumissionner, car la méthode par tunnelier ne leur convenait pas.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Les Entreprises Michaudville inc.	63 000 000,00 \$	6 300 000,00 \$	69 300 000,00 \$
Neilson inc.	82 051 908,75 \$	8 205 190,88 \$	90 257 099,63 \$
Dernière estimation des professionnels externes (\$)	80 054 288,26 \$	8 005 428,83 \$	88 059 717,09 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			79 778 549,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			15,12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			20 957 099,63 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			30,24 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(18 759 717,09 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(21,30 %)

Le prix soumis par Les Entreprises Michaudville inc. présente un écart favorable de 21,30% par rapport à l'estimé fait par la firme d'ingénierie Dessau. Cette différence est principalement attribuable à l'item du bordereau qui concerne le forage par tunnelier et la pose de la conduite de 2100 mm sur une distance de 4025 mètres. À lui seul, cet item représente un écart favorable de 23 040 105 \$ par rapport à l'estimé de Dessau. Les facteurs suivants sont attribuables à cet écart :

- a) Le taux d'avancement du tunnelier est supérieur à celui estimé par Dessau, ce qui a une incidence sur les coûts globaux du projet;
- b) L'expertise de cet entrepreneur dans ce domaine lui permet d'avoir un avantage sur le prix de la fourniture et des matériaux, tandis que l'estimation est basée sur les prix courants des fournisseurs;
- c) Le manque de comparatif récent pour des projets similaires induit une plus grande incertitude dans l'estimation.

La Direction de l'eau potable estime que les prix soumis par cette entreprise sont avantageux pour l'agglomération de Montréal.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique conformément au Décret 482-2013 adopté le 15 mai 2013.

L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 10 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièces jointes au dossier.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque le contrat d'exécution de travaux a une valeur de plus de 10 M\$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 69 300 000 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 63 000 000 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 6 300 000 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale de 72 765 000 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 3 465 000 \$ (taxes incluses) pour les incidences pour couvrir les frais associés aux travaux spécialisés, au contrôle de la qualité des matériaux, à l'acquisition de servitudes, à l'arpentage et aux services relatifs à des expertises particulières pour le suivi du projet.

La dépense de 72 765 000 \$ (taxes incluses) soit un coût net de 65 636 086,85 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. Cependant des virements budgétaires sont requis (voir l'intervention financière) provenant de sous-projets reportés à une date ultérieure.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 35 005 912,98 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. L'emprunt net de 13 127 217,37 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	65 636
Subventions: part Ville de Montréal	35 006
Réserve de l'eau locale: part Ville de Montréal	17 503
Emprunt net	13 127

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet contribuera à:

- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Améliorer la flexibilité du réseau de conduites principales et assurer le bouclage de celui-ci.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Des travaux se dérouleront dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en bordure de la rue Notre-Dame, et une partie des travaux se déroulera dans le parc Étienne-Desmarteau situé dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. De nombreux échanges ont eu lieu tout au long de l'année 2013 entre la DEP et ces arrondissements afin réduire les impacts sur le bruit, la circulation et le camionnage. Un plan de communication a été élaboré en partenariat avec les arrondissements pour que les citoyens soient informés de ces travaux. Pour plus d'informations sur les mesures mises en place afin de diminuer les impacts sur les citoyens, veuillez consulter la note additionnelle à cet effet.

Tout report associé à l'octroi de ce contrat retardera la mise en service du réservoir Rosemont, ainsi que les travaux prévus sur le réseau principal d'aqueduc et les autres réservoirs de l'île.

De plus, tant que ce réservoir n'est pas remis en service, le réseau d'eau potable du secteur Est de la Ville n'offre pas la flexibilité d'alimentation nécessaire en période de grande consommation.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi de contrat : janvier 2014
- Mobilisation du chantier : mars 2014
- Délai contractuel : 850 jours de calendrier
- Fin des travaux : juillet 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé suivant les règles et politiques en vigueur à la Ville de Montréal..

De plus les clauses relatives à l'absence de collusion dans l'établissement de la soumission, ainsi que les clauses relatives à la politique de gestion contractuelle et aux attestations fiscales ont été intégrées aux documents d'appels d'offres.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats »;
- encadrement C-OG-DG-D-12-005 « Confidentialité des estimations des contrats ».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Michel FACHINETTI)

Avis favorable avec commentaires :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Christiane VIAU)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Élise RODRIGUE  
Ingénieure Chargée de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Date d'endos. :** 2013-12-16

**Dossier # :1130913001**

**Dossier # : 1135034004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	«Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise 9290-2790 QUÉBEC INC. représentée par Marie-Claire Lagacé, pour la réalisation artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulée «Éloge à la lenteur» pour une somme maximale de 453 096,58 \$ taxes et contingences incluses (contrat de gré à gré) / Approuver un projet de convention à cette fin.»

Il est recommandé:

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme 9290-2790 Québec inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulé «Éloge à la lenteur», pour une somme maximale de 453 096,58 \$, taxes et contingences incluses, conformément à son offre de service en date du 4 décembre 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de la convention;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2014-01-07 14:20

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

---

Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135034004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Biodôme , Division de la programmation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	«Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise 9290 -2790 QUÉBEC INC. représentée par Marie-Claire Lagacé, pour la réalisation artistique de l'exposition temporaire au Biodôme de Montréal provisoirement intitulée «Éloge à la lenteur» pour une somme maximale de 453 096,58 \$ taxes et contingences incluses (contrat de gré à gré) / Approuver un projet de convention à cette fin.»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Espace pour la vie Montréal a entrepris, en 2009, un plan d'affaires visant non seulement à déployer de nouvelles infrastructures mais aussi à renouveler la programmation de ses quatre institutions. Ce vaste plan d'affaires contribuera, d'ici 2017, à accroître l'achalandage de ses institutions, augmenter ses revenus et à développer une vision harmonisée de ce pôle, qui constitue le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Ce renouvellement passe par de nouvelles expériences offertes aux visiteurs et une bonification de l'offre, notamment des propositions artistiques plus immersives et sensorielles conjuguant art, science et émotion. Cette programmation vise, en somme, à accompagner l'humain à mieux vivre la nature, soit la mission même poursuivie par Espace pour la vie.

En 2014, ce fil conducteur entre les institutions se déploiera sous le thème « Prendre son temps », inspiré du mouvement « Slow life ». Apparue en Italie en 1986, le mouvement « Slow life » s'inscrit en réaction à l'accélération générale de nos modes de vie et à la consommation à outrance qui caractérisent nos sociétés modernes. Aujourd'hui, plus de 120 villes dans le monde y adhèrent. Le « Slow life » favorise la création d'espaces verts, le commerce de proximité, les transports actifs, la protection de l'environnement et de la biodiversité; des actions qui trouvent un écho particulier auprès de notre direction. Par sa programmation, ses actions éducatives et culturelles originales, Espace pour la vie Montréal désire faire ralentir ses visiteurs pour qu'ils apprécient mieux la nature, pour qu'ils la comprennent mieux. Ralentir aussi pour diminuer leur impact sur l'environnement et améliorer leur qualité de vie.

Au Biodôme, la programmation comprendra un habitat temporaire présentant des paresseux à deux doigts, une espèce jamais vue de si proche auparavant, une exposition thématique sur le mouvement « Slow life », un spectacle à l'amphithéâtre et des actions culturelles. Les expériences passées ont démontré que le Biodôme a avantage à miser sur le « vivant » pour la présentation d'expositions, d'activités ou d'événements. C'est la raison pour laquelle la pierre angulaire de cet événement est un habitat temporaire présentant quatre paresseux et dont l'aménagement favorisera un contact visuel facile entre le visiteur

et les animaux.

Pour veiller à la direction artistique et à la réalisation de ce projet, le Biodôme désire retenir les services de l'entreprise 9290-2790 QUÉBEC INC., dont Marie-Claire Lagacé agit comme directrice artistique.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Bien que le Biodôme accueille encore, après plus de 20 ans d'existence, plus de 800 000 visiteurs annuellement, il a besoin de produits d'appel qui attireront une nouvelle clientèle et fera revenir celle déjà conquise. C'est dans cette optique que l'institution souhaite développer un nouvel événement, dont l'ouverture au public est prévue pour juin 2014. L'exposition sera présentée jusqu'à l'automne.

Espace pour la vie Montréal désire faire vivre à ses visiteurs une expérience culturelle mémorable. L'ensemble des activités déclinées pour cet événement devra afficher un caractère contemporain inspirant, dans une ambiance forte, émouvante et signifiante permettant de renouer nos liens avec la nature. Pour cette raison, il s'avère essentiel d'avoir une direction artistique forte qui donnera un angle inédit aux activités et une cohérence dans leurs déploiements. Cette proposition artistique, audacieuse et distincte, s'inscrira en complémentarité avec l'offre culturelle du milieu muséal montréalais.

En novembre 2013, la directrice artistique Marie-Claire Lagacé a déposé un préconcept établissant les orientations artistiques pour l'événement Éloge de la lenteur. Ce préconcept (joint en annexe) a été favorablement accueilli par les équipes. Celui-ci est unique et présente une mise en scène originale, moderne qui incitera le public à mieux apprécier la nature et à agir pour la protéger rejoignant ainsi parfaitement la mission d'Espace pour la vie Montréal. Le présent mandat vise à confier la direction artistique et la réalisation de ce concept à Marie-Claire Lagacé dans le but de réaliser un produit d'appel fort, qui assurera une augmentation des fréquentations et un rayonnement médiatisé fort important.

L'offre de service de Marie-Claire Lagacé pour « L'éloge de la lenteur au Biodôme » est un projet clé en main qui comprend, en plus de la direction artistique, la conception et la réalisation de l'exposition, l'aménagement de l'aire d'accueil, les décors, les aménagements autour de l'habitat temporaire, le spectacle, l'expérience de visite, et le développement d'actions culturelles. Elle s'est entourée d'une équipe multidisciplinaire constituée de professionnels qui ont une solide expérience dans la production d'événements, de spectacles et d'expositions.

### **JUSTIFICATION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à une artiste, tel que le prévoit l'article 573.3 de la Loi sur les Cités et villes. Le processus d'identification et de sélection des artistes est effectué avec rigueur et professionnalisme :

#### Processus de sélection des artistes :

Espace pour la vie Montréal travaille en étroite collaboration avec le Conseil des arts de Montréal dans le repérage et l'identification d'artistes, qu'ils soient émergents ou confirmés. Ainsi, les professionnels responsables de la programmation dans les quatre institutions d'Espace pour la vie Montréal, consultent régulièrement les experts du Conseil, dans le but de bénéficier de leur expertise et de leur capacité à reconnaître l'excellence artistique. Aux recommandations du Conseil s'ajoutent les propositions des concepteurs et muséologues

qui oeuvrent au sein des institutions d'Espace pour la vie Montréal puisqu'ils sont appelés, dans le cadre de leurs fonctions, à effectuer une veille constante des tendances dans le milieu muséal, tant au niveau national qu'international.

Les artistes proposés sont alors invités à soumettre un préconcept. Dans le cas présent, les artistes Dominique Champagne et Marie-Claire Lagacé ont été approchés pour le projet mais seule cette dernière a choisi de présenter un préconcept, en novembre 2013. L'octroi du préconcept a été effectué en respectant les règles administratives et les pouvoirs de délégation en vigueur.

Pour être retenu, le concept doit non seulement répondre aux exigences de qualité artistique fixées par les équipes de muséologie, de programmation, d'éducation, de collections vivantes des quatre institutions qui composent Espace pour la vie Montréal mais doit aussi s'inscrire adéquatement dans la thématique annuelle retenue. Enfin, celui-ci doit contribuer à soutenir la mission d'Espace pour la vie Montréal, c'est à dire « d'accompagner l'humain à mieux vivre la nature ».

Le concept déposé par Marie-Claire Lagacé a été accueilli favorablement par l'ensemble des responsables d'Espace pour la vie, un panel d'experts composé de muséologues, de scientifiques, de spécialistes de la programmation, de l'éducation et de l'environnement. En plus de répondre aux exigences et contraintes du Biodôme, la qualité du travail rendu, la force immersive de sa proposition artistique et sa capacité à s'approprier la mission d'Espace pour la vie Montréal ont été soulignées. L'artiste a aussi su donner une dimension artistique unique et nouvelle qui donnera à l'événement une envergure sans précédent, l'exposition s'annonçant comme un incontournable à Montréal pour l'été 2014 (préconcept en annexe).

#### À propos de Marie-Claire Lagacé :

Marie-Claire Lagacé a assuré la direction artistique de nombreuses productions à travers le monde, des réalisations qui se sont distinguées, chaque fois, par leur approche artistique originale et l'efficacité des moyens de communication utilisés. Elle a notamment réalisé, pour le Cirque du Soleil, les concepts originaux et le design de Aqua (gagnant du prix Numix en 2010), du Pavillon du Canada, de l'exposition de Shanghai en 2010 et la scénographie du spectacle LOVE à Las Vegas. Elle est à l'emploi de l'entreprise MOMENT FACTORY depuis 2009 où elle a assuré la direction artistique du Palais des saisons du Musée Grévin, la Maison des marins à Pointe-à-Callière et le spectacle multimédia KOLA pour le zoo de Granby.

Marie-Claire Lagacé imagine et conçoit des univers scénographiques et des environnements narratifs qui font vivre à un large public, des expériences totalement inédites. Elle cisèle ses réalisations et leur donne une ampleur émotive qui provoque l'émerveillement et stimule l'imaginaire. C'est exactement l'angle artistique que le Biodôme désire développer dans l'événement « Éloge de la lenteur ».

#### Pièces jointes

- CV de l'artiste
- Offre de service de Marie-Claire Lagacé
- Préconcept
- Convention de services professionnels
- Historique du mouvement slow life
- Charte d'engagement en développement durable
- Habitat temporaire 2014
- Termes de référence



## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2107-010000-101088-07251.54390-00000-0000 Ville centrale.Espace pour la vie, Direction de l'Espace pour la vie,Musées et centres d'expositions, Autres hon. prof.	453 096,58 \$

Nous attestons que le présent dossier respecte les critères de conformité budgétaire énoncés au courrier budgétaire # 22 et ne nécessite pas une intervention du Service des finances.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement « Éloge de la lenteur » au Biodôme de Montréal contribuera directement aux objectifs du Plan de développement durable de la Ville de Montréal. Il encouragera les citoyens à réaliser des actions concrètes pour la gestion responsable des ressources, l'amélioration de la qualité de vie et la protection de la biodiversité. Ces enjeux étant au cœur des orientations du Plan de développement.

Les termes de référence qui encadrent l'offre de services de Marie-Claire Lagacé indiquent explicitement que le projet doit être cohérent avec la Charte de développement durable dont s'est doté Espace pour la vie Montréal.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par leur qualité et leur caractère distinctif, ses activités contribueront à établir la notoriété de nos institutions et participeront à l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle; ville savoir, de créativité et d'innovation.

En favorisant la pleine réalisation de la mission d'Espace pour la vie Montréal, ce projet fera la démonstration de l'expertise du Biodôme dans la présentation de collections vivantes et contribuera à l'établir comme référence internationale dans le domaine de l'éducation environnementale;

La qualité de la programmation aura des répercussions directes sur l'expérience proposée aux visiteurs et conséquemment, sur les recettes et la performance de nos institutions. La programmation développée dans le cadre de ce projet vise à atteindre un accroissement de la fréquentation du Biodôme et donc de ses revenus autonomes;

Le projet constitue un levier important pour induire des changements de comportement favorisant la qualité de l'environnement et la protection de la biodiversité grâce à des actions éducatives qui toucheront près de 450 000 personnes.

La présentation de l'exposition au Biodôme est prévue au printemps 2014 et un éventuel délai dans l'octroi du contrat pourrait menacer la réalisation de ce projet pour lequel nous anticipons un succès critique et populaire. Son annulation retarderait la réalisation du Plan d'affaires et les retombées importantes qui y sont associées, pour Espace pour la vie Montréal comme pour l'ensemble de la métropole.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication à cette étape-ci du projet

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouverture de l'exposition au Biodôme de Montréal - juin 2014.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le dossier respecte la Politique de gestion contractuelle et la Politique d'approvisionnement.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves PARIS  
Chef de division Programmation

**ENDOSSÉ PAR**

Rachel LÉGER  
Chef du biodome

**Date d'endos. :** 2013-12-12

**Dossier # :1135034004**

**Dossier # : 1134834008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires internationales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la participation de la Ville de Montréal à un Projet conjoint de coopération décentralisée en Haïti dans le cadre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM2) avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et approuver la signature d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD)

1. approuver, sous réserve de l'autorisation du gouvernement du Québec, la conclusion d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement concernant le Programme de coopération municipale en Haïti;
2. autoriser le maire de Montréal à signer l'accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement;
3. accorder un budget additionnel de revenus et dépenses de 698 353\$ au Service des affaires institutionnelles pour le remboursement des frais indirects liés au projet;
4. autoriser uniquement les intervenants permanents de la Ville détenant une assurance collective qui répond aux besoins à bénéficier de congés autorisés à 100 % pour les absences liées aux vaccins, les visites médicales, les formalités pour l'obtention de passeports, la formation pré-départ, la prolongation du séjour pour des raisons incontrôlables et à aller en mission.

**Signé par** Agop EVEREKLIAN **Le** 2014-01-09 14:23**Signataire :** Agop EVEREKLIAN

---

Directeur principal  
Affaires institutionnelles , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134834008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires internationales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la participation de la Ville de Montréal à un Projet conjoint de coopération décentralisée en Haïti dans le cadre de la deuxième phase du Programme de coopération municipale Haïti/Canada (PCM2) avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), et approuver la signature d'un accord de contribution avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le *Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM)* a été approuvé en janvier 2011 et avait comme objectif de fournir une assistance immédiate à la reconstruction d'Haïti en redonnant une capacité institutionnelle de base à un groupe de collectivités territoriales haïtiennes et leurs fédérations nationales touchées par le séisme de janvier 2010. Pendant une période relativement courte, le projet a œuvré pour renforcer le fonctionnement des administrations municipales dans les cinq collectivités territoriales haïtiennes (Ville de Port-au-Prince et communes de Gressier, Léogâne, Grand-Goâve et Petit-Goâve dans la région des Palmes), créer un système de gestion de l'information pour la planification territoriale, monter une base de données de recettes fiscales locales et développer un processus de consultation publique municipale. Il a également établi un mécanisme inter-communal pour réduire les coûts et accroître l'efficacité des services communs entre les quatre municipalités des Palmes. Le projet a également mis en œuvre plus d'une douzaine de projets d'infrastructures communautaires à petite échelle liées aux priorités économiques et sociales des communautés.

En dépit des progrès importants réalisés, les structures visées par le PCM ont toujours besoin d'un renforcement institutionnelle pour améliorer leur fonctionnement et transparence et pour être en mesure de bien jouer leurs rôles vis-à-vis leurs citoyens et citoyennes. Les administrations des municipalités des Palmes et de la Ville de Port-au-Prince sont encore faibles, fonctionnant avec des outils de base limités, et sont très dépendantes du gouvernement central et des donateurs internationaux. Le Programme de coopération municipale Haïti-Canada Phase 2 vise à combler ces lacunes, ainsi qu'à renforcer les fédérations nationales d'élus pour mieux jouer leur rôle de prestataire de services à leurs membres et de plaider auprès du gouvernement central, et d'appuyer le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales dans l'optique de soutenir la décentralisation et la déconcentration des services de l'État.

**Le Programme de coopération municipale II (PCM2)**

Grâce aux résultats du *Programme de coopération municipale Haïti-Canada*, le Consortium a sollicité une deuxième phase du *Programme de coopération municipale Haïti-Canada* (PCM2). Ce Programme vise à compléter le renforcement institutionnel de cinq collectivités territoriales haïtiennes (ville de Port-au-Prince et communes de Gressier, Léogâne, Grand-Goâve et Petit-Goâve dans la région des Palmes) et de trois fédérations nationales d'élus locaux (FENAMH, FENACAH et FENASEC), ainsi qu'à soutenir le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) dans son progrès vers la décentralisation.

Le but du PCM2 est d'amener les partenaires à avoir une administration transparente, efficace et pérenne, et à devenir des modèles en gestion municipale et livraison de services locaux pour le reste du pays. Une emphase particulière sera mise sur la collecte de revenus autonomes pour les communes et fédérations, sur l'engagement des citoyens, sur la livraison plus efficace de services municipaux dans les domaines de la gestion des déchets et de la voirie, sur la mise en œuvre de projets qui supportent directement la croissance économique des communautés, et sur l'élargissement de l'impact du programme au reste du pays en travaillant étroitement avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales.

Le résultat ultime recherché est que les communes partenaires livrent de meilleurs services publics et jouent avec une plus grande efficacité leurs rôles de promotion et de régulation du développement local, favorisant un mieux-être économique et social pour les citoyennes et citoyens de leur territoire.

### **Autorisation gouvernementale**

La Ville de Montréal attend le décret d'autorisation du gouvernement du Québec puisque l'Accord de contribution est signé avec le Gouvernement fédéral.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1818 (11 décembre 2013) - Approuver la cinquième modification de l'accord de contribution convenu avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux fins d'aider à réaliser le projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti du 31 décembre 2013 au 31 mars 2014 et mandater le directeur principal du Service des affaires institutionnelles pour signer ladite modification de l'accord pour et au nom de la Ville.

CE 13 1817 (11 décembre 2013) - Ratifier la quatrième modification de l'accord de contribution convenu avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux fins de modifier le budget du projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti et mandater le directeur principal du Service des affaires institutionnelles pour signer ladite modification de l'accord pour et au nom de la Ville.

CM13 0592 (17 juin 2013) - Abroger la résolution CE13 0902, datée du 12 juin 2013, compte tenu que le document de modification de l'accord de contribution transmis par l'ACDI contenait une omission administrative dans l'annexe C et approuver la modification de l'accord de contribution convenu avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), (CM10 0947 modifiée par CM13 0047), aux fins d'aider à réaliser le projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en

Haïti et mandater le directeur principal du Service des affaires institutionnelles pour signer ledit document.

CE13 0902 (12 juin 2013) - Approuver la modification de l'accord de contribution convenu avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), aux fins d'aider à réaliser le projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti et mandater le directeur principal du Service des affaires institutionnelles pour signer ledit document.

CM13 0047 (29 janvier 2013) - Approuver la modification de l'accord de contribution convenu avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Fédération canadienne des municipalités et l'Union des municipalités du Québec, aux fins d'aider à réaliser le projet appelé « Programme de coopération municipale Haïti-Canada (PCM) » en Haïti ; d'autoriser le directeur principal du Service des affaires institutionnelles, à signer ladite modification de l'accord, pour et au nom de la Ville.

CE13 0037 (16 janvier 2013) - Mandater le Service des affaires institutionnelles pour négocier les paramètres du Projet de renforcement institutionnel de la Ville de Port-au-Prince dans le cadre du Programme de coopération municipale Haïti/Canada 2 - 2013-2018 (PCM2) financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et réalisé par le Consortium constitué par la Ville de Montréal, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de finaliser les accords relatifs à ce programme.

CE10 2067 (22 décembre 2010) - Approuver l'affectation temporaire, avec remboursement, de Me Richard Lafrance, à titre de Coordonnateur du bureau d'appui à la Mairie de Port-au-Prince, en Haïti, dans le cadre du Programme de Coopération municipale Haïti/Canada, et ce, à compter de la signature de l'Accord de contribution par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), prévue à la mi-janvier 2011, pour une durée approximative de 25 mois.

CM10 0947 (14 décembre 2010) - Approuver la participation de la ville de Montréal à un projet conjoint de coopération décentralisée en Haïti avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la signature d'une entente tripartite avec ces derniers et la signature d'un accord de contribution avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

CE10 1118 (7 juillet 2010) - Mandater la Direction générale pour élaborer, en collaboration avec la Ville de Port-au-Prince, un projet de renforcement institutionnel dans le cadre de la participation de Montréal à un projet pancanadien développé par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et pour négocier avec celle-ci les termes d'un accord relatif à ce projet, la FCM se chargeant de déposer une demande de financement auprès de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dans les prochaines semaines.

CM10 0019 (25 janvier 2010) - Déclaration d'appui de l'AIMF et de CGLU aux efforts de reconstruction des villes haïtiennes.

CM10 0018 (25 janvier 2010) - Déclaration d'appui du Caucus des maires des grandes villes canadiennes aux efforts de reconstruction des villes haïtiennes (FCM).

CM10 0017 (25 janvier 2010) - Déclaration de reconnaissance de la relation privilégiée entre les villes de Montréal et Port-au-Prince.

CM10 0001 (13 janvier 2010) - Déclaration de solidarité avec Haïti.

CE09 1132 (25 juin 2009) – Autoriser la présentation du PAGRIPAP au gouvernement du Canada pour obtenir le financement requis.

## **DESCRIPTION**

Afin de finaliser le travail amorcé dans la première phase du PCM, les priorités proposées pour le PCM2 sont les suivantes :

1. rendre durable le renforcement institutionnel des partenaires soutenus par le PCM afin qu'ils puissent être autonomes à la fin du PCM2. La deuxième phase se concentrera sur l'amélioration du fonctionnement et de l'imputabilité des conseils communaux et des conseils des fédérations, de l'administration des communes, le Conseil des maires de la communauté des municipalités de la région des Palmes (CMRP) et les fédérations, de leur capacité en gestion financière, et de leur capacité à engager les citoyens pour une gestion transparente des affaires municipales;
2. améliorer la viabilité financière des partenaires soutenus par le PCM. La deuxième phase se focalisera sur le développement de revenus autonomes, grâce aux taxes locales dans le cas des communes (contribution foncière des propriétés bâties, émission de permis, affichage, droits d'alignement, taxes sur la patente, droits de sépulture dans les cimetières, etc.) et à diversifier leurs revenus dans le cas du CMRP et des fédérations;
3. améliorer la livraison de services municipaux et de projets qui favorisent directement le développement économique local pour les communes, et l'offre de services aux membres pour les fédérations. La deuxième phase se concentrera particulièrement sur le renforcement des services de travaux publics (aménagement du territoire, voirie, gestion des infrastructures et déchets) et sur la livraison de projets ayant une portée économique comme la réfection de routes, l'assainissement et la réfection de marchés et de zones touristiques, projets de valorisation économique des déchets, l'électrification de certaines zones, le développement d'infrastructures de tourisme, etc. L'une des approches qui sera utilisée afin de mettre en œuvre ces projets de développement économique sera de favoriser le développement du secteur privé en Haïti et, dans la mesure du possible, de favoriser la création d'occasions d'affaire entre le Canada et Haïti;
4. élargir l'impact du PCM en soutenant une dissémination systématique des connaissances acquises. À partir des modèles et bonnes pratiques réalisés par le Programme, la deuxième phase mettra l'accent sur la préparation d'études de cas, manuels de programmes de formations et la dissémination de ceux-ci auprès des communes et des fédérations dans tout le pays à travers le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales;
5. poursuivre la gestion stratégique et la coordination du PCM2 avec d'autres projets. La deuxième phase poursuivra l'approche très prometteuse de coordination du programme avec plusieurs autres projets internationaux liés à la décentralisation et la gouvernance locale, créant ainsi des opportunités de co-financement et un effet de levier pour l'allocation de ressources supplémentaires auprès des partenaires du PCM.

## **Le rôle des parties au sein du PCM**

Le PCM étant un programme conjoint de la FCM, l'UMQ et de la Ville de Montréal. Les rôles de chaque partie ont été bien définis dans le cadre de l'entente de partenariat.

La FCM sera responsable de la gestion générale du projet et du soutien logistique. Elle

sera également responsable de la coordination des activités techniques du volet Région des Palmes en collaboration avec l'UMQ.

La Ville de Montréal sera responsable de la coordination des activités techniques du volet Port-au-Prince et des relations avec son partenaire.

L'UMQ sera responsable de la coordination des activités techniques du volet association et ministère en collaboration avec la FCM.

Chaque partenaire jouira d'une entière autonomie dans la gestion du volet sous sa responsabilité.

### **Le Comité de gestion du Programme**

La FCM, la Ville de Montréal et l'UMQ établiront un Comité conjoint de gestion du programme (CGP) pour s'occuper des questions stratégiques de gestion. Le CGP se réunira pour superviser l'établissement des structures d'administration du programme, la préparation du Plan de mise en œuvre détaillé, la préparation des plans de travail annuels et des rapports semestriels ainsi que pour aider à établir un bassin d'assistance technique.

### **Le Comité directeur du Programme**

Un Comité directeur du programme (CDP) sera également formé afin de fournir une orientation stratégique, d'aider à la coordination du programme avec les autres donateurs et agences gouvernementales et d'approuver le Plan de mise en œuvre détaillé du programme préparé dans les premiers mois du PCM, les plans de travail annuels et les rapports semi-annuels et annuels.

Le Comité directeur sera composé d'un représentant politique de chaque partenaire (Ville de Montréal, FCM et UMQ) et de représentants du MAECD, du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, de la Commission intérimaire de reconstruction d'Haïti, de la Ville de Port-au-Prince, et d'un représentant des communes de la Région des Palmes, de la Fédération nationale des Conseils d'administration de section communale d'Haïti (FENACAH) et de la Fédération nationale des mairies d'Haïti (FENAM).

### **Rôle de la Ville de Montréal au sein du PCM2**

La Ville de Montréal par le biais du Bureau d'appui à la Mairie de Port-au-Prince (BAMPAP) contribuera ainsi:

*Consolidation institutionnelle de l'administration municipale* : il s'agit de consolider l'administration financière de la Ville de Port-au-Prince pour que, entre autre, le flux financier généré par la collecte des taxes directes et indirectes soit géré correctement et de façon transparente. Il faut aussi améliorer la Direction du Domaine, chargé de la gestion des permis et propriétés du domaine public et privé de la commune. Dans ce cas précis, le but est de l'aider à faire un état des lieux des infrastructures et des services, à établir et à tenir à jour un inventaire, à élaborer des priorités ainsi qu'un *Plan d'action* et à planifier des projets en lien avec ces priorités.

*Amélioration de la fiscalité de Port-au-Prince*: entreprendre des travaux pour l'amélioration de la fiscalité locale. À Port-au-Prince, l'effort pour y arriver est beaucoup plus grand compte tenu : a) de la complexité et du territoire et du patrimoine bâti, b) de l'ampleur de ces travaux compte-tenu de l'étendue du territoire à couvrir, c) que le « bâti » est, dans certains quartiers, anarchique (comme dans les bidonvilles, par exemple), extrêmement détérioré ou en reconstruction.



Le BAMPAP va donc s'ajuster à cette réalité et entreprendre des travaux en ciblant trois quartiers où des conditions sont propices. Il est également indéniable que, compte-tenu des coûts de tels travaux, le BAMPAP réalisera ce projet-pilote en comptant sur ses seules ressources financières : une approche concertée avec d'autres bailleurs de fonds va s'avérer nécessaire pour les autres quartiers ou un élargissement de la portée des travaux. D'autre part, en matière d'amélioration des recettes municipales de Port-au-Prince, le BAMPAP va mettre un effort spécial (la taxation directe comme les taxes sur l'affichage, les concessions de sépulture au cimetière, etc.) en se basant sur les travaux réalisés avec succès dans le PCM.

*Réalisation de projets économiques porteurs* : la stratégie d'action est de construire sur les acquis de la Phase 1 au niveau des quartiers populaires de Port-au-Prince. Trois quartiers sont visés en priorité : Portail-Léogâne, Martissant et Centre-ville. Le but est de systématiser une approche de mobilisation des citoyens à travers leurs organisations de quartier, de les amener à définir leurs propres priorités en matière de développement socio-économique, de développer et de réaliser des projets concrets en lien avec ces priorités. Le BAMPAP disposera d'un Fonds projet pour ce faire : il entend l'utiliser en concertation avec d'autres intervenants dans ces quartiers (surtout des ONG) pour optimiser les retombées. Les projets de développement économique avec des groupes de femmes sont considérés comme prioritaires dans cette ligne d'action.

### **Contribution de Montréal au Programme de coopération municipale**

La participation de la Ville de Montréal au Programme de coopération municipale se fera par le biais d'une contribution en ressources humaines, estimée à 1,4 M\$. Au cours des cinq prochaines années, Montréal offrira l'expertise de ses employés pour assurer le transfert de connaissances liées aux enjeux municipaux. Cette aide se concrétisera avec une trentaine de missions techniques en Haïti, le temps de certains employés impliqués au PCM (affaires institutionnelles, communication, finances, capital humain et contentieux). Le pourcentage du temps variera en fonction du niveau d'engagement des employés.

### **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal entretient des relations d'amitié privilégiées avec Port-au-Prince depuis plus de dix huit ans. Lors du séisme du 12 janvier 2010, elle a déclaré, par son conseil municipal, soutenir Port-au-Prince durant cette épreuve et a appuyé diverses associations telles que la FCM, l'AIMF et CGLU dans le cadre des efforts de reconstruction des villes haïtiennes.

Par conséquent, la participation à la deuxième phase du PCM se veut un geste concret dans la poursuite de la reconstruction d'Haïti. À ce jour, la contribution en ressources humaines de la Ville de Montréal au PCM se chiffre à plus 1,2 millions de dollars. La participation montréalaise au PCM par le biais de missions techniques et la présence permanente du coordonnateur du Bureau d'appui à la Mairie de Port-au-Prince a permis les réalisations suivantes :

- § les services administratifs de la mairie de Port-au-Prince ont été relancés, entre autres par la mise en place d'un bureau d'appui à la mairie, par l'achat de ressources matérielles et d'équipements, par de la formation et de l'accompagnement technique, mais aussi par la réembauche de 13 employés en administration générale, gestion de projets, informatique, et gestion de bases de données;
- § un système de gestion documentaire a été créé à la mairie de Port-au-Prince et les archivistes ont été formés afin de préserver la mémoire institutionnelle et assurer une gestion plus transparente de l'administration municipale (classification et conservation des arrêtés municipaux, procès-verbaux, etc.);
- § une base de données pour la perception des taxes directes, dont les droits

d'affichage et les droits de concession du cimetière, a été mise en place. Elle comprend actuellement 8000 affiches et plus de 7500 caveaux répertoriés. Les travaux de collecte de données se poursuivent, ce qui servira d'assise à une relance de la taxation locale par l'envoi des relevés de taxes dans un futur proche;

§ des nouveaux processus de consultations publiques et de renforcement des communications avec la population, impliquant de nombreux groupes de femmes, ont été mis en place dans les quartiers de Portail Léogane, de Martissant et de Bolosse;

§ des petits projets de remise en opération d'infrastructures municipales de base, tels que la réhabilitation de places publiques et le service de l'éclairage public (lampadaires photovoltaïques), ont été réalisés en concertation avec les autorités de quatre quartiers;

§ la création d'un système de gestion du territoire permettant aux autorités une meilleure connaissance de leur commune, de ses enjeux et une prise de décision liée à la réalité du terrain.

De plus, la Ville de Montréal, par le biais du PCM, a réussi en trois ans de présence à se positionner comme un acteur majeur de soutien au renforcement institutionnel et à la décentralisation. La pertinence de la contribution de la Ville de Montréal est reconnue autant en Haïti, par la classe politique municipale ou nationale, qu'au Canada par la diaspora haïtienne et de nombreux leaders municipaux de partout au pays.

Enfin, l'engagement des employés de la Ville de Montréal au Programme de coopération municipale leur a valu la médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II. Cette distinction visait à reconnaître leur dévouement et leur contribution exceptionnels au renforcement institutionnel de la Ville de Port-au-Prince. Cette médaille est décernée à des Canadiens qui ont fait honneur au pays par leurs réalisations à l'étranger.

Pour assumer ses responsabilités et atteindre ses objectifs de renforcement institutionnel à Port-au-Prince, la Ville de Montréal affectera le directeur du Bureau d'appui à la Mairie de Port-au-Prince en permanence en Haïti. Son salaire et ses charges sociales seront entièrement payés pour les cinq années du projet par le PCM2. La logistique et les dépenses qui en découlent seront assumées à même les fonds du projet. Un sommaire décisionnel à ce sujet est actuellement en cours d'élaboration et sera soumis pour approbation (1134834011).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget total envisagé pour le PCM2 est de 21,4 millions de dollars et comprend une contribution du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement de 19,1 millions de dollars et de 2,3 millions de dollars des membres du Consortium constitué par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Ville de Montréal. La contribution de la Ville de Montréal est de 1 417 935\$ calculée sur la base de dons de services de ses employés. De plus, un budget de 698 353\$ pour les frais généraux engagés par le Services des affaires institutionnels seront remboursés à 100% par le MAECD laissant aucun impact sur le cadre financier de la Ville. Les sommes reçues à titre de remboursement des frais généraux seront versées directement au budget de ce service pour couvrir les dépenses assumées.

La ventilation du budget par volet, déterminée par le gestionnaire de l'Accord, soit la Fédération canadienne des municipalités est la suivante :

### **Budget par volet**

<b>Volets</b>	<b>Coûts directs* (financement à</b>	<b>Contribution en nature</b>	<b>Total</b>
---------------	--	-----------------------------------	--------------

	<b>100% par le MAECD)</b>		
Volet -1000- Région des Palmes	6 035 272 \$	702 750 \$ (FCM)	6 738 022 \$
Volet - 2000 - Port-au-Prince	5 703 230 \$	1 417 935 \$ (Ville de Montréal)	7 121 165 \$
Volet - 3000 - Fédération nationales	1 705 249 \$	170 250 \$ (UMQ)	1 875 499 \$
Volet - 4000 - Ministère	568 098 \$		568 098 \$
Volet - 5000 - Gestion du bureau terrain	3 018 225 \$		3 018 225 \$
<b>Totaux</b>	<b>17 030 074 \$</b>	<b>2 290 935 \$</b>	<b>19 321 009 \$</b>

**\*sans les frais de gestion**

### Répartition des frais généraux

<b>Volets</b>	<b>Frais généraux (financement à 100% par le MAECD)</b>	<b>Total</b>
Volet -1000- Région des Palmes (FCM & UMQ)	1 183 436 \$	1 183 436 \$
Volet - 2000 - Port-au-Prince (Ville de Montréal)	698 353 \$	698 353 \$
Volet - 3000 - Fédération nationales (UMQ & FCM)	209 088 \$	209 088 \$
<b>Totaux</b>	<b>2 090 877 \$</b>	<b>2 090 877 \$</b>

### Budget total

<b>Volets</b>	<b>Coûts totaux ** (financement à 100% par le MAECD)</b>	<b>Contribution en nature</b>	<b>Total</b>
Volet -1000- Région des Palmes	7 218 708 \$	702 750 \$ (FCM)	7 921 458 \$
Volet - 2000 - Port-au-Prince	6 401 583 \$	1 417 935 \$ (Ville de Montréal)	7 819 518 \$
Volet - 3000 - Fédération nationales	1 914 337 \$	170 250 \$ (UMQ)	2 084 587 \$
Volet - 4000 - Ministère	568 098 \$		568 098 \$
Volet - 5000 - Gestion du bureau terrain	3 018 225 \$		3 018 225 \$
<b>Totaux</b>	<b>19 120 951 \$</b>	<b>2 290 935 \$</b>	<b>21 411 886 \$</b>

**\*\*les frais de gestion sont inclus**

Ce budget inclut des achats d'équipements et un support opérationnel pour les communes haïtiennes ciblées, un support à l'embauche d'employés municipaux haïtiens, le financement de petits projets de reconstruction et réhabilitation, plusieurs missions techniques à long

terme d'experts municipaux canadiens et la gestion de programme du bureau terrain à Port-au-Prince.

Les coûts directs sont en lien avec les activités du projet comme par exemple : les salaires des employés, les frais des consultants, les frais de voyage. Les coûts indirects et les frais généraux seront indemnisés à un taux de 12% tel que reconnu par le MAECD. Ces coûts représentent toutes les autres dépenses qui ne sont pas admissibles comme étant une dépense directe au projet comme par exemple : publicité et promotion, communications, frais administratifs reliés à l'utilisation de locaux, d'équipements pour la réalisation du PCM.

Le partage des sommes allouées par le MAECD à titre de remboursement des frais généraux est prévu à l'entente initiale de consortium entre la FCM, l'UMQ et la Ville de Montréal. Cette entente, afin d'être reconduite, fera l'objet d'un dossier décisionnel prochainement. Le pourcentage des sommes allouées est le suivant :

- a) la FCM : (56.6%)
- b) l'UMQ : (10%)
- c) la Ville de Montréal: (33.4%)

Le paiement des montants ci-haut mentionnés est effectué trimestriellement par la FCM aux autres parties dans les trente jours suivant la production de chaque rapport financier du PCM. Se basant sur les dépenses réelles du PCM (compilées dans le rapport financier trimestriel), la FCM calcule le montant remboursable des frais administratifs et le distribue selon le prorata établi entre les parties.

De plus, le coût des services du directeur du Bureau d'appui à la Mairie seront remboursés à la Ville par le projet. Celui-ci sera affecté au Service des affaires institutionnelles et son salaire sera facturée à la FCM qui procédera au remboursement à la Ville. Son affectation fera l'objet d'un sommaire décisionnel prochainement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les missions de nos employés et nos actions en Haïti sont en conformité avec le volet social de l'article 35 du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015: « Montréal s'engage, entre autres, à encourager la participation d'employés à des missions de solidarité internationale.»

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent projet concrétise l'aide offert par Montréal à Port-au-Prince, ville soeur, dans le cadre d'une coopération historique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Janvier 2014: signature de l'accord de contribution avec le MAECD  
Janvier 2014: obtention du décret d'autorisation  
Janvier 2014: démarrage du PCM2  
Janvier 2014: Finalisation de l'entente avec Port-au-Prince

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Maxime TETRAULT)

Avis favorable :  
Capital humain et des communications , Dotation\_main d'oeuvre et rémunération des cadres  
(Josée LAPOINTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.  
(Martine S SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON  
PHILOGONE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Seynabou Amy KA  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Robert S SMITH  
Adjoint chef de bureau affaires internationales

**Date d'endos. :** 2013-12-09

**Dossier # :1134834008**



**Dossier # : 1134069014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne- Mance, pour une période additionnelle de 17 mois à compter du 1er janvier 2014, un local situé au 90, rue de la Gauchetière Est pour des fins communautaires, moyennant un loyer total de 75 202,28 \$ taxes incluses. (Bâtiment 8689)

Il est recommandé:

1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 17 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 90, rue de la Gauchetière Est, d'une superficie d'environ 567,46 m<sup>2</sup>, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 75 202,28 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marie-Josée BONIN **Le** 2014-01-08 11:25

**Signataire :**

Marie-Josée BONIN

---

Chef de division  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134069014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Locations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance, pour une période additionnelle de 17 mois à compter du 1er janvier 2014, un local situé au 90, rue de la Gauchetière Est pour des fins communautaires, moyennant un loyer total de 75 202,28 \$ taxes incluses. (Bâtiment 8689)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2003, la Ville loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance (CSSS) des locaux dans l'immeuble situé au 90, rue de la Gauchetière Est. Ces locaux sont utilisés pour des besoins communautaires. Au total une superficie approximative de 1 525 m<sup>2</sup> était occupée par trois organismes : la Mission Old Brewery (OBM) pour des fins d'entreposage, Mise au jeu Montréal, animation théâtrale et dynamique de groupe (MAJ) pour des besoins administratifs et par le Projet autochtone du Québec (PAQ) qui utilise des espaces dans le but d'exploiter un service d'hébergement pour des personnes autochtones marginalisées.

En mars 2011, l'immeuble étant en mauvais état, le CSSS a informé la Ville que l'entente de location ne pourrait être prolongée et que tous les organismes hébergés au 90, rue de la Gauchetière Est devraient mettre fin à leurs occupations au plus tard le 30 septembre 2011. Par conséquent, le 1<sup>er</sup> septembre 2011, MAJ a déménagé ses activités dans un autre local et le 1<sup>er</sup> décembre dernier, OBM a relocalisé son entrepôt au 906, boulevard Saint-Laurent.

Après plusieurs démarches infructueuses afin de relocaliser l'organisme PAQ, le CSSS a accepté, à plusieurs reprises, de prolonger le bail dans but d'assurer la continuité des services d'hébergement offert par l'organisme. Afin de trouver une solution pour loger l'organisme, la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal a sollicité le soutien de la Société d'habitation et de développement de Montréal (la «SHDM») dans le but de faire l'acquisition d'un immeuble situé dans l'arrondissement de Ville-Marie et de le détenir temporairement jusqu'à ce que le PAQ puisse en faire l'acquisition et y développer un projet d'habitations sociales permettant de se loger.

Le 5 décembre 2012, le comité exécutif de la Ville de Montréal a approuvé la transaction par laquelle la SHDM acquiert de Lin Sheung Cheung, un immeuble dans l'arrondissement de Ville-Marie et aussi autorisé la SHDM à revendre l'immeuble afin de réaliser le projet

d'habitation sociale et communautaire. Cette acquisition permettra à PAQ de se relocaliser. Conséquemment, puisqu'il reste plusieurs étapes avant que le projet soit finalisé (la vente de l'immeuble à PAQ, la réalisation des plans et devis, la construction de l'immeuble), le CSSS a accepté de prolonger le bail jusqu'au 31 mai 2015. Cependant, afin d'assurer la sécurité des occupants, en 2012 le CSSS a effectué des travaux de structure temporaire permettant l'occupation de l'organisme dans ses locaux et prend toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser les lieux .

Par conséquent, le présent sommaire vise à prolonger l'entente de location entre la Ville et le CSSS pour le local utilisé par l'organisme situé au 90, rue de la Gauchetière Est, pour une période additionnelle de 17 mois.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0222 – 27 février 2013 - approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CSSS, pour une durée de 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 50 054,06 \$.

CE12 1993 – 5 décembre 2012 - approuver la transaction par laquelle la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) acquiert de Lin Sheung Cheung, un immeuble dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 180 690 et 1 180 692 du cadastre du Québec pour la somme maximale de 1 495 000 \$ et d'autoriser la SHDM à revendre l'immeuble pour fins de réalisation d'un projet d'habitations sociales et communautaires.

DB124069004 – 12 octobre 2012 - approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue du CSSS, pour une durée de quatre mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, à titre gratuit.

DB124069002 – 13 juin 2012 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CSSS, pour une durée de six mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 20 020,08 \$.

DB114069005 – 21 novembre 2011 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CSSS, pour une durée de neuf mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 40 625,07 \$.

CE11 0423 – 31 mars 2011 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CSSS, pour une durée de six mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 57 427,98 \$.

CE10 1280 - 2 septembre 2010 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre CSSS, pour une durée de six mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 56 301,96 \$.

CG09 0220 - 18 juin 2009 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CSSS, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 112 603,93 \$.

CG08 0386 - 28 août 2008 - approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du CHSLD Centre-ville de Montréal, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, des locaux situés au 90, rue de la Gauchetière Est, moyennant un loyer total de 109 324,35 \$.

CM03 0725 - 22 septembre 2003 - approuver un projet de bail par lequel la Ville de



Montréal loue du CHSLD Centre-ville de Montréal, autrefois connu sous la dénomination sociale de Corporation du centre hospitalier Saint-Charles Borromée, des locaux d'une superficie d'environ 1 525 m<sup>2</sup> (16 410 pi<sup>2</sup>) situés au 90, rue de La Gauchetière Est, pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2003, pour un loyer total de 515 236 \$ (loyer exempt de TPS et TVQ) ;

## DESCRIPTION

Le projet est d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre de la santé et des services sociaux Jeanne-Mance, pour une période de 17 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 90, rue de la Gauchetière Est, d'une superficie d'environ 567,46 m<sup>2</sup>, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 75 202,28 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail.

Le CSSS aura la responsabilité de chauffer, ventiler et de maintenir en tout temps dans les lieux loués une température convenable aux besoins du locataire, il devra fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des lieux loués. Il aura aussi la responsabilité d'assumer les frais d'exploitation tels que: les assurances, les taxes foncières, les frais d'énergie, l'entretien et les réparations intérieurs, l'entretien et les réparations extérieurs et toutes les dépenses reliées aux travaux de remise à neuf ou de remplacement de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique, électrique, de tout système dont la dépense est importante. En contre partie, le locateur doit donner accès en tout temps aux lieux loués.

## JUSTIFICATION

Le maintien de l'occupation du PAQ au 90, rue de la Gauchetière, permettra à cet organisme de poursuivre sa mission auprès de quelque 40 personnes des Premières Nations, inuites et métisses en situation d'itinérance des deux sexes qui ont recours quotidiennement à ses services jusqu'à l'aboutissement des travaux visant sa relocalisation prévue d'ici le printemps 2015. L'intervention de la Direction de la diversité sociale (DDS) justifie davantage la location de cet espace.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La superficie totale pour cette convention de prolongation est de 567,46 m<sup>2</sup>.

Le loyer est réparti de la façon suivante :

	<b>Loyer antérieur</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
Superficie (m <sup>2</sup> )	646,76	646,76	646,76	646,76
Loyer annuel	45 000,00 \$	45 900,00 \$	19 507,50 \$	65 407,50 \$
TPS	2 250,00 \$	2 295,00 \$	975,38 \$	3 270,38 \$
TVQ	4 488,75 \$	4 578,53 \$	1 945,87 \$	6 524,40 \$
<b>Total taxes incluses</b>	<b>51 738,75 \$</b>	<b>52 773,53 \$</b>	<b>22 428,75 \$</b>	<b>75 202,28 \$</b>
Ristourne TPS	2 250,00 \$	2 295,00 \$	975,38 \$	3 270,38 \$
Ristourne TVQ	2 818,94 \$	2 875,32 \$	1 222,01 \$	4 097,33 \$
Loyer net	46 669,82 \$	47 603,21 \$	20 231,36 \$	67 834,57 \$

Le taux de location annuel moyen pour cette prolongation est de 81,36 \$ le mètre carré.

Le taux de location marchand pour ce local oscille entre 129 \$ et 161 \$ le mètre carré.

Les fonds proviennent du budget de fonctionnement de la DDS et lors de la confection

budgétaire pour les exercices 2014 et 2015, celle-ci devra prioriser ces dépenses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri qui est une compétence d'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas donner suite au présent dossier impliquerait que l'organisme devra se relocaliser dans des délais très courts.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du bail CE : janvier 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En accord avec les politiques et les pratiques de la Ville de Montréal. La Politique de la gestion contractuelle est intégrée au document.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Guy LACROIX)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joel GAUDET  
Conseiller en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-11-28

**Dossier # :1134069014**

CE : 20.012  
2014/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1131643005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Bilan des réalisations de 2012 ainsi que la mise à jour du plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis au plan d'action triennal mis à jour

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'adopter le document intitulé « Accessibilité universelle - Bilan des réalisations de 2012 et la mise à jour du plan d'action 2012 - 2014 de la Ville de Montréal » tel qu'élaboré avec les arrondissements et les unités corporatives;
2. de mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis au Plan d'action triennal en accessibilité universelle mis à jour.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-11-05 16:56

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

---

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131643005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Bilan des réalisations de 2012 ainsi que la mise à jour du plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis au plan d'action triennal mis à jour

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le bilan des réalisations 2012 et la mise à jour du plan d'action municipal de la Ville de Montréal en accessibilité universelle sont consignés dans le projet de document intitulé « Accessibilité universelle - Bilan des réalisations de 2012 et plan d'action 2012 - 2014 de la Ville de Montréal ». La production et le dépôt de ce document auprès des instances s'inscrivent dans le cadre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c E-20.1). En effet, l'article 61.1. de la loi stipule que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration de personnes handicapées. Ce plan d'action doit être produit et rendu public annuellement.

Soulignons de façon particulière que ce plan d'action triennal s'inspire largement des principes directeurs énoncés dans la « Politique municipale d'accessibilité universelle » adoptée en juin 2011, puis entérinée par chacun des 19 conseils d'arrondissement à l'automne de cette même année. Depuis le Sommet de Montréal en juin 2002, la Ville de Montréal a fait de l'accessibilité universelle l'une de ses priorités. Depuis 2006, un budget spécifique a été intégré à la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale pour assurer le suivi des plans d'action en la matière.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM12 0935 - 22 octobre 2012**

Adopter le projet de plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle, ainsi que le Bilan des réalisations 2009 - 2011 tel qu'élaboré avec les arrondissements et les unités corporatives / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis au plan d'action triennal en accessibilité universelle

**CM11 0506 - 20 juin 2011**

Adopter la Politique municipale d'accessibilité universelle / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici la fin de l'année 2011

**CM09 0405 - 25 mai 2009**

Adopter le Plan d'action 2009 - 2011 de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle et le Bilan 2008 / désigner la Direction de la diversité sociale (...) pour coordonner ledit plan d'action

**DESCRIPTION**

Pour promouvoir et mettre en œuvre le concept d'accessibilité universelle, la Ville s'assure de tenir compte des obstacles à l'intégration des personnes ayant divers types de limitations fonctionnelles (motrices, auditives, visuelles ou cognitives). Les interventions municipales, centrées sur les domaines de compétences de la Ville, sont regroupées selon quatre axes : accessibilité architecturale et urbanistique; accessibilité des programmes, des services et de l'emploi; accessibilité des communications municipales; sensibilisation et formation.

En 2012, plus de 400 engagements ont été inscrits dans le plan d'action 2012 — 2014 à la suite d'une invitation lancée par la Direction de la diversité sociale aux directions des 19 arrondissements et de quelque 20 unités corporatives, ainsi qu'aux porteurs du dossier en accessibilité universelle de chacune de ces unités. Les arrondissements, les unités corporatives et l'ombudsman de Montréal ont ainsi pris des engagements correspondant à leurs compétences et missions réciproques; chacune de ces unités devait également prévoir les ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de ses projets en accessibilité universelle.

Le document intitulé « Accessibilité universelle : Bilan des réalisations de 2012 et mise à jour du plan d'action 2012 – 2014 de la Ville de Montréal » inventorie les réalisations de la première année du plan triennal 2012 – 2014 et met à jour des engagements des deux années qui suivent. Il a préparé et conçu par la Direction de la diversité sociale en collaboration avec les 36 unités d'affaires.

Le bilan des réalisations de 2012 dénombre 171 travaux ou initiatives d'accessibilité universelle entièrement réalisés au 31 décembre 2012 et 57 en cours de réalisation, soit un total de 228 interventions pour l'ensemble des quatre axes d'interventions :

- 95 interventions pour l'axe 1 : Architectural et urbanistique
- 60 interventions pour l'axe 2 : Programmes, services et emploi
- 43 interventions pour l'axe 3 : Communications municipales
- 30 interventions pour l'axe 4 : Sensibilisation et formation

Quant à la mise à jour du plan d'action pour 2013 — 2014, certains engagements ont un caractère ponctuel, d'autres ont un caractère continu dans le temps. Ces derniers sont sous-titrés « Engagement continu ». Quelques réalisations qui n'étaient pas prévues lors de la rédaction du plan d'action 2012 — 2014 paraissent avec la mention « Nouvel engagement ». Les engagements non réalisés ont été reportés en 2013 ou 2014 et portent la mention « Engagement de 2012 ». Aussi, certaines réalisations ont été repositionnées et regroupées afin de mieux mettre en valeur les engagements réels.

À l'instar des plans d'action précédents, les travaux sont souvent réalisés en concertation avec les représentants du milieu associatif montréalais, et ce, depuis le Sommet de Montréal 2002. Ces représentants regroupent plus de 140 organismes répartis sur le territoire de la Ville, notamment : Ex aequo (porte-parole du milieu associatif), AlterGo (regroupant 90 organisations), Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (Région 6A) (regroupant 27 organismes), Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (regroupant 27 organismes) et Société Logique inc. (organisme à but non lucratif spécialisé en accessibilité architecturale).

Le délai nécessaire pour la rédaction du document est principalement occasionné principalement par le temps de réponse des unités d'affaire :

- Échange du 29 janvier 2013 au 27 mars 2013 au sujet d'indicateurs plus précis à inclure dans la rédaction du document
- Réception des documents du 1er mai au 10 septembre 2013
- Rédaction du document du 10 septembre au 23 septembre
- Révision, mise en page et graphisme du 23 septembre au 23 octobre

## **JUSTIFICATION**

Afin d'honorer les engagements inscrits dans la « Politique municipale d'accessibilité universelle », plus de 36 unités d'affaires ont choisi de s'impliquer dans un processus d'amélioration continue afin de faire de Montréal une ville universellement accessible et de répondre aux exigences de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets de mise en œuvre des engagements sont prévus par chacune des 36 unités administratives, arrondissements et unités centrales, ayant contribué à la confection du présent plan d'action. Un budget de 630 000 \$ dédié à l'accessibilité universelle est intégré à la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale pour assurer les suivis du plan d'action, du « Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir » et de la réalisation de projets et d'activités spécifiques au dossier.

Aussi, une enveloppe de 2 M\$, gérée par la Direction des stratégies et transactions immobilières, est allouée au « Programme dédié à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans le volet social du plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment en s'inspirant de la vision énoncée dans la « Politique municipale d'accessibilité universelle », à savoir : Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le bilan des réalisations de 2012 et la mise à jour du plan d'action municipal pour 2013 – 2014 de la Ville de Montréal en accessibilité universelle permettront de poursuivre le travail amorcé depuis 2002 par les arrondissements et les services centraux. En mettant en œuvre des projets dans chacun des quatre axes d'intervention relevant directement des compétences municipales, ce plan d'action contribuera à réduire et à éliminer les obstacles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une diffusion du document est prévue sur le site Internet de la Ville et de la Direction de la diversité sociale.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Novembre 2013** Dépôt au conseil municipal pour adoption

**2013 et 2014** Mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c E-20.1)

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier BEAUSOLEIL  
Conseiller en développement communautaire

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-10-23

**Dossier # :1131643005**





**Dossier # : 1131528002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer MM. Richard Guay et Manuel Guedes, respectivement conseiller de la Ville du district de La Pointe-aux-Prairies et conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux- Trembles - Montréal-Est (SODEC-RDP-PAT-ME), et nommer M. Manuel Guedes au sein du Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.).

De recommander au Conseil d'agglomération d'entériner les nominations de monsieur Richard Guay, conseiller de la Ville du district de La Pointe-aux-Prairies et monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (SODEC-RDP-PAT-ME).

De recommander au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination de monsieur Manuel Guedes, conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.).

**Signé par** Ysabelle BRAULT **Le** 2014-01-08 14:58

**Signataire :** Ysabelle BRAULT

---

Pour Dany Barbeau /D.A.  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du bureau  
d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131528002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer MM. Richard Guay et Manuel Guedes, respectivement conseiller de la Ville du district de La Pointe-aux-Prairies et conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies au sein du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est (SODEC-RDP-PAT-ME), et nommer M. Manuel Guedes au sein du Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Décisions antérieures**

Résolution CA 10 30 11 0386 émis le 2 novembre 2010 relatif à une recommandation adressée au Conseil d'agglomération afin d'entériner les nominations des membres du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du Conseil d'administration de la SODEC RDP-PAT-MTL-EST, ainsi qu'au Conseil d'administration de la SOLIDE-RDP-PAT-MTL-EST.

**Description**

Le présent sommaire addenda vise à demander au conseil d'agglomération de désigner les personnes suivantes :

- le conseiller de la Ville du district de La Pointe-aux-Prairies monsieur Richard Guay et le conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies monsieur Manuel Guedes au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies • Pointe-aux-Trembles • Montréal-Est (SODEC-RDP • PAT • ME);
- le conseiller d'arrondissement du district de La Pointe-aux-Prairies monsieur Manuel Guedes au sein du Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.) dans le développement de l'emploi de Rivière-des-Prairies • Pointe-aux-Trembles • Montréal-Est (F.L.S.).

La résolution numéro CA13 30 12 0446 a été adoptée à cet effet lors de la séance ordinaire du mardi 3 décembre 2013 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Alain MARTEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sabin TREMBLAY  
Chef d'équipe - conseiller en aménagement

**Dossier # :1131528002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131528002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation au Conseil d'agglomération d'entériner la nomination de deux membres du Conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME, ainsi qu'au Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu des dispositions de l'article 94 de la loi numéro 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, la municipalité régionale de comté, ici Ville de Montréal, doit désigner les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement (CLD) qu'elle constitue.

La Ville de Montréal a choisi d'exercer cette responsabilité en demandant à ses arrondissements de participer à la définition de l'organisation du développement économique local en intervenant directement auprès des CLD de leurs territoires, sur la base de recommandations des Conseil d'arrondissements à la Ville de Montréal, notamment pour la désignation des élus locaux au sein des Conseils d'administration des CLD.

En ce sens, l'arrondissement doit adopter une résolution désignant deux nouveaux membres du Conseil d'arrondissement au sein du Conseil d'administration de la Société de développement économique de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (SODEC RDP-PAT-ME) et d'un nouveau membre du Conseil d'arrondissement au sein du Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sommaire décisionnel 1104153004 : Recommandation au Conseil d'agglomération d'entériner les nominations des membres du Conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME, ainsi qu'au Conseil d'administration de la SOLIDE-RDP-PAT-ME.

**DESCRIPTION**

Nominations d'un membre du Conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles au sein du Conseil d'administration de la SODEC-RDP-PAT-ME, ainsi qu'un

membre du Conseil d'arrondissement au sein du Comité d'investissement du fonds local de solidarité (F.L.S.).

## **JUSTIFICATION**

Il s'agit d'une obligation en vertu de l'article 94 de la loi numéro 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sabin TREMBLAY  
Chef d'équipe - conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Richard JOSEPH  
Directeur par intérim -DAUSE

**Date d'endos. :** 2013-11-19

**Dossier # :1131528002**



**Dossier # : 1131333016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner les nominations de deux représentants élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC d'Ahuntsic-Cartierville.

Considérant la Loi sur le ministère du développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., c. M-30.01) et l'entente entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville;

Considérant la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner les nominations de Madame Lorraine Pagé, conseillère de la ville du district du Sault-au-Récollet, à titre de représentante de l'arrondissement, à siéger au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville, ainsi que de Madame Émilie Thuillier, conseillère de la ville du district d'Ahuntsic, à titre de représentante de l'arrondissement, à siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville.

**Signé par** Ronald CYR **Le** 2013-12-03 16:50

**Signataire :**

Ronald CYR

---

Directeur d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1131333016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner les nominations de deux représentants élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC d'Ahuntsic-Cartierville.

**CONTENU****CONTEXTE**

Cette recommandation a pour but de nommer Madame Lorraine Pagé, conseillère de la ville du district Sault-au-Récollet, à titre de représentante de l'arrondissement, à siéger au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville pour une période de 4 ans, en remplacement de Monsieur Étienne Brunet, ex-conseiller de la ville du même district. Elle a aussi pour but de renommer Madame Émilie Thuillier, conseillère de la ville du district d'Ahuntsic, à titre de représentante de l'arrondissement à siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville pour une période de 4 ans, poursuivant ainsi son implication auprès de cet organisme.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SOULIERES  
Commissaire - développement économique

**Dossier # :1131333016**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131333016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner les nominations de deux représentants élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC d'Ahuntsic-Cartierville.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la Loi sur le ministère des Régions (L.R.Q., c. M-25.001) et d'une entente avec la Ville de Montréal, la CDEC d'Ahuntsic-Cartierville acquiert pour le territoire de l'arrondissement le statut de Centre local de développement (CLD). Ainsi, elle gère plusieurs fonds locaux d'investissements et assure la prestation de services de première ligne offerts notamment aux petites entreprises et supporte les initiatives et la prise en charge d'individus et d'organismes locaux en matière d'économie sociale.

Les changements apportés à la loi constitutive des Centres locaux de développement et aux organismes agréés CLD permettent à deux représentants du domaine municipal de siéger à son conseil d'administration et à son comité exécutif. Depuis l'adoption de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001) il est prévu que les éléments du développement économique que sont, entre autres les CLD, relèvent de la compétence du Conseil d'agglomération. Par conséquent, le Conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville recommande au Conseil d'agglomération d'entériner les nominations des deux représentants élus de l'arrondissement à siéger au conseil d'administration et au comité exécutif de la CDEC Ahuntsic-Cartierville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA06 090185 : Nomination de deux représentants élus de l'arrondissement à siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville.

CA09 090362 - Nomination de deux représentants élus de l'arrondissement à siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville.

**DESCRIPTION**

Recommander au Conseil d'agglomération d'entériner les nominations de Madame Lorraine Pagé, conseillère de la ville du district du Sault-au-Récollet, à titre de représentante de l'arrondissement, à siéger au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville, ainsi que de Madame Émilie Thuillier, conseillère de la ville du district d'Ahuntsic, à titre de

représentante de l'arrondissement, à siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de la CDEC Ahuntsic-Cartierville.

## **JUSTIFICATION**

La participation de deux représentants élus de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de la CDEC Ahuntsic-Cartierville a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de la CDEC et de l'arrondissement. Elle s'inscrit dans la poursuite de l'implication municipale auprès de la CDEC depuis sa création ainsi que dans le cadre de l'entente relative au mandat de centre local de développement qui lui est confié.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Jean-Marc BISSONNETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François SOULIERES  
Commissaire - développement économique

### **ENDOSSÉ PAR**

Gilles CÔTÉ  
Directeur du développement du territoire

**Date d'endos. :** 2013-11-29

**Dossier # :1131333016**



**Dossier # : 1135885005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat de trois ans

Reconduire ou remplacer les personnes suivantes aux différents comités de retraite mentionnés ci-dessous :

**Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans;
- remplacer Mme Lucille Beaupré qui est à la retraite par Mme Anne Bergeron, chef de division avantages sociaux au Service du capital humain et des communications pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans.

**Comité de gestion du régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal :**

- reconduire M. Jocelyn Dion pour un mandat de 3 ans
- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. André Régnier pour un mandat de 3 ans.

**Comité de gestion du régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal :**

- reconduire M. Jocelyn Dion pour un mandat de 3 ans
- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. André Régnier pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans;

- remplacer Mme Carole Asselin, qui prendra sa retraite par M. David Bélanger du Service du capital humain et des communications pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Denis Chalut, pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Lucie St-Jean, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Normand Lapointe, pour un mandat de 3 ans.

**Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association de pompiers de LaSalle :**

- reconduire M. Michel Bruce Dubois, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, pour un mandat de 3 ans.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2014-01-07 11:55

**Signataire :**

Jacques MARLEAU

---

Directeur principal par intérim et trésorier adjoint  
Finances , Bureau du directeur principal

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135885005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Secrétariat des commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire ou remplacer des représentants aux différents comités de retraite pour un mandat de trois ans

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce dossier vise à proposer des nominations aux différents comités de retraite ci-dessous désignés. Compte tenu de leurs connaissances et qualités, nous recommandons de reconduire ou remplacer les personnes ci-après.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Différentes résolutions aux mêmes effets :

CE13 1293, séance du 21 août 2013, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1135885003)

CE13 0426, séance du 10 avril 2013, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro : 1125885001)

CE11 1672, séance du 19 octobre 2011, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1115048001)

CE10 2027, séance du 15 décembre 2010, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1105047004)

CE10 0157 - 10 février 2010 - Reconduire ou nommer, à compter du 10 février 2010, les personnes recommandées aux différentes commissions de régimes de retraite, au conseil d'administration de l'ABR ou au comité des placements.

CE08 0830, séance du 14 mai 2008, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1083720001)

CE07 1650, séance du 10 octobre 2007, reconduire ou nommer les personnes recommandées aux différents comités/commissions des régimes de retraite (numéro :1073720003)

CE07 1148, séance du 11 juillet 2007, nommer les personnes recommandées au comité de retraite des pompiers, section LaSalle-Verdun (numéro :1074630001)

**DESCRIPTION**

**Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Lucie St-Jean, chef de division comptabilité et contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, chef de division secrétariat des commissions au Service

des finances, pour un mandat de 3 ans;

- remplacer Mme Lucille Beaupré, retraitée, par Mme Anne Bergeron, chef de division avantages sociaux au Service du capital humain et des communications, pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Lucie St-Jean, chef de division comptabilité et contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, chef de division secrétariat des commissions au Service des finances, pour un mandat de 3 ans.

**Comité de gestion du régime de retraite des cadres de la Communauté urbaine de Montréal :**

- reconduire M. Jocelyn Dion, retraité, pour un mandat de 3 ans
- reconduire Mme Lucie St-Jean, chef de division comptabilité et contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, chef de division secrétariat des commissions au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. André Régnier, retraité, pour un mandat de 3 ans.

**Comité de gestion du régime de retraite des employés syndiqués de la Communauté urbaine de Montréal :**

- reconduire M. Jocelyn Dion, retraité, pour un mandat de 3 ans
- reconduire Mme Lucie St-Jean, chef de division comptabilité et contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, chef de division secrétariat des commissions au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. André Régnier, retraité, pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Lucie St-Jean, chef de division comptabilité et contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, chef de division secrétariat des commissions au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- remplacer Mme Carole Asselin, qui prendra sa retraite par M. David Bélanger, conseiller division des avantages sociaux au Service du capital humain et des communications, pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Lucie St-Jean, chef de division comptabilité et contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, chef de division secrétariat des commissions au Service des finances, pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Lucie St-Jean, chef de division comptabilité et contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Denis Chalut, conseiller division des avantages sociaux au Service du capital humain et des communications, pour un mandat de 3 ans.

**Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :**

- reconduire Mme Lucie St-Jean, chef de division comptabilité et contrôle des caisses de retraite au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, chef de division secrétariat des commissions au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Normand Lapointe, directeur adjoint au directeur général, pour un mandat de 3 ans.

### **Comité de retraite du régime complémentaire de retraite de l'Association de pompiers de LaSalle :**

- reconduire M. Michel Bruce Dubois, directeur financement, trésorerie et caisses de retraite et trésorier adjoint au Service des finances, pour un mandat de 3 ans;
- reconduire M. Alain Langlois, chef de division secrétariat des commissions au Service des finances, pour un mandat de 3 ans.

### **JUSTIFICATION**

Plusieurs mandats sont arrivés à terme et il y a lieu de procéder à leur renouvellement. Afin d'assurer une saine gouvernance des différentes commissions, nous recommandons un mandat de deux ans pour les membres tiers et un mandat de trois ans pour les autres membres désignés par la Ville.

Considérant les exigences de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et des responsabilités qui incombent aux membres individuellement et collectivement, nous sommes d'avis que les nominations doivent être évaluées notamment en fonction des critères suivants :

- l'intérêt pour ce secteur d'activité;
- la disponibilité pour assister aux rencontres;
- une connaissance de l'environnement des régimes de retraite ou une expérience sur des conseils d'administration.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.  
(Sophie GRÉGOIRE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain BILODEAU  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Michel Bruce DUBOIS  
Directeur par intérim – Direction  
Financement\_trésorerie et caisses de retraite

**Date d'endos. :** 2013-12-20

**Dossier # :1135885005**





**Dossier # : 1132714016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue)

Il est recommandé au conseil municipal de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue).

Il est recommandé au comité exécutif de mandater le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles (SCARM) afin de former, accompagner et soutenir le comité de pilotage proposé, selon les modalités énoncées.

**Signé par** Colette FRASER **Le** 2014-01-06 15:15

**Signataire :**

Colette FRASER

---

Greffière adjointe  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION****Dossier # :1132714016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public (cuisine de rue)

**CONTENU****CONTEXTE**

La Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation a reçu le mandat d'étudier la vente d'aliments sur le domaine public lors de la séance du conseil municipal du 18 juin 2012.

La Commission a procédé à 5 séances publiques entre le 29 octobre et le 29 novembre 2012. La commission a adopté ses recommandations le 28 mars 2013. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 22 avril 2013 et le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 15 mai 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 0680 - 15 mai 2013 - de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation portant sur la vente d'aliments sur le domaine public

CM12 0570 - 18 juin 2012 - Mandater la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation afin d'étudier la vente d'aliments sur le domaine public

**DESCRIPTION**

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Sylvain DUCAS)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements (Guylaine BRISSON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**Date d'endos. :** 2013-12-19

**Dossier # :1132714016**

CE : 30.006

2014/01/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1131082009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe Ortam Inc. pour l'exécution de travaux de démantèlement d'un réservoir d'huile souterrain, la réhabilitation environnementale des sols et la réfection de la ruelle - Édifice Albert-Dumouchel - Bâtiment no 0978, situé au 10 300 rue Lajeunesse dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Phase 2 - Dépense totale de 84 919.78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no. 2013-013 (11 soumissionnaires.) / Autoriser un virement budgétaire du P.T.I. 2014-2016 (année 2014) de la Direction stratégie et transactions immobilières vers le P.T.I. de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'un montant de 81 226.81 \$.

Vu la résolution CA13 090266 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 9 décembre 2013 :  
il est recommandé :

d'autoriser un virement budgétaire de 81 226.81 \$, en provenance du P.T.I. 2014-2016 - Programme de protection des bâtiments - de la Direction des stratégies et transactions immobilières vers le P.T.I. 2014-2016 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour le démantèlement d'un réservoir d'huile souterrain, dans le cadre des travaux de réfection du système de chauffage au Centre Albert-Dumouchel, situé au 10 300 rue Lajeunesse, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Ronald CYR **Le** 2014-01-16 12:02

**Signataire :**

Ronald CYR

---

Directeur d'arrondissement  
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1131082009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe Ortam Inc. pour l'exécution de travaux de démantèlement d'un réservoir d'huile souterrain, la réhabilitation environnementale des sols et la réfection de la ruelle - Édifice Albert-Dumouchel - Bâtiment no 0978, situé au 10 300 rue Lajeunesse dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Phase 2 - Dépense totale de 84 919.78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no. 2013-013 (11 soumissionnaires.) / Autoriser un virement budgétaire du P.T.I. 2014-2016 (année 2014) de la Direction stratégie et transactions immobilières vers le P.T.I. de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'un montant de 81 226.81 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat accordé à Groupe Ortham Inc. au montant de 74 919.78 \$ pour l'enlèvement du réservoir souterrain s'inscrit dans la continuité du projet de remplacement du système de chauffage du Centre Albert-Dumouchel.  
 Toutefois, l'octroi de ce contrat nécessite l'approbation par le comité exécutif d'un virement budgétaire du P.T.I. 2014-2016 (année 2014) de la Direction stratégie et transactions immobilières vers le P.T.I. de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'un montant de 81 226.81 \$, incluant les incidences, pour réaliser les travaux d'enlèvement du réservoir et les travaux de gestion et de décontamination des sols situés dans la région immédiate du réservoir.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jasmin FOURNIER  
ingénieur(e)

**Dossier # :1131082009**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131082009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Groupe Ortam Inc. pour l'exécution de travaux de démantèlement d'un réservoir d'huile souterrain, la réhabilitation environnementale des sols et la réfection de la ruelle - Édifice Albert-Dumouchel - Bâtiment no 0978, situé au 10 300 rue Lajeunesse dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Phase 2 - Dépense totale de 84 919.78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no. 2013-013 (11 soumissionnaires.) / Autoriser un virement budgétaire du P.T.I. 2014-2016 (année 2014) de la Direction stratégie et transactions immobilières vers le P.T.I. de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'un montant de 81 226.81 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux répartis en deux phases portent sur la réfection du système de chauffage du Centre Albert-Dumouchel. Cet immeuble, situé au coin du boulevard Lajeunesse et de la rue Fleury de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, offre les services de bibliothèque, de maison de la culture ainsi que des espaces pour les organismes de l'arrondissement. Le Centre Local d'Emploi (CLE) occupe également l'espace au dernier étage. Le système de chauffage à la vapeur est d'origine et les chaudières, datant de 1969, sont rendues à la fin de leur vie utile. Les pièces de rechange pour procéder aux réparations ne sont plus disponibles, ce qui rend les travaux d'entretien de plus en plus compliqués. Plusieurs problèmes de chauffage se sont produits l'hiver dernier et montrent qu'il est urgent de changer le système avec des chaudières plus performantes à l'eau chaude.

La première phase des travaux vient de se terminer. Il s'agissait entre autres:

- de remplacer la chaudière à la vapeur et de ses composantes périphériques;
- de réaménager la salle des fournaies;
- de modifier les réseaux de plomberie;
- et d'enlever partiellement une cheminée qui n'est plus requise avec le nouveau système.

Le présent dossier porte donc sur la deuxième et dernière phase des travaux soit le démantèlement du réservoir d'huile de l'ancien système de chauffage à l'huile d'une capacité d'environ 6 200 gallons U.S. et également la réhabilitation environnementale des sols.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**



CA13 090139 (séance du 10 juin 2013): Accorder un contrat à Neveu & Neveu Ltée pour l'exécution de travaux de réfection du système de chauffage du Centre Albert-Dumouchel (0978) situé au 10 300 rue Lajeunesse, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5638 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 509 456.27 \$, toutes taxes incluses.

CE13 0757 (séance du 29 mai 2013): Autoriser un virement budgétaire de 154 147.76 \$, en provenance du Programme de protection des bâtiments administratifs pour le projet de réfection du système de chauffage du Centre Albert-Dumouchel, situé au 10 300 rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

## **DESCRIPTION**

La phase 2 des travaux consistent à l'enlèvement du réservoir existant situé sous terre dans la ruelle derrière le Centre Albert-Dumouchel. Les travaux comprennent sans s'y limiter ce qui suit: l'enlèvement des plaques d'acier qui recouvre le réservoir, l'excavation des sols autour du réservoir pour le dégager, le débranchement si requis de la tuyauterie et l'enlèvement du réservoir. Les travaux d'excavation des sols s'accompagnent d'une gestion environnemental des sols contaminés dans le cas où ces derniers sont inférieurs au critère C contenus dans le Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC) et de la réhabilitations des sols dans le cas où le niveau de contamination soit supérieur au critère C du RESC, Les travaux de remblayage de la tranchée avec des sols non contaminés, la mise en place du pavage de ruelle et le nettoyage final du site suivront.

## **JUSTIFICATION**

Ces travaux sont nécessaires afin de finaliser le projet de réfection du système de chauffage. Cette réfection générera des économies en frais de chauffage et d'entretien. Les équipements choisis respectent également les normes environnementales.

Un appel d'offres public S2013-013 a été lancé le 15 octobre 2013 par l'arrondissement pour une durée de 15 jours. Les soumissions ont été ouvertes le 31 octobre à 11h00,. Onze (11) soumissionnaires sur dix-neuf (19) preneurs de cahiers de charge ont répondu à l'appel. La soumission la plus basse est celle de la compagnie Groupe Ortam au montant de 74 919.78 \$ taxes incluses.

Liste des preneurs (19) de cahiers de charge:

- Biogénie, division d'EnGlobe Corp.
- Civisol Inc.
- Construction Morival
- Construction Piravic Inc.
- Demvar Inc.
- E2R Inc.
- Entreprises Bucaro Inc.
- Environnement Routier NRJ Inc.
- Excavation ESM Inc.
- Groupe Dubé et Associés Inc.
- Groupe Ortam
- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
- Les Entreprises J. Piccioni Inc.
- Les Entreprises Ventec Inc.
- LVM
- Paysagiste S. Forget Inc.
- RS Démolition
- Service et Construction Mobile
- Valusol Inc.

Il y a donc eu huit (8) preneurs qui n'ont pas soumissionné et il n'a pas été possible d'obtenir les raisons des non dépôt de soumission.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement et le montant du plus bas soumissionnaire conforme pour lequel un contrat lui sera octroyé:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total *
Ortam Groupe	68 108.89 \$	6 810.89 \$	74 919.78 \$
Excavations E.S.M. inc.	71 208.27 \$	7 120.83 \$	78 329.10 \$
RS Démolition Inc.	79 426.17 \$	7 942.62 \$	87 368.79 \$
Service et construction mobile Ltée	86 838.34 \$	8 683.63 \$	95 522.18 \$
E2R inc.	88 467.51 \$	8 846.75 \$	97 314.27 \$
Construction Morival inc.	88 912.47 \$	8 891.25 \$	97 803.71 \$
Valusol inc.	89 711.43 \$	8 971.14 \$	98 682.57 \$
Demvar inc.	104 126.19 \$	10 412.62 \$	114 538.81 \$
Civisol inc.	122 744.90 \$	12 277.49 \$	135 052.39 \$
Construction Piravic inc.	136 021.17 \$	13 602.12 \$	149 623.29 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	142 839.19 \$	14 283.92 \$	157 123.11 \$
Dernière estimation	83 316.63 \$	8 331.66 \$	91 648.30 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			107 843.45 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			31 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			82 203.33 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			52 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(16 728.52 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(18 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			3 409.32 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5 %

**NB. Total \* signifie prix révisé après la vérification des bordereaux de soumissions.**

L'estimation de l'arrondissement a été faite de deux façons soit à prix unitaires selon des coûts usuels du marché et également en dépenses contrôlées. Pour les deux méthodes utilisées, les estimations ont moins de 10 % de différence. Par contre, l'estimé de

l'ingénieur est 18 % plus élevé que le prix du plus bas soumissionnaire. Cette différence s'explique du fait que l'ingénieur a évalué les coûts en tenant compte que se sont de faible quantité et que chacun des travaux est réalisé par un sous-traitant spécialisé. Une durée minimum de 4 heures a été estimée pour réaliser plusieurs activités. Également, les prix unitaires pour la disposition des sols contaminés du plus bas soumissionnaire sont inférieurs aux estimés de l'ingénieur. Cette différence s'explique par le fait que le plus bas soumissionnaire est spécialisé dans le domaine de la gestion des sols contaminés et qu'il a des prix compétitifs par rapport au prix estimé par l'ingénieur. L'ingénieur ne profite pas de rabais comme les entreprises spécialisées. Le plus bas soumissionnaire Groupe Ortam ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la régie du bâtiment du Québec. Aucune soumission n'a été rejetée.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale du projet comprend en plus des travaux de l'entrepreneur, des dépenses incidentes maximales de l'ordre de 10 000,00 \$ (taxes incluses) pour les services d'un laboratoire pour la réalisation en chantier du contrôle de la qualité des matériaux et le suivi environnemental.

Il est convenu que le coût total des travaux sera assumé par la Ville centre. Un virement budgétaire pour l'année 2014 en provenance du P.T.I. 2014-2016 de la Direction stratégiques et transactions immobilières vers le P.T.I. 2014-2016 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sera fait après l'approbation de ce sommaire décisionnel par le Comité exécutif.

Voir les interventions afin de connaître la provenance et l'imputation de la dépense.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

À l'origine, la chaudière à vapeur pour le chauffage de l'édifice était munie d'un brûleur à l'huile. En 1993, le brûleur à l'huile a été remplacé par un brûleur au gaz naturel et le réservoir d'huile souterrain installé dans la ruelle adjacente à l'édifice a été abandonné. Depuis ce temps, le réservoir est resté enfouie et aujourd'hui, ce dernier est dans un état de corrosion tel que la partie supérieure s'est affaissée. Des plaques d'acier ont été installées par dessus pour sécuriser la ruelle. Dans un contexte de développement durable, des travaux d'investigation ont été recommandés pour vérifier la qualité environnementale des sols autour du réservoir suite à l'affaissement de la partie supérieure. Les résultats obtenus montrent qu'une quantité de sol est contaminé au de-là des valeurs limites du RESC. Selon les directives de la Politique du MDDEFP, il est requis de réhabiliter les sols. Pour éviter d'autres affaissements de la ruelle, il est également requis de retirer le réservoir.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le réservoir doit être retiré afin d'éviter qu'il y ait d'autres affaissements. La corrosion du réservoir se poursuit et cette ruelle est empruntée par des piétons et des voitures.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux: mai 2014

Fin des travaux : mai 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Nathalie LAPOINTE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jasmin FOURNIER  
ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jocelyn JOBIDON  
Chef de division études techniques

**Date d'endos. :** 2013-11-13

**Dossier # :1131082009**

**Dossier # : 1131637001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Elsie Lefebvre et M. Aref Salem, à titre de membres, pour un mandat de 2 ans et désignation du président, au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal

Il est recommandé :

1) de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal, pour un mandat de 2 ans :

- M. Aref Salem, responsable du transport, en remplacement de M. Réal Ménard;
- Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée au transport, en remplacement de M. Christian G. Dubois;

2) de désigner M. Aref Salem, président du conseil d'administration, parmi les membres provenant du conseil de la Ville de Montréal.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2014-01-08 11:58

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur des transports  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131637001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Elsie Lefebvre et M. Aref Salem, à titre de membres, pour un mandat de 2 ans et désignation du président, au conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite des recommandations de la commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures, le conseil d'agglomération adoptait, le 23 août 2012, la résolution CG12 0311 par laquelle la ville demandait au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'émettre des lettres patentes créant une nouvelle société paramunicipale destinée à encadrer et à développer l'industrie du taxi à Montréal.

Les lettres patentes créant le *Bureau du taxi de Montréal* ont été émises le 28 novembre 2012, publiées à la Gazette officielle du Québec le 22 décembre suivant et déposées au fichier des autorités publiques le 18 janvier 2013 (ci-jointes).

Les lettres patentes confèrent à la nouvelle société le pouvoir de développer l'industrie du transport par taxi et par limousine à Montréal, d'encadrer et d'améliorer ce service, la sécurité des chauffeurs et des usagers, ainsi que les compétences des chauffeurs. Elles prévoient que le Bureau peut exercer, à la demande de la Ville, toute compétence que celle-ci lui délègue parmi celles découlant de l'exercice de ses compétences en vertu de sa charte en matière de remorquage des «véhicules accidentés» ou en vertu de la *Loi concernant les services de transport par taxi* .

Les lettres patentes prévoient également que le conseil d'administration est composé de onze membres dont le mandat est de 2 ans.

Quatre de ces membres représentant l'industrie du taxi sont élus par leurs pairs.

La Ville de Montréal nomme les sept autres membres, soit :

- a) trois membres, choisis parmi les membres d'un conseil de la *Ville de Montréal* ;
- b) trois membres représentant la clientèle de l'industrie du taxi de l'île de Montréal, dont un qui représente la clientèle à mobilité réduite et un qui représente la clientèle corporative ; et

c) un membre représentant l'industrie touristique de l'île de Montréal.

De plus, la Ville désigne le président du Bureau, parmi les membres du conseil d'administration provenant d'un conseil de la Ville.

Des modifications doivent être apportées au conseil d'administration, étant donné le résultat des élections de novembre 2013. En effet, l'un des membres n'a pas été réélu (M. Dubois) et le président, M. Ménard, anciennement responsable du dossier transport, désire céder sa place au nouvel élu responsable de ce dossier.

M. Réal Ménard a remis sa démission à titre de président du conseil d'administration libérant de ce fait, le poste pour M. Aref Salem. Mme Elsie Lefebvre est désignée pour remplacer M. Dubois. Quant à Mme Érika Duchesne, elle poursuit le mandat qui lui a été confié.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0193 du 30 mai 2013 - Nomination de sept membres du conseil d'administration et désignation du président du conseil du Bureau du taxi de Montréal.

CG13 0093 du 21 mars 2013 – Nomination de M. Benoit Jugand à titre de directeur général par intérim du Bureau du taxi de Montréal.

CE13 0079 du 23 janvier 2013 – Approuver les prévisions budgétaires et les tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la première élection des 4 représentants de l'industrie du taxi au sein du conseil d'administration de la nouvelle société paramunicipale «Bureau du taxi de Montréal» et autoriser une dépense de 180 330 \$ à cette fin.

CG12 0311 du 23 août 2012 – Constitution d'une société paramunicipale destinée au développement et à l'encadrement de l'industrie du taxi et nomination de sept administrateurs provisoires.

CG11 0345 du 27 octobre 2011 – Adoption des recommandations de la commission permanente du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement et la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

### **DESCRIPTION**

Nommer M. Aref Salem au poste de président et Mme Elsie Lefebvre comme membre.

### **JUSTIFICATION**

Les lettres patentes du Bureau du taxi déterminent la composition et le mode de nomination des onze membres du conseil d'administration.

L'élection de nouveaux membres au conseil municipal de la Ville de Montréal modifie le conseil d'administration du Bureau étant donné que l'un des membres n'a pas été réélu et que le président, M. Ménard, désire céder sa place à l'élu responsable du dossier transport. Il est d'usage que le président du conseil d'administration du Bureau soit le responsable du dossier transport de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'est pas prévu que les membres du conseil d'administration du Bureau du taxi de Montréal soient rémunérés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S/O

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Parution dans «*Taxi Le Journal* », un périodique diffusé au sein de l'industrie du taxi de Montréal et sur le site web de la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Charte de la ville et aux lettres patentes du Bureau du taxi de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène BOUCHARD  
Secrétaire Recherchiste

### **ENDOSSÉ PAR**

Claude CARETTE  
Directeur des transports

**Date d'endos. :** 2013-12-02

**Dossier # :1131637001**





**Dossier # : 1131867025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination de Mme Lucie Cardyn et de Mme Mindy Pollak, conseillères à l'arrondissement d'Outremont, à titre de membre votant au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts pour un mandat de deux ans

Je recommande de nommer Madame Lucie Cardyn et Madame Mindy Pollak, conseillères à l'arrondissement d'Outremont, à titre de membre votant au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts pour un mandat de 2 années en remplacement de Madame Marie Potvin et de Monsieur Louis Moffatt.

**Signé par** Normand PROULX **Le** 2014-01-08 09:52

**Signataire :**

Normand PROULX

---

Directeur d'arrondissement  
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131867025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nomination de Mme Lucie Cardyn et de Mme Mindy Pollak, conseillères à l'arrondissement d'Outremont, à titre de membre votant au conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts pour un mandat de deux ans

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), les centres locaux de développement (CLD) relèvent de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal. En complément, la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (LRQ c M-30.01) (Loi sur le MDEIE) interpelle le conseil d'agglomération de Montréal, principalement sur le développement économique local et les CLD. En vertu de cette loi, le conseil d'agglomération désigne les CLD qu'il souhaite voir opérer sur le territoire afin d'offrir un ensemble de services aux entrepreneurs et aux dirigeants d'entreprises, notamment des informations, des conseils, de l'accompagnement et un soutien financier en vue de démarrer, d'implanter et de développer des entreprises sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le Centre local de développement Les 3 Monts (Outremont/Mont-Royal/Westmount) est un organisme sans but lucratif constitué en 1999 dont la juridiction couvre le territoire de l'arrondissement Outremont et des villes Mont-Royal et Westmount. Le CLD a notamment comme objet de regrouper et coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat, d'élaborer une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, d'élaborer un plan d'action local pour l'économie et l'emploi et d'agir en tant que comité consultatif auprès du centre local d'emploi de son territoire.

Selon les règlements généraux du CLD les 3 Monts, le conseil d'administration du CLD se compose de 13 membres votants choisis par leurs collèges électoraux respectifs et huit membres non votants. Les 13 sièges réservés à des membres votants composés d'administrateurs issus de collèges électoraux sont dans la proportion suivante:

1. 3 des affaires;
2. 1 travailleur autonome;
3. 6 du municipal;
4. 1 du communautaire;

5. 1 des coopératives;
6. 1 institutionnel.

Les 8 membres non votants sont réservés à des membres d'office.

En ce qui concerne les 6 membres du milieu municipal, ils sont partagés entre l'arrondissement d'Outremont ( 2 élus), et des villes de Mont-Royal et Westmount ( chacun désignant 2 élus).

Le Règlement no 1 du CLD prévoit que le mandat de chaque membre est d'une durée de 2 années.

### **Décision antérieure**

Lors de sa séance ordinaire du 4 février 2010, le conseil d'agglomération par sa résolution CG10 0061, a désigné madame Marie Potvin et monsieur Louis Moffatt à titre de représentants de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Centre.

### **Recommandation du Conseil d'arrondissement**

Le conseil d'arrondissement à sa séance du 18 novembre dernier a adopté la résolution CA13 16 0391 désignant les conseillères Lucie Cardyn et Mindy Pollak comme représentantes de l'arrondissement au conseil d'administration du CLD Les 3 Monts. Le 3 décembre dernier, à la demande des analystes rédacteurs de Montréal, le conseil a adopté une résolution afin de spécifier la durée du mandat de 2 ans.

### **Communications**

Ces nominations seront diffusées sur le site internet de l'arrondissement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique  
(Martine BÉRUBÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-France PAQUET  
Directrice

**Dossier # :1131867025**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131867025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de deux élus de l'arrondissement d'Outremont siégeant au CLD Les trois Monts

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 4.1.2 du Règlement sur les règlements généraux du Centre local de développement les 3 Monts, deux membres issus du collège électoral formé des élus municipaux d'Outremont font partie des 13 membres votants.

Le conseil d'agglomération a désigné madame la conseillère Marie Potvin ainsi que monsieur le conseiller Louis Moffatt à titre de représentants de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du Centre.

Suite aux élections municipales, il y a lieu de procéder à la nomination des nouveaux représentants.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Requis pour le bon fonctionnement du CLD Les Trois Monts

**JUSTIFICATION**

En vertu du deuxième alinéa de l'article 94 de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (L.R.Q., chapitre M-30.01), le conseil d'administration d'un centre local de développement comprend notamment des élus municipaux.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis sera publié sur le site internet

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Désignation par le conseil d'agglomération

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformité à la loi.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-France PAQUET  
Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

**Date d'endos. :** 2013-11-13

**Dossier # :1131867025**



**Dossier # : 1136386002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Ville de Mont-Royal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation du conseil municipal de Ville Mont-Royal de nommer Mme Minh-Diem Le Thi et M. Daniel Robert au sein du conseil d'administration du CLD les 3-Monts

QU'il soit recommandé au conseil d'agglomération de Montréal de nommer la conseillère Minh-Diem Le Thi et le conseiller Daniel Robert à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts.

**Signé par** Ava L. COUCH **Le** 2013-12-13 07:50

**Signataire :**

Ava L. COUCH

---

Directrice générale  
Ville de Mont-Royal , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136386002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Ville de Mont-Royal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Accueil des touristes effectué dans l'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Recommandation du conseil municipal de Ville Mont-Royal de nommer Mme Minh-Diem Le Thi et M. Daniel Robert au sein du conseil d'administration du CLD les 3-Monts

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'élection municipale du 3 novembre 2013 et suite à la démission de monsieur le conseiller Joseph Daoura à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts, il y a maintenant lieu de recommander au conseil d'agglomération de Montréal de nommer la conseillère Mme Minh-Diem Le Thi et le conseiller Daniel Robert à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 monts.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0298 - Le 29 août 2013 - Approbation du projet de convention entre la Ville de Montréal et le CLD Les 3 Monts.

CG11 0180 – Le 19 mai 2011 – Nomination du conseiller municipal de Ville de Mont-Royal, M. Joseph Daoura, à titre de membre du conseil d'administration du CLD Les 3 Monts.

CG09 0243 - Le 18 juin 2009 - Approbation du projet de convention entre la Ville de Montréal et le CLD Les 3 Monts.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

En vertu du sous-paragraphe c) du paragraphe 11<sup>o</sup> de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), les centres locaux de développement constituent une matière qui intéressent l'ensemble formé par les municipalités liées.

En vertu de l'article 16 de cette loi, la compétence municipale sur cette matière constitue une compétence d'agglomération.

En vertu du deuxième alinéa de l'article 94 de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (L.R.Q., chapitre M-30.01), le conseil



d'administration d'un centre local de développement comprend notamment des élus municipaux.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique  
(Martine BÉRUBÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre - Ext VERDY  
Greffier

**ENDOSSÉ PAR**

Ava L. COUCH  
Directrice générale

**Date d'endos. :** 2013-12-11

**Dossier # :1136386002**



**Dossier # : 1141128001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Ville de Westmount , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mmes Nicole Forbes et Christina Smith, conseillères, à titre de représentantes de la Ville de Westmount au conseil d'administration du Centre Local de Développement Les 3 Monts.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :  
de nommer Mmes Nicole Forbes et Christina Smith, conseillères, à titre de représentantes de la Ville de Westmount, au conseil d'administration du Centre Local de Développement Les 3 Monts.

**Signé par**

**Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Joanne POIRIER  
Directrice  
Ville de Westmount , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1141128001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Ville de Westmount , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mmes Nicole Forbes et Christina Smith, conseillères, à titre de représentantes de la Ville de Westmount au conseil d'administration du Centre Local de Développement Les 3 Monts.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à l'élection générale municipale du 3 novembre 2013, le conseil de la Ville de Westmount a nommé le 18 novembre 2013, par sa résolution no 2013-11-273, les conseillères Nicole Forbes et Christina Smith à titre de représentantes de la Ville de Westmount, ayant le droit de vote, au conseil d'administration du Centre Local de Développement (CLD) Les 3 Monts.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0298 - Le 29 août 2013 - Approbation du projet de convention entre la Ville de Montréal et le CLD Les 3 Monts (Résolution no 2013-06-128 - 2013-06-03 - Westmount);

- CG12 0241 – Le 25 octobre 2012 – Nomination de la conseillère Nicole Forbes à titre de membre du conseil d’administration du Centre local de développement Les 3 monts en remplacement du conseiller Gary Ikeman (Résolution no 2012-08-184 - 2013-08-06 - Westmount);
- CG10 0061 - 4 février 2010 - Nommer les conseillers Victor Drury et Gary Ikeman, à titre de membres du conseil d’administration du Centre local de développement Les 3 monts. (Résolution no 2009-11-238 - 2009-11-16 - Nomination du conseiller M. Gary Ikeman);
- CG09 0243 - Le 18 juin 2009 - Approbation du projet de convention entre la Ville de Montréal et le CLD Les 3 Monts (Résolution no 2009-05-102 - 2009-05-05 - Westmount);

**DESCRIPTION**

La nomination des conseillères Nicole Forbes et Christina Smith a eu lieu à la suite de l'élection générale municipale de novembre 2013. La conseillère Forbes est reconduite dans son poste au sein du conseil d'administration (Résolution no 2012-08-184), tandis que la conseillère Christina Smith est nouvellement nommée.

## **JUSTIFICATION**

ATTENDU QU'en vertu de l'art. 94 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Innovation et de l'Exportation (chapitre M-30.01), le conseil d'administration d'un centre local de développement comprend notamment des élus municipaux; ATTENDU QUE le conseil de ville de Westmount a nommé, lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 18 novembre 2013 (Résolution no 2013-11-273), les conseillères Smith et Forbes à titre de membres du conseil d'administration du CLD Les 3 Monts, représentant ainsi la Ville de Westmount, il y a lieu de recommander au conseil d'agglomération de Montréal, de nommer les conseillères Nicole Forbes et Christina Smith, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement Les 3 Monts.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique  
(Martine BÉRUBÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joanne POIRIER  
Directrice

### **ENDOSSÉ PAR**

Joanne POIRIER  
Directrice

**Date d'endos. :** 2014-01-16

**Dossier # :1141128001**



**Dossier # : 1143455001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du développement des transports
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS).

Il est recommandé de :

Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS).

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2014-01-21 10:24

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur des transports  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143455001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du développement des transports
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Plan de transport**

Dans son Plan de transport adopté en 2008, Montréal reconnaît que l'automobile en solo n'est pas un moyen de déplacement durable. Ainsi, le Plan de transport de Montréal prévoit l'expansion de l'autopartage – il n'était pas question de véhicules en libre-service en 2008 – dans une perspective de complémentarité avec les autres modes de transport durables (vélo, marche, BIXI, transport en commun et covoiturage).

La croissance de l'achalandage des transports collectifs requiert des efforts soutenus d'amélioration de l'offre de service et le développement de nouveaux produits, flexibles et séduisants, qui viendront ajouter une nouvelle composante au cocktail-transport. L'autopartage s'inscrit dans cette optique de nouveaux produits complémentaires et répond aux besoins de mobilité de plus en plus variés des citoyens en offrant la possibilité d'utiliser un véhicule sans pour autant en être propriétaire.

Le Plan de transport indique que diverses pratiques, telles que le covoiturage et l'autopartage, permettent de diminuer globalement l'utilisation de l'automobile et d'améliorer la qualité de vie. Ainsi, le Plan de transport, Montréal s'engage à :

- assigner des places de stationnement public hors rue, en partenariat avec Stationnement de Montréal et les arrondissements (en continu lorsque des opportunités se présentent);
- réserver des places de stationnement sur rue à l'autopartage;
- développer des mécanismes de gestion pour faciliter les opérations de déneigement des places dédiées à l'autopartage;
- attribuer des vignettes de stationnement universelles (réalisé pour trois arrondissements à l'automne 2013).

Dans ce contexte, la Ville de Montréal et, plus particulièrement certains arrondissements, collaborent depuis plusieurs années avec Communauto en vue de trouver des solutions au problème de stationnement, sur rue et hors rue, des véhicules d'autopartage, notamment lors des opérations d'entretien et de déneigement. Par exemple, dans certains cas, Communauto est avisée de l'horaire de déneigement afin qu'elle puisse déplacer temporairement ses véhicules et aviser ses clients.

### **Autopartage versus véhicule en libre-service (VLS)**

Depuis 2011, la Ville est interpellée par deux entreprises (Car2Go et Communauto) souhaitant offrir aux Montréalais un nouveau produit sur le marché de la mobilité, le véhicule en libre-service (VLS). Le VLS constitue une évolution de l'autopartage et est implanté dans plusieurs villes européennes. La différence entre l'autopartage et le VLS réside dans le fait que l'autopartage nécessite de réserver un véhicule à l'avance et de le rapporter au même endroit (point A – point A), alors que le concept du VLS ne nécessite pas de réservation et qu'il est possible de rapporter le véhicule à un endroit différent dans le périmètre autorisé ou dans un stationnement privé (point A – point B).

### **Consultation des partenaires de la mobilité et du public en 2013**

Pour bien comprendre les enjeux et les préoccupations afférents au VLS, la Ville a organisé une consultation des partenaires de la mobilité (industrie du taxi, STM, BIXI, Stationnement de Montréal et les représentants des arrondissements) et une consultation publique en juin 2013. Les recommandations du rapport de consultation sont les suivantes :

Pour la Ville de Montréal :

- De documenter plus en profondeur, sur la base des expériences vécues dans les autres villes, les impacts d'un service VLS sur les stratégies de transport municipales ou métropolitaines ainsi que les comportements des individus utilisant un tel service;
- À la lumière d'une analyse basée sur une documentation adéquate et suite à une évaluation positive le cas échéant, la Ville pourra alors décider d'établir, selon un échéancier qui lui conviendra, un cadre de collaboration avec tous les arrondissements concernés pour l'implantation futur d'un service VLS, en fonction des modalités et des critères de performance que la Ville aura alors déterminés. Par exemple, l'installation de bornes de chargement pour voitures électriques pourrait représenter une réelle valeur ajoutée et une telle mesure pourrait alors faire partie des conditions requises pour soutenir un projet de service VLS.
- De façon concomitante à la recommandation précédente, il est fortement suggéré à la Ville d'accélérer dans les meilleurs délais les discussions avec les représentants de l'industrie montréalaise du taxi afin d'identifier des solutions durables pour régler les problèmes évoqués lors de la consultation publique du 11 juin dernier. Les difficultés de l'industrie du taxi ne sont pas l'objet du présent exercice de consultation publique néanmoins, leur message a été bien entendu.

Pour Communauto et Car2Go :

- De contribuer en toute transparence à la connaissance publique, en fournissant à la Ville de Montréal des résultats liés au projet pilote (Communauto) en cours sur le territoire du Plateau Mont-Royal ainsi que sur les impacts prétendus du service offert par Car2go dans les autres villes d'Amérique du Nord.
- D'explorer un modèle d'exploitation où la pression sur le domaine public (sur rue) serait moins intense, notamment pour les solutions de stationnement au centre-ville, un territoire riche en espaces privés, intérieurs et extérieurs.

## **Auto-mobile (Communauto) et Car2Go (Daimler) déjà présents dans le paysage montréalais**

Des véhicules en libre-service sont offerts par Communauto (Auto-mobile) depuis l'été 2013 au sein de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Les premiers résultats d'une étude menée par l'École polytechnique de Montréal sur ce service seront connus en 2014. La compagnie Taxi Diamond collabore à cette étude.

De plus, depuis le début du mois de novembre 2013, les arrondissements de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et de Rosemont - La Petite-Patrie ont emboîté le pas et offrent également divers avantages aux entreprises Communauto (Auto-mobile) et Daimler (Car2Go). Dans l'arrondissement de Ville-Marie, les véhicules de Car2Go sont quant à eux stationnés dans des stationnements privés, ce qui ne nécessite pas d'autorisation de la part des instances municipales. De plus, Car2Go envisage d'étendre son service à d'autres arrondissements et les véhicules qui seraient utilisés sont déjà entreposés à Montréal.

Dans le cas du service Auto-mobile offert par Communauto, les véhicules mis à la disposition des clients sont de type hybride ou électrique alors que Car2Go utilise des véhicules à essence de la compagnie Smart. Certaines villes aux États-Unis bénéficient des mêmes véhicules mus à l'électricité.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Il n'y a pas eu de résolution afférente à ces projets mais un mandat a été confié à la firme Convercité à l'été 2013 pour mener des consultations auprès des partenaires de la mobilité et une soirée de consultation publique. Une conférence de presse a été tenue le 2 avril 2013 et la soirée de consultation publique à laquelle 35 personnes ont participé a été tenue le 11 juin 2013. Un site internet ad hoc a été mis en ligne afin que la population puisse s'exprimer sur le sujet.. <http://www.convercite.org/vls/>

### **DESCRIPTION**

Le projet soutenu par car2go consiste à offrir, à terme, environ 300 véhicules Smart (Mercedez) sur un territoire compris entre l'autoroute Décarie, à l'ouest, et le boulevard Pie-IX, à l'est et entre la rivière des Prairies, au nord, et le fleuve, au sud. Pour ce qui est de celui envisagé par Communauto, il consiste également à offrir une flotte d'environ 300 véhicules de petite taille dans un territoire un peu différent. Ainsi, l'offre de Communauto s'étend un peu plus à l'ouest pour couvrir partiellement les arrondissements Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Saint-Laurent, et vers l'est le territoire s'étend un peu plus loin pour couvrir de façon plus complète l'arrondissement de Mercier Hochelaga-Maisonneuve.

Les objectifs visés par ces projets sont :

#### Objectifs économiques

- Diminution de la motorisation des ménages
- Diminution de la ponction sur le budget des ménages montréalais

#### Objectifs sociaux

- Accroissement de l'offre de mobilité du cocktail transport
- Optimisation de l'utilisation de l'automobile



### Objectifs environnementaux

- Réduction de l’empreinte écologique de l’automobile
- Réduction des émissions de GES et de polluants

Les enjeux qui y sont associés sont :

### Enjeux généraux

- Stationnement sur rue (notamment dans les secteurs SRRR)
- Déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement et d’entretien
- Cohabitation avec l’industrie du taxi
- Développement d’alliances stratégiques avec les acteurs de la mobilité (STM, BIXI, taxi)

### Enjeux particuliers

- Émission de vignettes universelles pour les VLS
- Emplacements dédiés ou autorisation de se stationner n’importe où
- Gratuité pour le stationnement sur rue ou tarification préférentielle
- Uniformisation des procédures entre les arrondissements
- Uniformisation de l’affichage
- Électrification éventuelle de la flotte de véhicules

Afin d'évaluer ces projets, il est proposé de mandater la Commission sur les transports et les travaux publics pour analyser le rapport de consultation publique tenue en juin 2013 et formuler des recommandations menant, s'il y a lieu, à l'adoption d'une Politique municipale intégrée sur l'autopartage et les véhicules en libre-service (VLS).

## **JUSTIFICATION**

Au moment où la consultation publique sur les VLS a été tenue, il n'y avait pas de projets en cours à Montréal. Par conséquent, seules l'étude et l'analyse de ce qui se faisait dans certaines villes étrangères étaient alors possibles. Maintenant que des projets concrets sont en place, il est possible de dresser un portrait plus précis des retombées sur le plan de la mobilité des Montréalais. Il devient donc pertinent d'offrir l'occasion aux Montréalais et aux divers partenaires de la mobilité de se prononcer à nouveau sur le sujet, cette fois avec un éclairage nouveau et documenté.

Par ailleurs, maintenant que des entreprises offrent de tels services, il importe de définir un cadre de référence à l'intention des arrondissements afin d'harmoniser les pratiques au plus grand bénéfice des Montréalais.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'action 2.5 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010- 2015 indique que Montréal souhaite favoriser le développement de l'autopartage.

En réduisant la dépendance à l’auto, ce projet va contribuer à améliorer la qualité de l’air et à réduire les émissions de GES de façon à atteindre l’objectif de réduction de 30 % au sein de la collectivité montréalaise d’ici 2020 par rapport à 1990.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Ville veut évaluer l'opportunité d'offrir aux Montréalais une nouvelle forme de mobilité durable qui prend forme dans plusieurs villes à travers le monde. Dans ce contexte, la mobilité combinée est considérée comme une solution d'avenir pour les villes intelligentes selon l'Union internationale des transports publics (UITP) qui rappelle qu'elle tiendra son congrès international à Montréal en 2017.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Annnonce de la tenue de l'examen public.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Préparation de la consultation publique et rencontre avec les membres de la Commission sur les transports et les travaux publics pour leur expliquer les projets en cours et présenter les résultats de la consultation menée en 2013.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc COUILLARD  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean BERTRAND  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2014-01-15

**Dossier # :1143455001**

**Dossier # : 1134435010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal- Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

Il est recommandé :

d'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 501 033, 2 501 034, 2 501 037, 2 501 042 et 2 501 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'indiqué au plan M-24 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 19 novembre 2012 sous le numéro 1391 de ses minutes.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-12-12 11:12**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des  
stratégies et transactions immobilières

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134435010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avant la fusion municipale, la Ville de Montréal-Nord a offert aux propriétaires riverains de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, la possibilité d'acquérir la moitié de la ruelle adjacente à leur propriété, pour la somme de 1 \$. De ce fait, la majorité des riverains ont acquis, de gré à gré, la moitié de la ruelle à l'exception de cinq (5) propriétaires. Aujourd'hui, les cinq (5) résidus de ruelle sont enclavés et occupés par les propriétaires. Afin de régulariser cette situation, l'arrondissement de Montréal-Nord a transmis ce dossier à la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI »).

Les dossiers de ruelles sont traités en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. Parmi ces articles, il est mentionné, entre autres, que la cession d'une ruelle peut se concrétiser lorsque la Ville obtient l'accord écrit des deux tiers des propriétaires riverains représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant la ruelle. Par la suite, la Ville peut adopter un règlement décrétant la fermeture de la ruelle et créera dans l'emprise, le cas échéant, une servitude d'utilités publiques. Un avis de l'adoption du règlement sera alors signifié à chacun des propriétaires riverains apparaissant au rôle d'évaluation foncière et sera publié dans un quotidien distribué dans la ville. Dans les trente (30) jours qui suivent la date de la signification de l'avis, un propriétaire riverain qui n'a pas formulé son accord écrit peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville. Les sommes versées par la Ville à titre d'indemnité peuvent être imposées aux propriétaires riverains de la ruelle fermée et réparties entre eux. Ces articles de la Charte de la Ville permettent également d'éviter la rédaction d'un acte de cession avec chacun des propriétaires puisque le règlement adopté prévoit le transfert de propriété de chacun des lots remembrés à chacun des propriétaires des lots riverains.

Pour ce dossier de l'arrondissement de Montréal-Nord, une pétition a été transmise aux cinq (5) propriétaires n'ayant pas encore acquis la moitié de la ruelle afin de connaître leur opinion. Parmi les cinq (5) propriétaires, trois (3) ont répondu favorablement à l'acquisition

de leur partie de ruelle et les deux (2) autres ne se sont pas prononcés. Il est à considérer que les propriétaires ayant précédemment acquis leur partie de ruelle sont également comptabilisés en nombre et en front dans la pétition menant au transfert de propriété (voir plan acquisition 1 \$ en pièce jointe). Ainsi, selon le tableau « compilation » en pièce jointe, au moins les deux tiers des propriétaires riverains en nombre ont signé une requête, représentant au moins les deux tiers du front des terrains longeant cette ruelle.

Le 11 mai 1999, l'ancienne Ville de Montréal-Nord a adopté le Règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles. Ce règlement avait notamment pour objet de fixer les conditions de vente des ruelles dont la fermeture serait ordonnée par un autre règlement. Pour ce dossier, la fermeture de ruelle est ordonnée par le Règlement 1654, adopté le 22 juin 1999, par l'ancienne Ville de Montréal-Nord, qui décrète la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

Le présent sommaire a pour but d'abroger le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et de modifier le règlement 1654 de Montréal-Nord qui décrétait la fermeture de cette ruelle comme domaine public afin d'y prévoir également le transfert aux propriétaires riverains en vertu des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal. De plus, une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunication et de transport d'énergie devra grever, sans considération monétaire, certains des lots transférés.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM99 441 - 22 juin 1999 - Adoption par l'ancienne ville de Montréal-Nord du règlement 1654 décrétant la fermeture légale des ruelles inaccessibles à la circulation et empiétées à 100 % par les propriétaires riverains.

CM99 329 - 11 mai 1999 - Adoption par l'ancienne ville de Montréal-Nord du règlement 1653 décrétant la Politique de fermeture et de vente d'anciennes ruelles sur le territoire de la Ville.

### **DESCRIPTION**

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne municipalité de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est de la rue Monselet entre les avenues Lausanne et Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 501 033, 2 501 034, 2 501 037, 2 501 042 et 2 501 043 du cadastre du Québec. De plus, créer, sans considération monétaire, une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunication et de transport d'énergie sur une partie des lots 2 501 034 et 2 501 042 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan M-24 Montréal-Nord, préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, en date du 19 novembre 2012 sous le numéro 1391 de ses minutes.

### **JUSTIFICATION**

Il n'est pas dans l'intérêt de la Ville de garder cette partie de ruelle non ouverte à la circulation et qui n'est pas essentielle à l'accessibilité et à la desserte arrière des bâtiments riverains.

- La Ville va percevoir des taxes foncières sur les lots ainsi cédés.
- Certains propriétaires riverains ont déjà acquis leur partie de ruelle.

- Cette cession permettra de régulariser l'empiètement et l'occupation de ces terrains par les propriétaires riverains.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à ce transfert, la DSTI soumet ce sommaire afin que les autorités municipales procèdent à l'approbation du transfert en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Conformément à l'encadrement « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » le transfert aux propriétaires riverains se fait sans considération monétaire, en vertu des dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le transfert aux propriétaires riverains de la partie résiduelle de cette ruelle permettra aux propriétaires d'agréments leur qualité de milieu de vie résidentiel.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis d'adoption de ce règlement modifiant le règlement 1654 de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle, aux fins de transfert aux riverains, doit être signifié par le greffier de la Ville à chacun des propriétaires des immeubles riverains et doit être publié dans un quotidien distribué par la Ville.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, Direction des affaires civiles de la Ville de Montréal en publie une copie dûment certifiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'adoption de ce projet de règlement est proposé, suivant l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-001 « Cession de ruelles aux propriétaires riverains - Modalités et conditions » adopté par le comité exécutif à la séance du 6 avril 2011 - résolution numéro CE11 0483, conformément aux dispositions des articles 179 à 185 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Denis CHARLAND)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain\_des services aux entreprises et des relations avec les citoyens (Charlotte CÔTÉ)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification (Stéphane ROBITAILLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dany LAROCHE  
Conseiller en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-08-06

**Dossier # :1134435010**



**Dossier # : 1133950060**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	RECOMMANDATION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RENTES DES EMPLOYÉS DE VILLE DE SAINT-LAURENT (No 1279) - cotisation et autres modalités

JE RECOMMANDE AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL, L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RENTES DES EMPLOYÉS DE VILLE DE SAINT-LAURENT (No 1279) - cotisation et autres modalités.

**Signé par** Véronique DOUCET **Le** 2013-12-23 12:47

**Signataire :**

Véronique DOUCET

---

Directrice d'arrondissement  
Saint-Laurent , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133950060**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	RECOMMANDATION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RENTES DES EMPLOYÉS DE VILLE DE SAINT-LAURENT (No 1279) - cotisation et autres modalités

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Pour faire suite à une évaluation actuarielle du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent au 31 décembre 2010, qui a par la suite été soumise à la Régie des rentes du Québec en date du 29 septembre 2011, le comité de retraite du régime de Saint-Laurent a décidé de proposer une augmentation de la cotisation et une répartition du financement du régime dans une proportion de 40% par les participants actifs et de 60 % par la Ville. Le tout a été soumis au vote des participants actifs en septembre 2011. Le vote a été majoritairement positif.

Par la suite, les participants actifs ont été informés des résultats par courriel et ont reçu un avis écrit les informant du nouveau taux de cotisation et de sa date d'effet rétroactif au 1er janvier 2011 (copie de cet avis en pièce jointe au présent sommaire).

À ce moment, il fut également décidé de profiter de l'occasion pour clarifier certains éléments relatifs au rachat d'années de service et pour préciser l'application de la prestation additionnelle pour des cas particuliers.

Dans les jours qui ont suivi le vote, le Service des finances (paie institutionnelle) a été avisé des nouveaux taux de cotisation qui se sont reflétés dans la section "déductions" de la paie des employés visés.

Compte tenu qu'à ce moment, des discussions et des travaux étaient en cours en vue de l'harmonisation du régime de retraite de Saint-Laurent, il fut convenu d'attendre pour soumettre le projet d'amendement aux instances afin de ne constituer qu'un seul dossier. Depuis, l'harmonisation des différents groupes d'employés a eu lieu sauf pour celui des cadres.

Or, le 22 novembre 2013, un vote majoritairement positif des cadres fait en sorte que ceux-ci intégreront le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal au 1er janvier 2014. Il convient maintenant de faire adopter ce règlement et ainsi régulariser les dernières

modalités avant le transfert du Régime de Saint-Laurent (projet de règlement en pièce jointe au présent sommaire).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le 24 septembre 2009, le Conseil d'agglomération de Montréal adoptait un règlement modifiant le règlement 1279 pour réduire le taux de cotisation des participants à 8,7% du salaire avec effet rétroactif au 1er janvier 2008 (CE-CG09 0443).

Le 20 mars 2013, le Comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution qui entérinait l'offre relative à l'intégration des participants cadres du Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent au régime harmonisé des cadres de la Ville de Montréal (CE13 0336).

## **DESCRIPTION**

Considérant que le règlement 1279 concernant le Régime de rentes des employés de Ville de Saint-Laurent doit être modifié afin de refléter le partage de coûts entre les participants actifs et la Ville et aussi afin de clarifier certains éléments relatifs à la prestation additionnelle ainsi qu'au rachat d'années de service par un participant de retour au travail après avoir été précédemment remboursé de tous ses droits dans le régime;

Considérant que depuis le 1er janvier 2011, le taux de cotisation a été augmenté pour faire suite à un vote majoritairement favorable des participants actifs répondant ainsi à une proposition du Comité de retraite de Saint-Laurent en regard de l'évaluation actuarielle qui leur avait été préalablement soumise et qui a été présentée à la Régie des rentes du Québec et à l'Agence du revenu du Canada, par la suite;

Considérant que ce nouveau taux de cotisation tenait compte des montants requis pour assurer la capitalisation complète des créances de rentes, prestations et remboursements, y compris, le cas échéant, des montants requis pour amortir tout déficit de la caisse de retraite et soient assumés dans une proportion de 40 % par les participants actifs et de 60 % par la Ville, sous réserve d'un maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et le *Règlement de l'impôt*;

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, un participant désirant acheter des années de participation, après avoir été précédemment remboursé de tout ses droits dans le régime, devrait verser la somme requise afférente à ces années telle que déterminée par l'actuaire;

Il est recommandé au Conseil d'agglomération de la Ville d'adopter le Règlement ci-joint modifiant le Règlement sur le régime de rentes des employés de la Ville de Saint-Laurent avec les effets rétroactifs lorsque requis (no 1279).

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du règlement à la Régie des Rentes du Québec.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Francis DELISLE)

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H. (Anne P BERGERON)

Avis favorable :

Finances , Financement\_trésorerie et caisses de retraite (Genevieve OUELLET)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Constant DENIGER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dyane RICHER  
Chef, Ressources humaines Saint-Laurent

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle BASTIEN  
Directrice des services administratifs et greffe

**Date d'endos. :** 2013-12-11

**Dossier # :1133950060**



**Dossier # : 1131165008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement à la suite de l'élection générale tenue le 3 novembre 2013.

Vu l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1);

Vu la recommandation de la Commission de la présidence du conseil en date du 19 décembre 2013;

Il est recommandé:

- d'adopter le règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2014-01-15 15:40

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131165008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement à la suite de l'élection générale tenue le 3 novembre 2013.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le gouvernement du Québec a adopté, le 30 novembre 2010, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1). La loi a été sanctionnée le 2 décembre 2010. Tel que mentionné dans les notes explicatives, "cette loi crée une obligation aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser après chaque élection générale." La loi prévoit que le conseil municipal devait adopter, par règlement, le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus au plus tard le 2 décembre 2011.

Conformément à la loi, le conseil a adopté le règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (11-031) à son assemblée ordinaire du 24 octobre 2011.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM 11 0827 - Assemblée du 24 octobre 2011 - Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement et d'une résolution à l'effet de prolonger au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la déclaration du conseil de la Ville à l'effet d'être compétent en matière d'éthique à l'égard de ses membres.

CM09 0872 - Assemblée du 21 septembre 2009 - Adoption du *Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement*.

CM09 0802 - Assemblée du 21 septembre 2009 - Réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil à la suite de ses travaux sur le code d'éthique.

CM09 0293 - Assemblée du 27 avril 2009 - Adoption d'un code d'éthique transitoire pour les élus de la Ville de Montréal sur la base des dispositions qui existaient dans le Code d'éthique des membres du conseil municipal de 1990 et en transmettre copie à tous les conseils d'arrondissement afin qu'ils puissent l'adopter et mandat à la Commission de la présidence du conseil de poursuivre et prioriser, en séance de travail, ses travaux sur le code d'éthique; de déposer un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux le 15 juin 2009 et de déposer ses conclusions le 24 août.

**DESCRIPTION**

L'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1) énonce l'obligation de révision du code d'éthique et de déontologie :  
*"13. Toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification."*

Conformément à la loi, la Commission de la présidence du conseil a pris connaissance en décembre 2013 du Règlement 11-031 - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement. La commission recommande de reconduire intégralement le code actuel.

Le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement est en pièce jointe dans l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

## **JUSTIFICATION**

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* prévoit que toute municipalité au Québec adopte un code d'éthique des élus municipaux énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques destinées à guider les élus.

Le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière précise, dans son intervention dans le présent dossier, que le code que la Ville doit adopter s'applique tant à un conseiller de la ville qu'à un conseiller d'arrondissement, et ce, sans que le conseil de la Ville n'ait à adopter une résolution en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis de motion et présentation du projet de règlement à l'assemblée du 27 janvier 2014;  
Avis public et communiqué de presse faisant suite à l'avis de motion et présentant un résumé du projet de règlement, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement (article 12 de la loi);  
Avis public et communiqué de presse annonçant l'entrée en vigueur du règlement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis public, faisant suite à l'avis de motion, présentant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement (article 12 de la loi);  
Adoption du Règlement intitulé Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement - Conseil municipal - Assemblée du 24 février 2014.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicole M PAQUETTE  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et Soutien aux  
commissions

**Date d'endos. :** 2013-12-19

**Dossier # :1131165008**



**Dossier # : 1131179003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le règlement RCG 07-029 concernant le PR@M-Industrie afin d'apporter certaines modifications

Il est recommandé que le conseil d'agglomération adopte le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) ».

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2013-10-24 17:28

**Signataire :**

Sylvain DUCAS

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131179003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le règlement RCG 07-029 concernant le PR@M-Industrie afin d'apporter certaines modifications

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 26 septembre 2013, le conseil d'agglomération adoptait le Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (programme PR@M-Industrie) (résolution CG13 0424 et dossier décisionnel 1131179002). Au cours de cette séance, certains amendements au règlement ont été proposés. Ces amendements font l'objet du présent dossier décisionnel.

Le Programme Réussir@Montréal - Industrie (PR@M-Industrie) a été adopté le 25 octobre 2007 par le conseil d'agglomération. Il consiste essentiellement à rembourser pendant cinq ans et de façon dégressive (100 % les trois premières années, 80 % la quatrième et 60 % la cinquième) l'augmentation de la taxe foncière générale pour les immeubles non résidentiels reliée à l'augmentation de la valeur foncière découlant de la construction, de la reconversion ou de l'agrandissement d'un bâtiment industriel. La période d'admissibilité au programme se terminera le 31 décembre 2014 et les propriétaires immobiliers ont trois ans à partir de la date d'admissibilité pour réaliser leurs travaux de construction ou d'agrandissement.

Dix-sept territoires spécifiques ont été identifiés et circonscrits à partir du Plan d'urbanisme et du projet de Plan de développement de Montréal. Ils correspondent à des zones industrielles à transformer, à des secteurs d'emplois à consolider aux abords de gares ou de stations de métro et à des sous-secteurs de planification détaillée. Ces territoires font l'objet d'une bonification de subvention par laquelle les versements sont haussés à 100 % pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0424 (26 septembre 2013) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG11 0466 (22 décembre 2011) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG11 0282 (25 août 2011) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG11 0128 (14 avril 2011) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG10 0464 (16 décembre 2010) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG10 0115 (25 mars 2010) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG09 0140 (30 avril 2009) : Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG 07-029) »

CG07 0459 (29 novembre 2007) : Adoption du Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments industriels (Programme Réussir@Montréal - Industrie) (RCG07-029)

## **DESCRIPTION**

Lors de l'adoption de la modification du règlement par le conseil d'agglomération en septembre 2013, deux changements ont été proposés au règlement RCG 07-029 :

- de réintroduire la subvention additionnelle associée à l'obtention de la certification LEED;
- de modifier les limites du territoire spécifique du secteur industriel au nord de l'autoroute 40, entre la voie ferrée du CP et le boulevard Montpellier.

## **JUSTIFICATION**

Le retrait de la subvention additionnelle pour les projets plus ambitieux en termes de développement durable, adopté lors de la dernière modification réglementaire, aurait pour effet de ne pas inciter les entreprises à dépasser les normes minimales. C'est la raison pour laquelle il est proposé de rétablir les conditions précédentes de subvention additionnelle associée à l'obtention de la certification LEED.

La modification des limites du territoire spécifique du secteur industriel au nord de l'autoroute 40, entre la voie ferrée du CP et le boulevard Montpellier, vise à y inclure le secteur Hodge, adjacent à ce territoire spécifique, qui fait l'objet d'un projet de revitalisation urbaine intégrée (RUI).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Malgré les limites concernant les impacts difficilement mesurables (création d'emplois, revitalisation de secteurs industriels, implantation de nouvelles industries, etc.) et le fait qu'il est impossible d'avoir un étalon de comparaison qui permettrait de constater l'effet réel du programme, l'analyse financière du PR@M-Industrie réalisée cette année par Raymond Chabot Grant Thornton démontre que les impacts fiscaux sont peu probants sur une période d'analyse de vingt ans. Il est toutefois important de souligner qu'un programme tel que le PR@M-Industrie ne peut avoir comme objectif de générer des impacts fiscaux à court

terme, mais doit s'inscrire dans une stratégie qui vise le développement économique à moyen et long termes.

Il est à noter que ces subventions ne représentent pas une dépense nette pour la Ville, mais plutôt un manque à gagner. Le programme est conçu de manière à ce que la Ville renonce momentanément aux revenus liés à l'augmentation de la taxe foncière générale tout en récoltant progressivement les produits des taxes spécifiques, des tarifications et des revenus de permis.

La distribution de versement des subventions indiquée au tableau ci-dessous est basée sur l'expérience du PR@M-Industrie depuis son entrée en vigueur et porte exclusivement sur l'impact de la réintroduction de la subvention additionnelle associée à l'obtention de la certification LEED pour les travaux rendus admissibles en 2013 et 2014. Les prévisions indiquent qu'environ 15 % des 35 projets qui devraient se réaliser obtiendront une certification LEED. Les subventions additionnelles devraient être d'environ 325 K\$ s'ajoutant aux sommes déjà prévues pour le programme à ce jour. L'impact de la réintroduction de la subvention additionnelle est toutefois nul pour les années 2013 à 2017.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
-	-	-	-	-	129 K\$	117 K\$	57 K\$	22 K\$	325 K \$

Quant à l'impact lié à la modification des limites du territoire spécifique du secteur industriel au nord de l'autoroute 40, il est marginal.

Le programme a connu un tel succès depuis sa mise en oeuvre que les investissements immobiliers anticipés sont de l'ordre de 2 G\$. À ce jour, le PR@M-Industrie a contribué à augmenter l'assiette fiscale de l'agglomération de 286 M\$. Les versements de subventions prévus pour les projets réalisés, les demandes actuellement admissibles ainsi que celles qui devraient s'ajouter en 2013-2014 s'élèvent à 205 M\$ entre 2013 et 2021.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

De façon à s'inscrire dans la démarche québécoise de développement durable, une subvention est octroyée au propriétaire d'un bâtiment industriel dont la demande a été déclarée admissible si l'une des conditions suivantes est remplie :

- une certification BOMA BEST a été émise à l'égard du bâtiment;
- une certification LEED a été émise à l'égard du bâtiment;
- une certification Living Building Challenge a été émise à l'égard du bâtiment;
- un appui financier dans le cadre des programmes en efficacité énergétique d'Hydro-Québec a été accordé à l'égard du bâtiment.

Des subventions sont donc versées aux seuls projets respectant des normes de performance et de gestion environnementale, de durabilité de l'environnement bâti ou d'efficacité énergétique.

Avec la modification réglementaire recommandée au présent dossier décisionnel, une subvention additionnelle serait désormais octroyée au propriétaire d'un bâtiment industriel dont la demande a été déclarée admissible si une certification LEED a été émise à l'égard du bâtiment.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La modification du programme offre comme avantages principaux :

- Le maintien d'un véhicule existant et connu des acteurs du développement économique;

- la poursuite de son objectif de préserver et de développer une structure économique diversifiée dans l'agglomération en se concentrant sur les activités à valeur ajoutée.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Mise à jour des informations dans le site Internet de la Ville et communications auprès des arrondissements et autres partenaires du développement économique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec réserve :  
Finances , Direction Planification stratégique (Stéphanie RAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain MARTEL  
Conseiller en planification - Chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie LABELLE  
Chef d'équipe- Commissaire développement économique

**Date d'endos. :** 2013-10-09

**Dossier # :1131179003**



**Dossier # : 1140395002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le Règlement sur les services (12-015) afin de créer le Service du développement économique

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de créer le Service du développement économique et le poste de Directeur de service – développement économique et d’autoriser son comblement;
2. d’inscrire à l’ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les services (12-015) » et d’en recommander l’adoption à une séance subséquente.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2014-01-21 11:44

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1140395002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Modifier le Règlement sur les services (12-015) afin de créer le Service du développement économique

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal fait face à des problèmes économiques structurels. Le nombre d'établissements d'entreprise est en décroissance constante, la richesse foncière du secteur non résidentiel connaît une croissance marginale, la croissance de l'emploi est également très faible. En conséquence, le potentiel fiscal de la métropole s'accroît faiblement, ce qui constitue l'essentiel de la base des revenus de la ville.

Le taux de chômage de la région métropolitaine de Montréal est systématiquement plus élevé que celui du reste du Québec (8,0 % contre 6,4 % en décembre 2013), et ce, depuis maintenant plusieurs années, une anomalie pour une métropole comme Montréal. De plus, l'écart entre le taux de chômage des régions métropolitaines de Montréal et de Toronto, qui s'était estompé en 2008 – 2009, est maintenant de 1,3 % (décembre 2013) au désavantage de Montréal, la ville elle-même performant moins bien que la région: selon l'Observatoire du Grand Montréal de la Communauté métropolitaine de Montréal, en 2011, le taux de chômage dans la ville de Montréal était de 10,0 % alors qu'il était de 7,7 % pour la région métropolitaine.

Il est à noter que face à cette situation, l'actuel Service de mise en valeur du territoire a procédé en 2013 à une démarche de réflexion stratégique avec la collaboration de nombreux intervenants du milieu économique. En novembre 2013, des recommandations ont été soumises à la nouvelle administration soulignant l'importance de renforcer le leadership de la Ville de Montréal en développement économique.

Dans ce contexte, comme s'y est engagé le maire de Montréal, la Ville entend faire du développement économique une priorité. À cette fin, elle souhaite créer un Service du développement économique qui regroupera ses activités de développement économique pour en assurer une meilleure coordination et une plus grande visibilité, augmentera le niveau d'efforts consacrés à ces activités et assumera un leadership plus stratégique de la Ville parmi les divers intervenants impliqués dans le développement économique (gouvernements, instances métropolitaines, milieu institutionnel et associatif, secteur privé, etc).

Montréal doit reprendre le leadership de son développement économique pour inverser la tendance actuelle. Ce développement économique se doit aussi d'être durable et s'inscrire dans une vision de la ville comme un milieu de vie et de travail équilibré. Cet équilibre

demande un leadership éclairé afin de bien baliser le développement économique pour qu'il respecte le cadre urbain.

En vertu des dispositions de l'article 34 de la Charte de la Ville et de l'article 26 de l'annexe C de cette charte, il revient au conseil municipal de créer les différents services de la Ville et d'établir le champ de leurs activités.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

#### **Création d'un Service du développement économique**

La mission de ce nouveau service sera de développer une vision stratégique du développement économique durable dans la métropole, de coordonner la présence et les interventions de la Ville auprès des divers acteurs impliqués dans le développement économique de la métropole, de gérer les activités de la Ville en matière de développement économique durable et de soutenir la réalisation des grands projets publics et privés sur le territoire en assurant la coordination de l'ensemble des services concernés et leur insertion responsable dans le tissu urbain de la métropole.

Ce développement économique devra se faire dans une perspective de création d'une ville intelligente. Il doit aussi s'incarner dans une vision qui privilégie la qualité de l'aménagement et de la vie urbaine.

Plus précisément, le service devra :

- Assumer un leadership de concertation des nombreux intervenants économiques au sein de la métropole afin de dégager une compréhension commune des enjeux de développement économique à Montréal et des actions à poser.
- Favoriser la diversification et le dynamisme de l'économie montréalaise, en misant notamment sur ses atouts de ville de savoir, de créativité et d'innovation, et proposer des stratégies et tactiques permettant d'accroître l'assiette fiscale de la Ville induite par le développement immobilier.
- Identifier les opportunités structurantes d'affaires et les secteurs de croissance à prioriser, les partager avec les services institutionnels, les arrondissements et les intervenants du milieu et s'assurer de la mise en œuvre de moyens garantissant leur développement.
- Étudier les possibilités de réduire et simplifier les structures actuelles dans le secteur du développement économique et mettre en place des modes de collaboration favorisant la cohérence des actions, l'optimisation des ressources, la simplification des processus et l'efficacité des activités.
- Accompagner de façon personnalisée les acteurs du développement économique dans leurs démarches d'implantation de leurs projets d'affaires dans la métropole, et fournir un service "5 étoiles" d'une rapidité inégalée à ces acteurs, tout en assurant l'insertion de ces projets dans le cadre du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

- Mesurer les résultats obtenus par la Ville et la région métropolitaine, en collaboration avec la CMM, en matière de croissance économique et d'augmentation du potentiel fiscal par rapport à d'autres villes comparables en Amérique du Nord.

La mise en place de ce service entraîne la création du poste de directeur de service – Développement économique et le transfert sous ce nouveau service de la Division du développement économique et des initiatives stratégiques en provenance de la Direction de l'urbanisme et du développement économique du Service de la mise en valeur du territoire et des ressources concernées du Service des affaires institutionnelles.

## **JUSTIFICATION**

Au fil des administrations municipales, la coordination et la supervision des activités de développement économique ont pris diverses formes, reflétant les priorités de développement de la Ville. Actuellement, les activités de développement économique relevant directement de la Ville sont principalement regroupées dans une division au sein du Service de la mise en valeur du territoire.

Pour faire face à la concurrence nord-américaine et mondiale des villes, et pour remédier aux faiblesses structurelles de l'économie montréalaise évoquées plus haut, il importe de doter la ville d'un centre névralgique qui jette un regard d'ensemble sur les stratégies en œuvre et qui cherche non seulement à assurer une présence cohérente et efficace de la Ville, mais à fournir le leadership requis pour maximiser l'impact des efforts de tout un chacun et relancer l'économie de Montréal. Le nouveau service du développement économique sera ce centre névralgique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La création de ce nouveau service se fera par un réaménagement des enveloppes budgétaires, la majorité des ressources requises étant fournies par l'actuelle Division du développement économique et des initiatives stratégiques (Service de mise en valeur du territoire) qui sera transférée au nouveau service. Certaines ressources proviendront également du Service des affaires institutionnelles.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des communications personnalisées seront effectuées afin de favoriser l'implication des gestionnaires des services institutionnels concernés et de susciter leur adhésion de même que celle de leurs équipes respectives aux changements apportés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'emploi de directeur de service – développement économique sera créé par le directeur principal du Service du capital humain, lequel détient le pouvoir délégué en cette matière (CE11 1565).

Ce nouveau poste sera comblé conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre (CE11 1565).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LAPOINTE  
Directrice - dotation et gestion de la main-  
d'oeuvre

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Yves HINSE  
Directeur principal

**Date d'endos. :** 2014-01-21

**Dossier # :1140395002**



**Dossier # : 1133751025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial du théâtre de Verdure du parc Lafontaine, arrondissement du Plateau-Mont-Royal

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:  
de prendre connaissance de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le théâtre de Verdure du parc La Fontaine, arrondissement du Plateau-Mont-Royal, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-12-20 17:24

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

---

Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133751025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer l'énoncé de l'intérêt patrimonial du théâtre de Verdure du parc Lafontaine, arrondissement du Plateau-Mont-Royal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville prévoit la réhabilitation du théâtre de Verdure au parc La Fontaine. L'énoncé ci-joint répond à une demande faite par la Division des quartiers culturels, Direction de la culture et du patrimoine à la Division du patrimoine pour faire l'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce lieu, en collaboration avec les acteurs concernés, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)  
CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

**DESCRIPTION**

Dépôt de l'énoncé d'intérêt patrimonial portant sur le théâtre de Verdure situé au parc La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**JUSTIFICATION**

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé d'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu et plus particulièrement à guider les décisions quant à son réaménagement, prévu à moyen terme.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction suite à son dépôt au comité exécutif.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes du projet de réhabilitation du théâtre de Verdure seront assumées par la Division des quartiers culturels et la Direction des stratégies et des transactions immobilières.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cet énoncé d'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Sophie CHARLEBOIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean LABERGE  
Architecte - planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle DUMAS  
Chef de division

**Date d'endos. :** 2013-12-16

**Dossier # :1133751025**



**Dossier # : 1143624001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130913001 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont – Dépense totale de 72 765 000\$, taxes incluses – Appel d'offres public 10065 – 3 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130913001 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont – Dépense totale de 72 765 000\$, taxes incluses – Appel d'offres public 10065 – 3 soumissionnaires.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2014-01-20 15:06

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1143624001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130913001 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont – Dépense totale de 72 765 000\$, taxes incluses – Appel d'offres public 10065 – 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE130913001 reçu du comité exécutif le 8 janvier 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont – Dépense totale de 72 765 000\$, taxes incluses – Appel d'offres public 10065 – 3 soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats  
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 15 janvier 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE130913001 reçu du comité exécutif le 8 janvier 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont – Dépense totale de 72 765 000\$, taxes incluses – Appel d'offres public

10065 – 3 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ne s'applique pas

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections et soutien aux commissions

**Date d'endos. :** 2014-01-16

**Dossier # :1143624001**